VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1711
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Le Crédit Mutuel soutient les exploitants qui s'engagent dans la transition agro-écologique.

Pour en savoir plus, contactez votre chargé d'affaires viticulture.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. N° Orias : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Les nouveaux outils de la vigne







// DOSSIER

Comme tous les secteurs de production agricole, la viticulture dispose d'outils innovants destinés à faciliter le travail de celles et ceux qui opèrent au quotidien entre les rangs de vigne. Nous vous proposons cette semaine un dossier complet qui passe en revue ces nouveautés, du gilet chauffant au sécateur qui prend soin de vos doigts. Découvrez également les nouveaux tracteurs dédiés à cette activité.

Pages 18 à 25



ACTUALITÉ P.11

Stockage de l'eau // La Région peut vous aider



RURALITÉ P.27

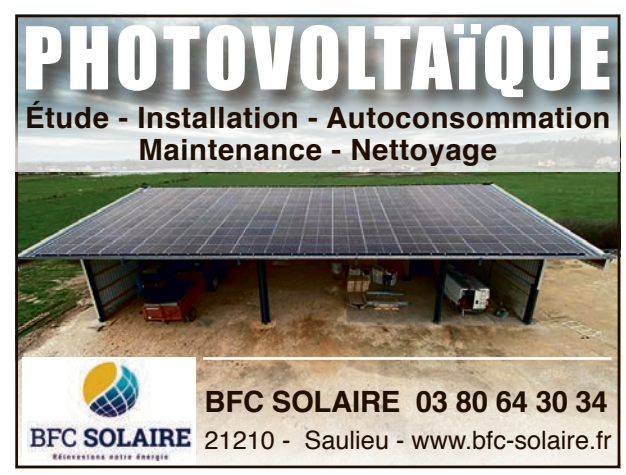
Formations DUER // On ne joue pas avec la sécurité

En direct de la MSA

Pages 13-16

Encartés avec cette édition :
- Catalogue magasin DAFP (sur certains cantons)
- Supplément Info Pac (certains abonnés)





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FDC 58 : *« RENOUER LE DIALOGUE »*

.05 COCEBI : FAIRE ATTENTION À LA SURPRODUCTION BIO

.06 110 BOURGOGNE : L'AGRICULTURE A UN RÔLE À JOUER DANS « LE MONDE D'APRÈS »

.07 GEDA DE LA TILLE : LA FORCE DU COLLECTIF

.08 AGROFORESTERIE : UNE PISTE À ÉTUDIER

.09 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GDS 58 : BILAN ET CHANGEMENTS

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.10 COOPÉRATIVES : BOURGOGNE DU SUD À L'ÉPREUVE DES FAITS

.11 STOCKAGE DE L'EAU : LA RÉGION PEUT VOUS AIDER

.12 BIO : DANS QUELLE RÉGION FERA-T-IL BON S'INSTALLER EN 2023 ?

.13 EN DIRECT DE LA MSA

.17 L'AGRICULTURE, UNE CHANCE POUR L'EMPLOI...

DOSSIER // VITICULTURE

.18 QUAND INNOVATION ET VITICULTURE FONT BON MÉNAGE

.21 NEUF CONSEILS POUR FAIRE DES ÉCONOMIES DE GNR AVEC SON TRACTEUR VIGNERONS

.22 LES NOUVEAUTÉS EN TRACTEURS VIGNERONS ET ENJAMBEURS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.26 QUETIGNY : ÇA BOSSE À LA « MF » !

RURALITÉ // SOCIAL

.27 ENSEIGNEMENT : RETROUVER L'ENVIE D'APPRENDRE

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.28 GÉOBIOLOGIE : TROUVER LA SOURCE

SERVICES

.29 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.30 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.32 **PETITES ANNONCES**

.34 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // LOISIRS

.39 ART : LES ILLUS' : FAIT POUR DURER



// LE DESSIN

// EN BREF

Machinisme Hausse du chiffre d'affaires des distributeurs en 2022, mais baisse en vue

Les distributeurs de matériels agricoles voient leur chiffre d'affaires augmenter cette année, mais les perspectives semblent moins favorables pour le premier semestre 2023, a indiqué le 8 décembre le Sedima. 2022 apparaît comme *« une bonne année »* pour le secteur, avec des ventes estimées entre +8 et +9 % par rapport à 2021, selon un communiqué. Cette croissance est liée à une forte demande, ainsi qu'à des hausses de prix. L'enquête du Sedima montre, sur les neuf premiers mois de l'année, des prix d'achat des matériels qui augmentent en moyenne d'au moins 10 % pour la majorité des distributeurs, et qui parfois dépassent 20 % pour certains matériels. *« À l'issue du troisième trimestre 2022, le moral des agriculteurs était toujours considéré comme bon pour le marché grandes cultures et, dans une moindre mesure, pour celui de la vitiviniculture »*, d'après le communiqué. La situation apparaît *« moins favorable pour la polyculture élevage »*. Quant aux perspectives d'activité des distributeurs, elles semblent *« plutôt mitigées »* pour le premier semestre 2023 : seule une minorité des sondés envisagent une augmentation de leurs prises de commandes en valeur de matériels neufs ou d'occasion, quand des *« sources de croissance »* sont plutôt attendues en atelier ou magasin.

Négociations commerciales La distribution s'engage sur les hausses d'énergie des PME

Dans le cadre des négociations commerciales annuelles, l'ensemble des enseignes de la grande distribution* s'est engagé, le 8 décembre, à accepter la hausse de tarif correspondant à l'augmentation de la facture énergétique de son fournisseur lorsqu'il s'agit d'une PME. Cet engagement fait partie d'un ensemble de bonnes pratiques définies dans un *« pacte de solidarité commerciale »*, signé sous l'égide des ministères de l'Industrie et des PME. Les fournisseurs devront transmettre des *« justifications concrètes et documentées de l'impact du coût de l'énergie sur le prix du produit »* afin que les hausses demandées ne soient pas négociées. Côté industrie, seules la Feef (fédération des entreprises et entrepreneurs de France) et l'Adepale (produits alimentaires élaborés) figurent parmi les signataires du pacte. Les industriels regrettent que seules les PME soient concernées par la non-négociabilité de l'énergie. Plus tôt dans la journée, le gouvernement avait annoncé, dans un communiqué, le renforcement du dispositif d'accompagnement des TPE et PME : certaines entreprises pourront finalement prétendre aux aides au paiement des factures d'électricité et de gaz tout en bénéficiant de l'amortisseur électricité.

** Aldi, Auchan, Carrefour, Casino, Cora, Intermarché/Netto, Leclerc, Lidl et Système U*

Entreprises de travaux agricoles Nouvelles hausses de tarif attendues en 2023

À l'occasion d'une conférence de presse le 7 décembre, la fédération des entreprises de travaux agricoles (FNEDT) a prévenu que des hausses de tarif étaient de nouveau attendues pour 2023, compte tenu de l'inflation des prix d'achat de matériel agricole. *« Nous sommes à l'aube d'autres augmentations du prix du matériel »*, a prédit le président de la fédération Gérard Napias, assurant tenir cette information de la fédération des fabricants de machines (Axema). Et d'appeler ses adhérents à accompagner cette hausse dans leurs tarifs. L'année 2022 a déjà été marquée par l'inflation des prix des services des ETA, qui ont *« vu leur facture de carburant tripler, le prix des pièces et consommables grimper de 20 %, sans oublier l'inflation des assurances et les hausses de rémunération (des salariés) entre 5,8 et 6,8 % »*. Pour une augmentation tarifaire *« nécessaire »* de 22 % en 2022, la majorité des ETA *« se sont limités à demander un surplus de 5 à 15 % (60 % des entrepreneurs sondés cet automne) hors dispositif d'indexation du carburant »*, rapporte la fédération. La FNEDT a par ailleurs rappelé sa demande de pouvoir bénéficier du dispositif TO-DE, dont les ETA sont exclues depuis 2016.

// EN IMAGE

Festivités Des paniers garnis pour Noël

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le magasin Gamm Vert d'Épineuil, dans l'Yonne, propose des paniers garnis de produits locaux, à destination des collectivités, des communes, ou encore des comités d'entreprise. *« On travaille surtout avec celles des communes du Tonnerrois »*, commente Denis Defaix, responsable du magasin. *« Le principe est simple. Une commune, par exemple, nous donne un budget pour chaque panier et on fait ensemble le choix des produits qui le composeront »*. Des paniers qui sont ensuite offerts essentiellement aux personnes âgées, par les communes. Ou encore aux salariés des entreprises. *« Dans les paniers, on ne trouve que des produits départementaux, voire régionaux afin de mettre en valeur les produits du terroir icaunais et bourguignon »*.

De quoi réchauffer les cœurs de nos anciens, souvent seuls. Quoi de plus beau qu'un peu de générosité au moment de Noël ?

C. L.



Le Gamm Vert d'Épineuil (Yonne) prépare des paniers garnis pour les communes et les entreprises à offrir à Noël.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// BASSINES

« Chaque territoire doit trouver son équilibre »

Thierry Boudaud, le président du conseil d'administration de la Coop de l'Eau des Deux-Sèvres, revient sur les manifestations violentes qui ont concerné les bassines de Sainte-Soline, fin octobre.



DR

Thierry Boudaud est en première ligne sur les violences générées par les manifestations anti-bassines. C'est d'autant plus regrettable que ces projets résultent de processus collectifs qui se sont étalés sur plusieurs années.

Comment allez-vous ? Vous-même et les autres agriculteurs, n'avez-vous pas été trop secoués par ce déferlement de violences auquel s'est ajouté un déferlement médiatique ?

Thierry Boudaud : *« Ça va. J'ai la chance d'être bien entouré. Il le faut compte tenu du niveau de pression et d'engagement subis ces dernières semaines. Il faut y être bien préparé tant sur le plan individuel que collectif. En 2018, nous avions, grâce à une concertation longue et aboutie, pu parvenir à un consensus que nous pensions solide. La force du dialogue l'avait emporté. J'étais loin de m'imaginer que nous en arriverions là les 29 et 30 octobre. Mais certains éléments extérieurs au groupe de signataires du protocole ont commencé dès 2021 à se mettre en marge et à muscler leur discours ».*

C'est-à-dire ?

Th.B. : *« La construction de ces retenues est le fruit d'une longue réflexion, de nombreuses études techniques et scientifiques sur le terrain, et naturellement d'une large consultation. Le jour de la signature de ce protocole sur lequel tout le monde était d'accord (en 2018, ndlr), nous avons vu les premières contestations de personnes venues manifester devant la préfecture à Niort. Il y a eu quelques tensions et quelques heurts avec les forces de l'ordre et je m'étais fait la réflexion qu'une telle contestation pouvait devenir violente. La suite m'a malheureusement donné raison. Les opposants au projet ont saisi la justice. Le tribunal administratif de Poitiers a pris une position très claire sur les retenues en les rendant légales. Une fois les voies de recours épuisées, quelques-uns ont pris le chemin de la radicalité pour devenir des quasi-professionnels de la contestation et de la confrontation. Je salue la prise de conscience des autorités de l'État qui ont anticipé la manifestation des 29 et 30 octobre et mis en place le dispositif approprié ».*

Comment parvenir à garder son calme dans de telles circonstances ?

Th.B. : *« Nous nous sommes préparés longtemps à l'avance en nous réunissant, en déterminant les bonnes attitudes à adopter. L'objectif premier était surtout de ne pas tomber dans le piège tendu par les fauteurs de troubles, en particulier les black-blocs : ne pas répondre à la violence par la violence, ne pas répondre aux intimidations, aux provocations, et surtout parvenir à prendre de la distance. Cela demande beaucoup d'énergie, je puis vous l'assurer. Nous savions, par exemple, qu'ils allaient s'en prendre à des canalisations d'irrigation. Nous nous y étions tous préparés psychologiquement et quand la dégradation est survenue, nous avons appelé l'agriculteur au téléphone et nous l'avons soutenu. Répondre à la violence par le calme et la dignité est une arme redoutable ».*

> ***« Répondre à la violence par le calme et la dignité est une arme redoutable »***

La présence de représentants de la Nation qui sont censés respecter la loi vous a-t-elle choqué ?

Th.B. : *« Oui et j'ai une formule pour cela : il ne faut pas confondre immunité parlementaire et impunité parlementaire. En l'espèce, cette manifestation d'élus de la Nation a franchi un cap et laissé la triste image que des députés français ou européens cautionnent, par leur seule présence, la violence de cette manifestation. Il est regrettable qu'ils aient apporté leur soutien à une désobéissance violente sur un exercice de coopération participative aussi exemplaire que celui porté par la Coop de l'eau. À ce titre, je vous fais une confidence :* L'avenir de l'eau *écrit par Erik Orsenna est mon livre de chevet. Il y répète à l'envi que l'eau est un bien commun, qu'il faut le préserver, le partager et que les conflits qui pourraient naître de ses usages ne trouveront de voies de sortie que par le dialogue. J'y crois fermement et je me refuserai toujours à l'idée de violence au détriment de la démocratie ».*

Quelles leçons faut-il tirer de ces événements ?

Th.B. : *« Il faut faire attention à bien laisser sa chance à la démocratie représentative et aux corps intermédiaires. Il revient à chaque territoire d'écrire son histoire sur la gestion de l'eau. Car ils disposent de cartographies pluviométrique et hydrographique différentes. Comme pour l'énergie, la solution ne tiendra pas en une réponse unique mais dans un mix qui, à l'image de ce protocole, combine transition écologique, économie, biodiversité etc. Notre ambition, à travers ces retenues, est aussi de préserver notre modèle d'agriculture familiale en polyculture/élevage, avec des exploitations de petite taille. La retenue de Sainte-Soline concerne une majorité de ce type d'exploitations. C'est d'ailleurs l'une des motivations qui nous incite à poursuivre l'aménagement de ces retenues. Il reste encore 14 retenues d'eau à construire ».*

Craignez-vous que le mouvement ultraécologiste s'attise encore plus, ou bien espérez-vous qu'il retombe comme un soufflet ?

Th.B. : *« Je ne sais pas lire dans l'avenir mais je peux vous assurer que nous sommes prêts à affronter d'autres événements. En premier lieu, il importe de poursuivre le dialogue avec ceux qui entendent avancer sur les sujets de transition agroécologique, de biodiversité, de respect de la ressource mais aussi de la pérennité du monde agricole quel que soit le mode de production. Il faut aussi que la justice passe pour conforter notre système démocratique. Elle est parfois lente à la détente, mais on sent que les choses commencent à bouger. La circulaire publiée récemment par le ministre de la Justice demandant aux procureurs d'apporter une réponse pénale systématique et rapide aux infractions commises en marge des manifestations est un signe positif. Enfin, il faut faire passer le message que les agriculteurs sont victimes du réchauffement climatique et qu'ils sont aussi une des solutions. Je le dis et le répète : à chaque territoire de trouver son équilibre et ses solutions qui seront forcément multiples : sobriété, stockage, gouvernance, changement de pratiques culturales, etc. C'est l'ensemble de l'agriculture et de notre souveraineté alimentaire qu'il faut protéger ».*

Propos recueillis par Christophe Soulard



// FDC 58

« Renouer le dialogue »

Depuis les dernières élections du Conseil d'administration de la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre (FDC 58) de nouveaux administrateurs ont pris leur poste sur les volets agriculture et forêt.



Les nouveaux élus de la fédération des chasseurs de la Nièvre souhaitent instaurer un dialogue constructif avec le monde agricole.

En avril dernier, la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre (FDC 58) renouvelait son Conseil d'administration, notamment pour les pans agriculture et forêt. Ainsi, c'est respectivement Étienne Gauthier et Émilie Philippe qui sont en charge de ces dossiers depuis lors. Nouvellement arrivés, ils commencent à prendre leurs marques et souhaiteraient mettre en place des projets.

Des liens étroits

« Les liens entre l'agriculture, la forêt et la chasse sont indéniables. C'est pour cela que nous devons être unis et solidaires face à nos détracteurs » insiste Étienne Gauthier avant d'ajouter : *« notre rôle est d'agir concrètement sur le terrain, en nous adaptant aux problématiques rencontrées par les agriculteurs ou les chasseurs, tout en prenant en compte tous les impératifs de chacun. On se rend compte aujourd'hui qu'il y a une cassure entre chasseurs et agriculteurs, très souvent par manque de communication »*. Émilie Philippe rebondit : *« la FDC 58 a un rôle de facilitateur entre les différents acteurs du territoire car nous sommes en lien avec de nombreux organismes. Un atout pour faire des propositions transversales »*. Afin de *« revenir aux choses les plus essentielles, il faut faire simple »*, selon Étienne Gauthier, *« et cette simplicité est l'instauration d'un dialogue constructif entre tous. C'est pourquoi nous allons rencontrer dans un premier temps les différents représentants du monde agricole, (Chambre d'agriculture, syndicats…), pour trouver des solutions tous ensemble. En somme, mettre en place une gestion de territoire adaptée aux enjeux de chacun »*. Cette réunion aura lieu prochainement.

Petit bilan

Sur la question des dégâts de gibiers, la FDC 58 confie quelques chiffres *« encourageants »* selon son directeur Florent Ortu. Ainsi, au regard des chiffres estimés par les experts à la récolte, il y a une réduction des dégâts pour l'année 2022 pour les céréales grains avec 9 707 quintaux déclarés en perte contre 13 333 pour 2021. Le maïs ensilage est lui aussi sur la même veine avec 4 067 tonnes en 2021 contre 2 380 cette année. Florent Ortu souligne : *« il y a bien une volumétrie des dégâts en diminution, qui s'explique par un une glandée inexistante à l'automne 2021 engendrant donc une faible reproduction – pour la population des sangliers – et donc moins de dégâts. De plus, les chasseurs du département ont frappé fort ces dernières années afin de réduire les dégâts sur les cultures »*. Loin de régler complètement le problème, il alerte : *« nous sommes dans un creux de vague. Et, il y a fort à parier que nous aurons une recrudescence de dégâts à un moment donné. C'est pour cette raison que nous devons tout faire pour nous prémunir contre cela, en instaurant plus de prévention et être vigilant sur ces secteurs. Nous gérons du vivant, et de ce fait, nous devons mettre toutes les chances de notre côté pour ne pas nous retrouver dans une impasse que ce soit pour les exploitants, avec des dégâts trop importants, ou pour les chasseurs, avec des populations de gibiers immaîtrisables »*.

Disponibles

Outre cela, Étienne Gauthier insiste sur le fait que *« la FDC 58 est là aussi pour aider les exploitants, car ils sont des protagonistes du territoire au même titre que les forestiers ou les chasseurs. Nous travaillons d'ailleurs sur le vote des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) afin d'y maintenir le classement de la fouine et du corbeau mais aussi d'y réintroduire d'autres espèces comme la pie. Nous nous sommes démenés pour ce dossier car il est nécessaire de préserver les cultures face à ces espèces. Mais, il est indispensable que les exploitants nous fassent remonter les dégâts chiffrés occasionnés par ces espèces ; sans leur participation, notre travail nous semble incomplet. Là encore, le dialogue doit être redynamisé et pérennisé, c'est pour cette raison que nous sommes disponibles, Émilie Philippe et moi »*. Étienne Gauthier et Émilie Philippe rappellent enfin les actions déjà mises en place pour les exploitants agricoles, notamment celles financées grâce au Plan de relance comme la réimplantation de haies (voir TDB n° 1692). *« Nous avons tous à y gagner en travaillant main dans la main »*, concluent-ils.

Chloé Monget

Pour tous renseignements ou demandes sur ces questions contacter : Étienne Gauthier à etgauthier@wanadoo.fr et pour Émilie Philippe à emiliephilippe0918@yahoo.fr

// SOUTIEN

Le conseil départemental s'engage pour l'agriculture

Le 21 novembre, sous la présidence de Fabien Bazin, les élus du Conseil départemental ont délibéré sur 24 rapports. Parmi ceux-ci, une aide financière sera débloquée afin de prendre en charge une partie du coût des parts sociales liée à l'adhésion de trois jeunes agriculteurs intégrant les Cuma. Par ailleurs, le Département va accompagner financièrement trois exploitations nivernaises dans leur modernisation et leur adaptation à de nouveaux enjeux de production, mais aussi dans l'adaptation à des contraintes environnementales. *« La Nièvre est une terre dynamique et qui bénéficie d'atouts dont nous pouvons, collectivement, être fiers. Les exploitations agricoles constituent une richesse pour le territoire. Il est indispensable de soutenir ceux qui nous nourrissent »*, souligne Fabien Bazin.

Chloé Monget



// GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

Une nouvelle compétence dans le Châtillonnais

L'équipe d'Agri Ressources 21 s'étoffe avec l'arrivée d'une nouvelle secrétaire comptable.

Vous connaissez le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 pour la mise à disposition d'agents agricoles, mais avez-vous pensé à nous pour vos besoins administratifs ?

L'équipe du groupement d'employeurs s'étoffe avec l'arrivée d'une nouvelle secrétaire comptable.

Dans le cadre d'une mise à disposition auprès de votre entreprise, elle peut intervenir pour la gestion de la comptabilité et la clôture des comptes, la déclaration de TVA ou diverses tâches administratives. Elle est également compétente et expérimentée pour vous accompagner dans le lancement de la tenue de votre propre comptabilité d'entreprise.

Vous souhaitez vous libérer du temps en vous appuyant sur une secrétaire comptable expérimentée, votre entreprise se situe dans un secteur d'environ 40 km autour de Baigneux-les-Juifs ? N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire.

Contact :
Pascaline Ginet au 03 80 68 67 58 ou geagricoles21@gmail.com

Agri Ressources 21

PLUS D'INFOS SUR

// COCEBI

Faire attention à la surproduction bio

L'assemblée générale de la Cocebi s'est tenue le vendredi 9 décembre, à Nitry. Guillaume Conseil, son président, a mis en avant la récolte historique réalisée par la coopérative en 2021. Mais avec une baisse de la consommation bio cette même année, il alerte sur le risque de surproduction qu'il faut, selon lui, gérer.



Cocebi

L'assemblée générale de la Cocebi a eu lieu le vendredi 9 décembre.



Cocebi

Les bons résultats de la récolte de 2021 ont été présentés aux adhérents.

La récolte 2021 en chiffres

Comme précédemment dit, la récolte 2021 est historique pour la Cocebi, dépassant les 40 000 tonnes collectées. Mais que cela représente-t-il concrètement selon les espèces ? C'est 11 792 tonnes de blé (+ 18,5 % par rapport à 2020), 5 084 tonnes d'avoine (+ 35,4 %), 2 641 tonnes de tournesol (+ 130 %), 2 306 tonnes d'orge (+ 22 %), 2 150 tonnes d'épeautre (+ 25 %), 1 044 tonnes de triticale (- 34 %), 796 tonnes de lentilles (- 2 %) et 562 tonnes de maïs (- 57 %).

« *Le volume collecté sur la récolte 2021 dépasse les 40 000 tonnes, ce qui représente le plus haut tonnage collecté dans l'histoire de la coopérative* », s'est réjoui Guillaume Conseil, président de la Cocebi, lors de l'assemblée générale de la coopérative. « *En conséquence, le chiffre d'affaires est aussi le plus important jamais atteint, dépassant les 23 millions d'euros. Les investissements réalisés ces dernières années ont permis de gérer sereinement ce niveau d'activité inédit. Il faut s'en féliciter car c'est notre souhait de voir la bio grandir et d'avoir la capacité d'accompagner cette croissance dans de bonnes conditions* ».

Cependant, depuis deux ans maintenant, la consommation bio est en berne. De moins 1,3 % en 2021 par rapport à 2020. « *Avant, on avait une croissance régulière annuelle d'environ 10 %, ce qui n'est plus le cas. Aussi, on a un contexte où énormément de conversions en bio ont été faites, avec beaucoup d'incitations de la part des pouvoirs publics à travers des subventions. On avait en face un marché porteur. Mais, il l'est moins désormais, avant tout pour des raisons de pouvoir d'achat des Français. Avec l'inflation, ils arbitrent leur consommation alimentaire et les produits bios sont moins privilégiés* », explique Guillaume Conseil. « *Aujourd'hui, l'enjeu est de stabiliser la filière. Car accompagner la conversion, c'est bien, mais il faut aussi accompagner dans la durée la bio, que ce soit par des aides au maintien, qui ont disparu, et des aides pour les filières. Il faut aussi faire attention à ne pas entrer dans une bulle de surproduction à cause du nombre croissant de conversions dû aux subventions, où la production dépasserait la demande et risquerait d'écrouler la filière* ».

Les travaux de l'usine de flocons ont commencé

L'an dernier, le projet Avena bio, l'usine de flocons d'avoine basée à Nitry et porté par la Cocebi, Biocer, Probiolor, Favrichon, Cereco et Biocoop, avait été annoncé. Un projet où le but est de réunir les coopératives puis les transformateurs et la distribution spécialisée, dans une filière équitable de production et distribution de céréales bio de petits-déjeuners. L'usine aura pour mission la transformation des gruaux d'avoine bio en flocons et en farine qui seront ensuite vendus par Fermes bio pour les petits-déjeuners et les jus végétaux.

Quand est-il aujourd'hui, de ce projet de 7 millions d'euros ? « *Le premier coup de pelle a eu lieu début décembre. Il faut maintenant compter un an de travaux. On espère donc sortir les premiers flocons d'avoine au premier trimestre 2024* », indique le président de la Cocebi. « *Notre objectif est de produire au minimum 3 000 tonnes de flocons d'avoine par an, mais on espère pouvoir en produire entre 4 000 et 5 000. Il a toutefois fallu revoir le projet et s'adapter à la hausse du prix des matières premières, ainsi qu'à la baisse de la consommation bio* ».

Christopher Levé



// 110 BOURGOGNE

89

L'agriculture a un rôle à jouer dans « le monde d'après »

L'assemblée générale de 110 Bourgogne s'est tenue le vendredi 9 décembre, à Auxerre. Le président, Walter Huré, a fait le point sur l'actualité de la coopérative et du monde agricole dans son ensemble avec des thématiques touchant chaque agriculteur : la souveraineté alimentaire, l'énergie ou encore le changement climatique.

« *Aujourd'hui, on est, dans ce qu'on appelle, « le monde d'après », c'est-à-dire le monde d'après Covid. On emploie désormais des mots qu'on n'entendait pas jusque-là. « Pénurie », de matière première, de gaz, de carburant, d'électricité, de main-d'œuvre…; « restriction », « rationnement ». Des termes que ceux de ma génération n'ont jamais connus mais seulement lus dans les livres d'histoire et que, collectivement, nous ne pensions jamais rencontrer* ». Des mots forts par lesquels Walter Huré a débuté son intervention lors de l'assemblée générale de la coopérative 110 Bourgogne, dont il est le président.

La Covid, mais aussi la guerre en Ukraine déstabilisent le monde. « *Celle-ci provoque des déséquilibres mondiaux et nous ramène aux heures les plus sombres de nos livres d'Histoire* », assure-t-il. « *Elle a mis en lumière la dépendance de l'Europe en énergie gazière et pétrolière. Dans un immense marché mondial où tout paraissait facilement accessible, la réalité du moment est tout autre* ».



Walter Huré a présidé sa première assemblée générale. Il avait été élu président de 110 Bourgogne le 13 décembre 2021.

Un changement climatique qui se ressent

Du côté des approvisionnements, les disponibilités sont limitées « *avec une forte inflation de certains intrants. L'anticipation des besoins reste la meilleure arme pour pallier toute carence et nos équipes y travaillent au quotidien* », ajoute Walter Huré.

À cela s'ajoute le changement climatique. « *Si on en entend parler depuis des dizaines d'années, on ne le mesurait pas vraiment car il y avait toujours des saisons marquées. Mais depuis cinq ans, on s'aperçoit que les étés sont de plus en plus chauds et secs, sur une durée également de plus en plus longue. Cela nous fait nous poser pas mal de questions pour nos systèmes de culture. Et les prévisions pour les vingt ans à venir ne sont pas très rassurantes* ».

Des défis à relever

Face à cela, l'agriculture, dans son ensemble, « *a plusieurs défis à relever* », selon Walter Huré. « *Il y a déjà le rôle nourricier, qui est notre métier de base. Dans un pays où il y a une alimentation suffisante et de qualité, c'est signe de paix. Aussi, désormais on est 8 milliards d'habitants sur la terre, il va donc falloir réussir à produire de quoi manger pour tout le monde* », affirme-t-il. « *On nous parle de souveraineté alimentaire, au moins à l'échelle de la France, ce qui veut dire la nécessité de produire. Mais lorsqu'on importe 50 % de nos poulets en provenance du Brésil, avec toute la déforestation qu'il peut y avoir derrière, cela pose question* ». Au niveau des fruits et des légumes, la proportion de produits importés est de 35 %. « *Je me dis alors, qu'en termes de souveraineté alimentaire, on peut peut-être mieux faire. Il va donc falloir que les élus nationaux mettent le pied à l'étrier pour qu'on puisse réellement aller vers cette souveraineté alimentaire* ».

L'agriculture peut aussi répondre à d'autres besoins, comme la production d'énergie. « *Il y a les bios carburants, mais aussi le solaire avec les panneaux photovoltaïques que l'on peut mettre sur les bâtiments, ou encore l'éolien et la méthanisation pour la partie gaz* ».

Le défi environnemental a également son importance. « *On parle notamment de couverts végétaux, qui permettent de capter davantage de CO_2 pour le redistribuer ensuite au sol et le bouleverser le moins possible* », détaille le président.

Créer des références pour les adhérents

Quant aux objectifs internes à la coopérative ? « *Il s'agit de continuer de capter l'innovation. Il y a des solutions qui allient technologie et agronomie des sols pour rendre les exploitations les plus performantes possibles* », met-il en avant. « *C'est aussi de continuer de créer des références et des repaires pour nos adhérents, de continuer le développement des OAD (outil d'aide à la décision), de continuer les augmentations de valeur ajoutée à destination des adhérents, comme les contrats filières (CRC, Barilla, NFV), et de rester en veille sur les nouvelles cultures qui pourraient être adaptées à nos territoires* », conclut Walter Huré.

Christopher Levé

// FDSEA 58

58

La nouvelle assurance multirisque climatique au cœur de la soirée Grandes cultures

Mardi 20 décembre, à 17 heures, à la salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire, la section Grandes cultures de la FDSEA de la Nièvre organise une soirée débat sur l'assurance récolte 2023.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Depuis plusieurs années, la section Grandes cultures de la FDSEA de la Nièvre, organise une soirée à destination de tous les producteurs de grandes cultures. L'occasion de venir échanger sur des sujets d'actualités. Cette année, à la veille de la réforme des outils de la gestion des risques climatiques, qui interviendra le 1er janvier 2023, le thème de cette soirée sera la nouvelle assurance multirisque climatique. Posé par la loi du 2 mars 2022, le principe de la réforme des outils de gestion des risques vise à assurer la pérennité et la résilience des systèmes de production agricole en mettant en place une couverture minimum fondée sur la solidarité nationale et s'articulant avec une offre assurantielle rénovée. Guillaume Chartier, administrateur à la Fédération des producteurs d'oléoprotéagineux (FOP), en charge du dossier de la gestion des risques, interviendra sur ce sujet avec, à ses côtés, Groupama et Pacifica.

FDSEA 58

Guillaume Chartier, spécialiste du dossier



Guillaume Chartier, administrateur de la Fédération des producteurs d'oléoprotéagineux, interviendra lors de cette soirée sur le thème de la réforme des assurances multirisque climatique.

Guillaume Chartier est agriculteur dans l'Oise depuis 2003 sur une exploitation de 210 ha. Il produit les cultures suivantes : blé tendre, betterave, colza, pommes de terre fécule, escourgeon ensilage, maïs, cameline et occasionnellement du soja.

Il est aussi associé dans une unité de méthanisation. A la FOP, les dossiers dont il est en charge sont : la gestion des risques, la PAC et les Paiement pour services environnementaux (PSE).

// GEDA DE LA TILLE

La force du collectif

Les membres du Geda de la Tille dressent un bilan positif de leurs travaux menés tout au long de l'année. Ce groupe d'agriculteurs est ouvert à de nouveaux adhérents, désireux de progresser sur leur exploitation.

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ! Ce proverbe décrit parfaitement la philosophie du groupe de développement agricole de la Tille, qui réunit 28 exploitations au nord de Dijon. *« Les échanges que nous avons entre nous sont très enrichissants, chacun partage son expérience et tout le monde en profite ! Nos travaux collectifs permettent de nous former, d'innover, de gagner en technicité et d'avancer sur nos fermes respectives, avec le soutien de la Chambre d'agriculture »*, se réjouit Pascal Tatigny, président du Geda. L'assemblée du 8 décembre a été l'occasion de faire le point sur les réflexions engagées et à poursuivre durant l'année 2023. *« Nous travaillons actuellement sur nos coûts de production. L'objectif pour l'année à venir sera de contenir le plus possible nos charges. Dire que nous arriverons à les baisser paraît malheureusement utopique au vu de la situation »*, commente Pascal Tatigny.



Lors de l'assemblée générale du 8 décembre, à Is-sur-Tille.

Une nouvelle filière

L'agriculteur de Chaignay liste bien d'autres travaux en cours : *« nous étudions l'intérêt de la fumure de fonds dans les rotations, plusieurs protocoles sont mis en place dans nos parcelles et nous allons continuer. Nous nous formons aussi sur les marchés à terme, avec quatre rendez-vous annuels. La diversité des assolements est également réfléchie au sein du groupe. Nous recevons régulièrement des spécialistes dans différents domaines, chaque adhérent est bien sûr libre de venir aux sessions qui l'intéressent »*.

La semaine dernière, le Geda de la Tille est revenu sur le lancement d'une nouvelle filière locale, dédiée à la culture du chanvre. Quatre adhérents sont aujourd'hui lancés dans cette aventure. La production est livrée à une entreprise locale, qui l'utilise dans la construction de bâtiments. Jean-Sébastien Juret, agriculteur à Chaignay et responsable du dossier, avait d'ailleurs présenté ce sujet dans une édition estivale de Terres de Bourgogne. Le Geda de la Tille, ce sont aussi d'intéressants tours de plaine proposés chaque année à ses adhérents, encore une fois avec le soutien de la Chambre d'agriculture, comme l'indique Pascal Tatigny : *« ce sont des rendez-vous à ne pas manquer, il y a beaucoup d'intérêt à participer ! Nous en programmons généralement six chaque année. Une ferme différente nous accueille à chaque fois avec des thématiques diverses et variées »*. Les formations HVE, la sécurité au travail et le secourisme sont aussi au programme du Geda. Des moments conviviaux sont réguliers au sein du groupement, un voyage de deux ou trois jours est d'ailleurs organisé chaque année. Un déplacement dans la Sarthe a été programmé en 2022 avec des visites de plusieurs sites, dans un intérêt professionnel ou non.

On recrute !

Le Geda de la Tille se dit très ouvert à l'idée de recruter de nouvelles personnes : *« les nouveaux agriculteurs sont les bienvenus parmi nous. La diversité dans notre groupe est très importante, il y a de la place pour tous les profils. En effet, le Geda est composé d'agriculteurs conventionnels, de personnes engagées dans le bio, d'autres ont choisi l'agriculture de conservations des sols. Certains sont éleveurs, tous les âges sont représentés. Il est intéressant, pour nous aussi, d'assurer le renouvellement des générations. Un certain nombre d'adhérents a déjà passé la barre des 55 ans »*.

AG

Responsables des dossiers : Trésorerie : Catherine Lamiral, sécurité santé au travail : Dominique Rouget, Cives et méthanisation : Alexandre Estivalet, matif : Baptiste Colson et Jean-Noël Lamiral, essais : Jean-Paul Brulard, chanvre et bio : Jean-Sébastien Juret, communication : Louis Hograindleur, GIEE : Sylvain Degret, tours de plaine : Vincent Lecuret, marges et coûts de production : Vincent Voisot.
Contact : Pascal Tatigny 06 14 82 04 24.

Témoignage

Louis Hograindleur, agriculteur à Til-Châtel, adhère au Geda depuis plus de 30 ans : ***« Les échanges que nous pouvons avoir avec nos collègues sont très utiles dans notre quotidien. Je pense aux différentes techniques culturales mais aussi aux parties administratives et obligataires. Beaucoup de choses évoluent dans nos métiers : avoir l'avis et la vision d'autres producteurs est d'autant plus important… Le Geda de la Tille a beaucoup travaillé ces dernières années sur le semis sous couvert et d'autres techniques simplifiées, bon nombre d'adhérents s'en inspirent aujourd'hui ».***

// JEUNES AGRICULTEURS

Préparez vos C15 !

Les JA de Châtillon-Laignes-Montigny annoncent une animation originale lors de la fête de l'agriculture 2023.

Les Jeunes agriculteurs de Châtillon-Laignes-Montigny organiseront la prochaine fête de l'agriculture. Cet événement, à dimension régionale, est programmé le premier week-end de septembre. Les futures animations sont actuellement au centre des réflexions des JA qui se sont réunis en assemblée cantonale vendredi dernier, et qui accueilleront l'assemblée départementale le 20 janvier. *« Nous sommes tous très fiers d'organiser ce rendez-vous »*, confie Jérémy Rognon, coprésident de la fête avec Yannick Salomon, *« la plupart des grandes lignes sont d'ores et déjà calées et parmi les animations phares, il y aura un événement autour de la Citroën C15, le véhicule emblématique de nos fermes ! »*. L'idée est venue des plus jeunes composant l'équipe JA : *« certains connaissent peut-être la Sotizerie sur les réseaux sociaux… Je pense qu'elle a été une source d'inspirations pour plusieurs d'entre nous avec notamment Flavien Blandin, Rodolphe et Grégoire Coucheney pour ne pas les citer ! Notre équipe a rapidement validé ce projet, nous pensons que les C15 sont en capacité de faire venir beaucoup de monde à Châtillon »*. L'objectif sera de proposer une exposition de véhicules customisés, personnalisés aux goûts de chacun. Il y aura aussi des courses de C15, avec une organisation s'inspirant du moiss'batt cross. *« Un certain nombre de points sont encore à valider, nous communiquerons plus précisément sur le sujet ces prochaines semaines »*, poursuit Jérémy Rognon, *« une chose est déjà certaine : les différents cantons JA du département seront sollicités et invités à amener des C15 le jour J ! La préparation de ces véhicules devrait nécessiter moins de temps et moins d'investissements que le moiss'batt cross, c'est un avantage. Notre équipe JA étudie actuellement les règles de sécurité d'une telle manifestation. Nous ne sommes encore qu'au début des réflexions, les C15 ne seront qu'une animation parmi toutes celles que nous proposerons »*.

AG



Jérémy Rognon, agriculteur à Pothières, espère une belle participation des différents cantons.



Parmi les animations proposées lors de la prochaine fête de l'agriculture, l'emblématique Citroën C15 va sans aucun doute attirer toutes les attentions.

Contexte

L'assemblée cantonale des JA de Châtillon-Laignes-Montigny a également été l'occasion d'évoquer la conjoncture. Malgré de nouveaux caprices de la météo, l'année 2022 restera positive grâce à des prix de bon niveau. Les JA se posent maintenant de nombreuses questions pour 2023, comme le décrit Jérémy Rognon : ***« les charges sont très hautes et il faut absolument que les prix de vente se maintiennent. Le revers du bâton est fortement redouté dans notre équipe, ce ne doit pas être spécifique à nous… Le contexte 2022 reste positif mais tout n'est pas rose pour autant. Je pense notamment aux éleveurs qui peinent à être autonomes en alimentation sur leur ferme. Je connais d'ailleurs plusieurs personnes qui arrêtent le lait en fin d'année… ».***



// AGROFORESTERIE

21

Une piste à étudier

La valorisation des haies en bois plaquette a fait l'objet d'une visite technique à Molinot. Un des rendez-vous proposés par la Fédération des Cuma de Bourgogne-Franche-Comté et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or dans le cadre de l'opération « Quatre saisons de l'agroforesterie en Côte-d'Or ».

La Fédération des Cuma de Bourgogne-Franche-Comté et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organisent plusieurs journées d'information sur l'agroforesterie. La première d'entre elles s'est tenue à Molinot le 5 décembre, avec pour thème principal la valorisation des haies en bois plaquette. *« Nous avons étudié différents aspects techniques, les notions économiques et plusieurs points réglementaires »*, présente Damien Barberet, président de la Cuma En delà de l'eau qui accueillait l'événement, *« des démonstrations de déchiquetage et de paillage par les Cuma Terr'eau et Compost 71, équipées en matériels, étaient aussi au programme. Des témoignages d'utilisateurs sont venus agrémenter cette journée »*.

« Imaginer quelque chose »

L'éleveur de 85 vaches charolaises est lui-même convaincu de l'intérêt des pratiques agroforestières : *« je pense qu'il y aurait quelque chose d'intéressant à faire… Nous avons une ressource locale à disposition, dans nos prés. Celle-ci mériterait d'être exploitée pour remplacer en partie la paille que nous utilisons en litière dans nos élevages bovins viande. La paille est une ressource qui, elle, ne fait que diminuer. Les volumes disponibles n'étaient pas très importants avec les dernières sécheresses que nous avons connues, la tension sur ce marché s'accroît au fil du temps. La paille est aussi broyée pour enrichir les sols, d'autres débouchés se font aussi de plus en plus nombreux, même si les volumes restent à ce jour marginaux. Nous ne savons pas comme cela peut évoluer »*.

Gagner en autonomie

Les plaquettes de bois, utilisées en litières, forment un matelas drainant et améliorent l'absorption des jus. Elles peuvent être utilisées pour remplacer tout ou partie de la paille et permettent de renforcer l'autonomie de l'exploitation en tirant parti d'une ressource locale et renouvelable. *« Des essences comme l'aulne, le peuplier, le saule ou encore le frêne peuvent convenir »*, souligne Damien Barberet. L'éleveur de Molinot s'était déjà renseigné sur une éventuelle utilisation de ces plaquettes, dans sa propre ferme : *« l'idée serait de réaliser une sous-couche d'une dizaine de centimètres avant l'hivernage des animaux. Une couche de 25-30 cm est également possible, mais l'utilisation d'un vibroculteur devient alors nécessaire pour remuer. Investir dans du matériel supplémentaire n'est pas du tout l'objectif visé »*.

Sortir la calculette

Des simulations économiques s'imposent pour démontrer l'intérêt des plaquettes : *« des tarifs dégressifs nous ont été exposés. Pour des volumes de moins de 100 m³ de plaquettes, la facture s'élève à 500 euros/heure de broyage, tout compris, sachant que le débit moyen est de 80 m³/heure. Le tarif tombe à 350 euros/ heure pour un chantier supérieur à 700 m³. Il y a donc un intérêt collectif dans la démarche. La valorisation des haies est une piste à étudier, sachant que la tonne de paille nous revient ici aux environs de 70 euros, pressée en bout de champ »*.

AG



Damien Barberet, éleveur et président d'une Cuma, réfléchit à une alternative à la paille pour la litière de ses bovins.



Lors d'une démonstration.

La suite

Les « Quatre saisons de l'agroforesterie en Côte-d'Or » se poursuivront au mois de mars avec un événement dédié à l'entretien de la haie. La plantation sera abordée en mai ou juin. Une dernière journée, courant septembre, s'intéressera à l'agroforesterie productive.

PRESSES à BALLES RONDES

KRONE

Profitez de nos offres mortes-saisons !



Ne portez plus les rouleaux de filet pour les charger dans la chambre grâce au chariot latéral KRONE EasyNet !



La presse à 4 courroies KRONE capable de presser tout type de fourrage en haute densité sans précaution particulière !

Ouverture et fermeture de porte en moins de 5 secondes et sans secousse : gagnez du temps et du confort !

VARIPACK



Retrouvez dès maintenant votre spécialiste local des techniques de récolte des fourrages de haute qualité :

SARL WALTER

Rouvres-en-Plaine 03 80 79 17 37

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur - Tablette - Smartphone



// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GDS 58

58 Bilan et changements

Le 24 novembre, le GDS 58 tenait son assemblée générale à Sermoise-sur-Loire. De nombreux points y ont été abordés.

Lors de l'assemblée générale du GDS 58, du 24 novembre à Sermoise-sur-Loire, les sujets étaient nombreux. Parmi eux, ont été détaillés : les comptes, la situation BVD et IBR dans le département, les points à connaître sur la maladie de Mortellaro. À l'issue, un Conseil d'administration a procédé à l'élection d'un nouveau bureau.

Finances

C'est un rapport financier presque à l'équilibre qui a été dévoilé par Rodolphe Morizot, directeur du GDS 58 : *« sur un budget d'environ 1 million d'euros, nous avons un déficit d'approximativement 3 000 euros »* avant de marteler : *« le GDS n'est pas là pour faire des bénéfices mais pour régler et suivre les problématiques sanitaires »*. Ces comptes sont marqués notamment par la réduction d'une subvention de la Région : *« Celle-ci nous avait été accordée pour le temps de la mandature, ce que nous savions. Celle-ci ayant changé, les fonds n'ont pas été renouvelés comme précédemment. Pour la remplacer, nous avons sollicité l'aide du Département pour les années à venir »*. Pour rappel, cette subvention du Conseil Régional s'élevait à 199 000 euros, et seuls 95 074 euros pourront être versés au GDS 58 en 2022. Du côté de la Caisse d'entraide bovine, le nombre de dossiers à indemniser s'amenuise chaque année et une réflexion sera menée pour adapter son fonctionnement aux problématiques de l'élevage actuel. Enfin, la caisse d'entraide (éleveurs bovins), assurance en cas d'épidémies majeures, a un fonds disponible (au 31 août 2022) de 305 846 euros, le GDS 58 estime qu'elle n'a donc plus besoin d'être réapprovisionnée, pour le moment.

Pour la suite

Pour les comptes à venir (2022-2023), *« il faut prendre en compte la baisse des bovins cotisants – à cause des départs en retraites et de la diminution du cheptel nivernais. De ce fait, la cotisation passera de 1,15 à 1,25 euro par bovin »*, annonce Rodolphe Morizot. *« Pour la partie O.V.S, la situation est légèrement différente, puisque la cotisation baissera en raison d'un réajustement des comptes, passant donc de 1,35 à 1,32 euro »*. Concernant le budget consacré à la BVD, Rodolphe Morizot insiste sur le fait que le GDS 58 prendra à nouveau en charge à 100 % les analyses de cartilage des naissances. *« C'est une situation assez unique en France »* (sous réserve de la confirmation des engagements du Conseil départemental). *« Rappelons que les enveloppes blanches destinées à l'envoi des cartilages sont encore valables, et donc utilisables ! De plus, pour continuer à progresser sur la BVD, il est nécessaire d'éliminer les animaux IPI le plus rapidement possible et de procéder à la vaccination du cheptel pour éviter au maximum les transmissions »*. Entre septembre 2021 et août 2022, 131 143 veaux ont été analysés pour la BVD, 131 057 ont été déclarés non IPI (soit 99,9 %), 86 animaux ont été testés IPI (dont deux viropositifs) dans 52 cheptels différents dont 19 anciens. Pour l'IBR, il martèle : *« les mesures seront de plus en plus contraignantes pour ceux qui ne sont pas qualifiés »*. Il faut donc poursuivre les efforts car environ 60 cheptels détiennent encore des bovins positifs IBR. Le rapport d'orientation du président formulait des demandes de révision des modalités de surveillance de la brucellose et leucose, des évolutions techniques sur le dépistage BVD. Il insistait aussi sur l'importance de la rapidité d'élimination des bovins IPI et de la vaccination des troupeaux infectés en BVD. Enfin, Francis Taupin s'interrogeait sur la réflexion de stratégie besnoitiose envisagée au niveau national.

Le mot de Francis Taupin

À l'issue de l'assemblée générale, un conseil d'administration s'est réuni et a élu un nouveau bureau. Il se compose comme suit : président, Bertrand Léger ; vice-président, Gilles Martin ; secrétaire général, Alexandre Seutin ; trésorier, Cédric Biet ; membres : Jean-Michel Aucoin, Rodolphe De Givry, Nicolas Guenot, Pascal Loisy.

Francis Taupin, cède donc sa place de président (occupé depuis 2014) à Bertrand Léger. Pour mettre un point final à sa présidence, Francis Taupin retiendra *« un travail prenant mais ô combien intéressant avec des échanges d'une grande qualité qui permettaient de voir un grand nombre de personnes »*. Ce qui l'aura le plus marqué est *« l'obligation de faire des choix, parfois difficiles mais nécessaires, selon moi »*. Pour la suite, il espère que *« l'harmonie régnera encore entre le nouveau président et le directeur afin d'avoir une synergie efficace pour la bonne marche de l'organisme »*. Pour lui, le GDS 58 *« n'est pas identique aux autres GDS de la région car le cheptel y est principalement allaitant. Mais, cette différence apporte beaucoup. Les éleveurs sont courageux, et nous sommes là pour les aider à venir à bout de situations sanitaires difficiles »*. Entré au GDS 58 en 1992 comme délégué, Francis Taupin remercie tous les collaborateurs croisés durant ces années, avant de conclure : *« j'ai souhaité mettre un terme à mon mandat, du moins en ce qui concerne la présidence, il me reste un an comme administrateur que je vais employer, si vous voulez bien, à soulager la nouvelle équipe et leur faire part de mon expérience si petite soit-elle. Un collectif d'administrateurs est allé en stage à Paris tout récemment, collectif sur lequel je fonde beaucoup d'espoir. Il est temps de mettre une nouvelle équipe en place, plus jeune, avec de nouveaux contacts et plus d'efficience »*.



Francis Taupin (photo), cède sa place de président à Bertrand Léger.

Chloé Monget



75 personnes ont fait le déplacement pour l'assemblée du GDS 58.

Maladie de Mortellaro : la prévention avant tout

Durant l'assemblée générale du GDS 58, Catherine Lutz, vétérinaire, a fait une intervention sur la maladie de Mortellaro. Rodolphe Morizot estime : *« elle gagne du terrain dans la Nièvre, et il est indispensable de commencer à donner les connaissances adéquates aux éleveurs pour les aider à vivre en ayant le moins de mal possible sur leur cheptel. Cela passe par de la formation au parage ou sur l'assainissement »*. **Catherine Lutz a donc fait un point sur la dermatite digitale : comment la reconnaître, la soigner, la maîtriser, la prévenir ?… mais aussi sur l'impact économique qu'elle pouvait engendrer sur une exploitation.** *« Pour la voir il faut lever les pieds des animaux et observer ! »* **insiste la vétérinaire.** *« Entre 150 et 250 € estimés + traitement (prix variables en fonction du type), selon les élevages c'est entre 2 et 30 % du troupeau qui sont touchés par ces problèmes… une séance de parage préventif vous paraît chère, le vétérinaire également ? Mais la boiterie coûte de l'argent tous les jours (baisse de production notamment). Une bonne prévention est donc préférable pour limiter les frais et pour améliorer le bien-être de l'animal »*.



// COOPÉRATIVES

Bourgogne du Sud à l'épreuve des faits

La coopérative tenait son assemblée générale le 9 décembre à Beaune. L'occasion de revenir sur une année compliquée sur bien des aspects, mais où l'orientation stratégique prise il y a un an a montré sa pertinence.



A la tribune, au palais des congrès de Beaune, le 9 décembre, de gauche à droite : Lionel Borey, président de Bourgogne du Sud, Bertrand Combemorel, le directeur général, Philippe Couzon, vice-président et Emmanuel Meunier, commissaire aux comptes.

Lorsqu'il y a un an, à Chalon-sur-Saône, la coopérative Bourgogne du Sud avait présenté son projet stratégique intitulé « Cap vers l'avenir », Lionel Borey, son président, avait souligné qu'affirmer une orientation, c'était aussi être conscient qu'elle serait mise à l'épreuve de la réalité. Il n'imaginait pas, néanmoins, à cette époque, à quel point il était dans le vrai ! Parce qu'en termes de mise à l'épreuve, les douze mois qui se sont écoulés depuis cette présentation auront tenu toutes leurs promesses… Le 9 décembre, au palais des congrès de Beaune, en Côte-d'Or, le président de Bourgogne du Sud n'a pas manqué de souligner cette réalité : à l'instar du monde agricole dans son ensemble, la coopérative a pris de plein fouet les conséquences du conflit guerrier en Ukraine. Des conséquences à la fois bénéfiques sur les cours des céréales, mais délétères pour ce qui est des coûts de production, en particulier pour l'élevage. Engrais et alimentation animale pèsent sur les trésoreries mais ce contexte immédiat, auquel s'ajoute celui, plus global, du changement climatique, souligne à quel point la notion d'anticipation est essentielle dans le fonctionnement du monde agricole et des structures telles que les coopératives.

L'enjeu de la complémentarité entre métiers

« *Sur le volet financier,* rappelait ainsi Lionel Borey, *nous bénéficions du travail accompli par le passé* ». Avec un chiffre d'affaires approchant les 271,8 millions d'euros et un résultat, en progression par rapport à l'année précédente, qui atteint 3,4 millions d'euros, l'entreprise a su tirer son épingle du jeu (voir encadré). L'activité viticulture traduit le retour d'un contexte plus favorable, après deux années difficiles, du côté des grandes cultures, si la collecte se situe dans la moyenne, elle affiche une belle qualité. Quant à l'élevage, l'embellie des cours qu'on y trouve aussi a, malgré tout, du mal à dissimuler les effets de la hausse des matières premières. « *L'enjeu, pour la coopérative,* poursuivait Lionel Borey, *c'est la complémentarité entre les trois métiers avec une inconnue de taille : sommes nous entrés dans un nouveau cycle ? S'agit-il seulement d'une situation ponctuelle, ou au contraire d'un virage fondamental ?* » Face à ces interrogations, le cap à tenir est celui de la souveraineté alimentaire, en prenant en compte le poids de la hausse des coûts énergétiques et celui du changement climatique, mais aussi les enjeux liés à l'eau et à la décarbonation. Cette nécessité de mise en place d'un contexte favorable a pourtant connu un premier coup de canif, avec le refus d'inscrire dans le projet de loi de finance une incitation fiscale destinée à favoriser les contractualisations pluriannuelles entre filières. Un fait déploré par le président de Bourgogne du Sud : « *Cela fait partie des petits signaux qui nous montrent que les enjeux agricoles ne sont pas encore tous pris en compte…* »

Des nouveaux adhérents choyés

Malgré tout, il faut penser au présent et à l'avenir. Pour la coopérative, cela passera par la consolidation des projets menés au sein d'Alliance BFC (où Bourgogne du Sud voisine avec Dijon Céréales et Terre Comtoise), mais aussi par l'entrée en vigueur de la nouvelle Pac, « *sûrement la première relativement favorable à notre région* » soulignait Lionel Borey, et la réforme de l'assurance risque climatique. En parallèle, la coopérative poursuit son travail interne en matière de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), conçu comme un élément d'attractivité, et mène une action de fond à destination des jeunes et des nouveaux adhérents : une journée spéciale leur sera dédiée le 13 janvier 2023.

Berty Robert

Les chiffres clés de Bourgogne du Sud

La collecte 2021 s'est montée à 527 319 t. Elle se décompose de la manière suivante :
- 223 737 t de blé
- 170 988 t de maïs
- 63 632 t d'orge
- 23 641 t de soja
- 20 027 t de colza
- 13 194 t de tournesol
- 12 100 t de divers.

La coopérative compte 1 300 adhérents.
Chiffre d'affaires de l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 : 271,8 millions d'euros (195 870 M€ pour l'exercice précédent).
Résultat : 3,4 millions d'euros (2,264 M€ pour l'exercice précédent).

Renouvellement d'administrateurs

Plusieurs administrateurs représentants les associés coopérateurs ont été renouvelés, à l'occasion de cette assemblée générale :
- Pierre Margeon, de Marigny-lès-Reullée (21)
- Éric Michaudet, de Saint-Martin-en-Bresse (71)
- Alain Molard, de Simandre (71)
- Antoine Petitjean (EARL des Hirondelles) à Lanthes (21)
- Olivier Tollot (SARL Domaine Tollot-Beaut) à Chorey-lès-Beaune (21)
- Didier Laurency (Gaec Laurency) à Saint-Usuge (71)
- Patrick Joigneaux (Gaec Joigneaux) à Corberon (21)
- Emmanuel Simonet (EARL de la Crête) à Lays-sur-le-Doubs (71).

// AIDES

Stockage de l'eau : la Région peut vous aider

La Région Bourgogne-Franche-Comté propose une mesure d'aide aux exploitations pour le stockage de l'eau. Attention : la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 23 décembre.

L'objectif de ce dispositif est de soutenir les investissements de stockage, de traitement et d'acheminement de l'eau pluviale issue des toitures à destination des animaux au sein de l'exploitation. Il s'inscrit dans le cadre de l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique, dans la continuité du dispositif ouvert en 2021 à l'occasion du plan de relance pour faire face aux conséquences de la sécheresse estivale. Il est complémentaire des dispositifs de soutien à l'investissement dans des équipements de stockage d'eau et de fourrages inscrits dans les Programmes de développement rural (PDR) de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), particulièrement dans les Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAE). L'aide est attribuée sous la forme d'une subvention (dans la limite du budget alloué).

Le taux d'aide est de 30 %. Dans le cas où un département cofinance la mesure, la contribution est de 15 % pour la Région et 15 % pour le Département concerné. La transparence Gaec ne s'applique pas. Le bénéficiaire (voir encadré) doit déposer sa demande d'aide à la Région avant le début de l'opération. Toute dépense engagée (devis signé, bon de commande…) avant la présentation de la demande d'aide par le bénéficiaire auprès de la Région rend cette dépense inéligible. La demande doit être déposée sur la plateforme de gestion des aides régionales Olga. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 23 décembre. Chaque demande fera l'objet d'un contrôle croisé avec les demandes déposées au titre des dispositifs 4.1.1 et 4.1.A. des PCAE de BFC pour éviter de dépasser le taux maximal d'aide publique. Les dépenses sont éligibles à partir de la date d'accusé de réception du dossier complet.

Les investissements éligibles et ceux qui ne le sont pas

Voici la liste des investissements éligibles :
Investissements matériels :
- Les systèmes de récupération d'eau de pluie issue des toitures de l'exploitation
- Les systèmes de stockage d'eau pluviale
- Les citernes mobiles (tonnes à eau) uniquement pour les Cuma
- Les travaux et le terrassement pour l'installation de citerne de récupération d'eau pluviale ou la création de bassins étanches pour la récupération des eaux pluviales dans la cour de l'exploitation, sous condition d'un investissement pour l'installation d'un système de traitement de l'eau.
- Les travaux et installations permettant le raccordement et l'acheminement de l'eau pluviale stockée vers les points d'abreuvement sur le siège de l'exploitation et dans les champs situés à une distance maximale de 150 mètres des bâtiments de l'exploitation.
- Les systèmes de traitement de l'eau pluviale répondant aux normes sanitaires (standard ou AOP)
- Les systèmes de préfiltration (en amont des systèmes de stockage d'eaux de pluie)
- Les dispositifs de reminéralisation d'eau pluviale à l'exclusion des consommables
- La rénovation des citernes privatives existantes si reliées à un système de récupération d'eau pluviale
- L'installation de systèmes de traitement sur citernes existantes si reliées à un système de récupération d'eau pluviale.

Investissements immatériels :
- Études préalables avec choix du prestataire, uniquement liées à un investissement éligible au dispositif.

Sont exclus de ces investissements éligibles :
- Les études de forage et toute étude non liée à l'investissement projeté et éligible au dispositif
- Les forages
- Les créations de points d'eau
- Le curage de puits
- Les aménagements en dehors de l'exploitation (étangs, mares, rivières…)
- Les impluvium (financés dans la mesure pastoralisme)
- Les rénovations de citerne dont le demandeur n'est pas propriétaire ou non-privatives (communales, EPCI…)
- Les matériels d'occasion
- La main-d'œuvre pour l'autoconstruction n'est pas financée

D'après communiqué



Nicoll

La Région BFC propose des aides financières pour les dispositifs de stockage, de traitement et d'acheminement des eaux pluviales.

Qui peut bénéficier de ce dispositif d'aide au stockage de l'eau ?

Dans la catégorie agriculteurs :
- les agriculteurs personnes physiques ;
- les agriculteurs personnes morales dont l'objet est agricole (Gaec, EARL, SARL, etc.) ;
- pour les équins : les investissements sont éligibles si le projet relève d'une exploitation où l'activité d'élevage est dominante, sur la base du chiffre d'affaires des trois dernières années.

Dans la catégorie groupements d'agriculteurs :
- les groupements d'agriculteurs (dont l'objet est de créer ou de gérer des installations et équipements de production agricole au sens du L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime…)
- les Cuma.

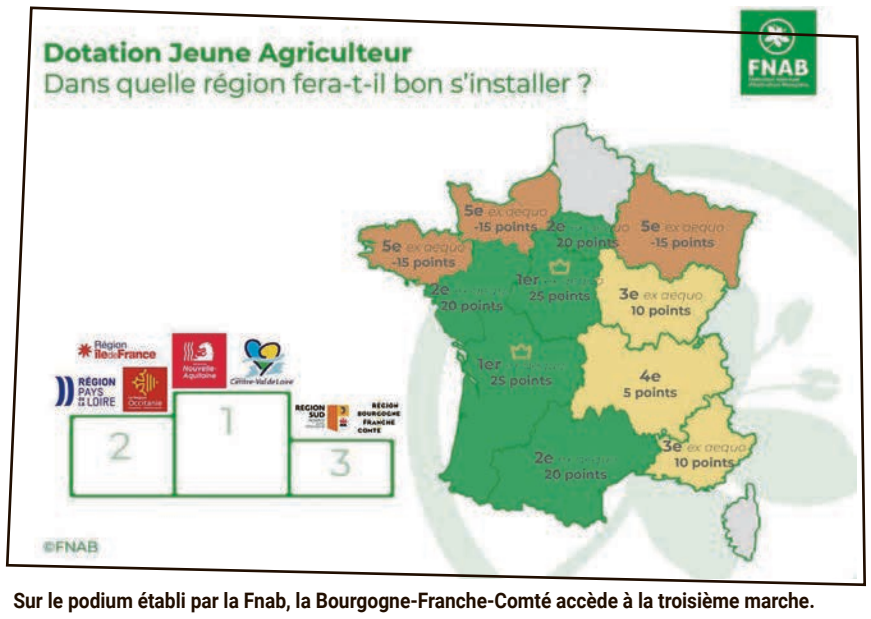
Les bénéficiaires doivent être des exploitants agricoles exerçant une activité primaire d'élevage. Le siège de leur exploitation doit être situé en BFC. Un dossier est éligible à compter de 2 000 € d'investissement HT. Le plafond des dépenses subventionnables est de 30 000 € HT par porteur et par an (ou 40 000 € HT en cas de réalisation d'une citerne enterrée). Ne sont pas éligibles les porteurs qui ont déposé un dossier au titre du PCAE en 2021 ou en 2022 et qui ont obtenu des points relatifs aux économies en eau dans les grilles de sélection.



// ARICULTURE BIOLOGIQUE

21 Dans quelle région fera-t-il bon s'installer en 2023 ?

La Fédération nationale d'agriculture biologique est à l'initiative d'un inédit classement des régions. On y découvre les bons et les mauvais élèves en matière d'accompagnement des installations agricoles en bio. La Bourgogne-Franche-Comté est en milieu de tableau.



Sur le podium établi par la Fnab, la Bourgogne-Franche-Comté accède à la troisième marche.

Si vous êtes porteur d'un projet d'installation agricole en bio en 2023, la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab) se propose d'être votre GPS : elle est prête à vous indiquer quelle région vous offrira le meilleur accompagnement. Pour cela, elle a réalisé une enquête qui prend en compte de nombreux critères afin d'établir un classement de ces collectivités, en se basant sur un point de départ qui ne doit rien au hasard : 2023, c'est l'année où les Régions vont hériter de la charge du soutien de l'installation en agriculture à la place de l'État. Pour la Fnab, il était tentant de vérifier lesquelles seront les plus actives dans le domaine, à la lumière de deux éléments structurants : le nécessaire renouvellement des générations, et la proportion de porteurs de projets d'installation qui souhaitent le faire en bio. À cela on peut ajouter un contexte économique plus difficile pour l'AB, confrontée à des marchés en contraction et qui, de ce fait, estime avoir besoin d'un soutien plus prononcé, en accord avec les attentes sociétales.

Des fermes bios à reprendre

Pour Philippe Camburet, président de la Fnab et agriculteur dans l'Yonne, cela s'inscrit dans le contexte de la nouvelle PAC et de la reconnaissance des services environnementaux dont l'agriculture biologique est porteuse. Ce qui est certain, comme le rappelait Alan Testard, secrétaire national Futurs bio à la Fnab, lors de la présentation du classement, le 12 décembre, c'est que *« dans 5 ans, la moitié des fermes bios seront à reprendre »*. La question de l'installation prend dès lors un relief particulier. *« À partir de 2023,* poursuivait-il, *nous aurons une Dotation jeune agriculteur (DJA) unique pour tout le monde et la gestion de l'enveloppe budgétaire des modulations sera confiée aux Régions. Ce qu'elles en feront sera révélateur de leur niveau de soutien au bio… »* Pour établir son classement, la Fnab s'est appuyée sur des documents communiqués par les régions (Comités régionaux Installation-Transmission, déclaration des régions à la presse, courriers entre les Groupements régionaux d'agriculture biologique et les régions, fiches d'intervention régionalisées Feader…) et a établi une échelle de notation. Les critères d'attribution des points, en plus ou en moins, concernent l'existence ou non de bonus incluant l'agriculture biologique, ou si une modulation bio est uniquement dédiée à l'AB, ou s'il existe une différence significative entre le montant de base moyen et le montant avec la modulation reconnaissant la bio.

Les Régions pouvaient aussi gagner des points s'il existe une modulation au bénéfice de porteurs de projets qui ne reprennent pas une exploitation familiale, et/ou au bénéfice de porteurs de projet non issu du milieu agricole. En revanche, les malus tombaient si la région a prévu une modulation Haute valeur environnementale (HVE) et que son montant est identique à celui de la modulation bio, ou si l'AB n'est pas reconnue dans la modulation « agroécologie ».

Centré sur une réalité

Au final, selon ces critères, le classement de la Fnab s'établit de la manière suivante :

- les deux premières Régions sont le Centre-Val de Loire et la Nouvelle-Aquitaine (25 points chacune)
- on trouve ensuite l'Île-de-France, l'Occitanie et les Pays de la Loire (20 points)
- en milieu de tableau figurent Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bourgogne-Franche-Comté (10 points), puis Auvergne-Rhône-Alpes (5 points)
- En bas de classement, on trouve les Hauts-de-France et la Corse (0 point) mais ces deux régions prévoient d'annoncer les nouveaux dispositifs d'aides à l'installation en 2023 pour une mise en œuvre en 2024.
-Trois régions ferment la marche : la Bretagne, Grand Est et la Normandie (-15 points)

Pour la Fnab, ce classement révèle de grandes disparités dans l'approche des installations en bio par les exécutifs régionaux. *« Pour certaines régions,* remarquait Philippe Camburet, *le bio ne semble pas être une priorité mais avec d'autres, on sent une volonté d'aller plus loin »*. Reste que le classement de la Fnab, en focalisant sur l'installation, peut livrer une vision faussée d'une réalité plus large sur l'AB. Certaines régions peuvent avoir fait des choix autres que ceux centrés sur l'installation tout en développant une véritable politique de soutien à l'AB. *« On va sans doute nous reprocher cela,* concluait Philippe Camburet, *mais pour nous, le renouvellement des générations est l'enjeu principal. Avec cette initiative, on espère que les mal classés tenteront de redorer leur blason… »*

Berty Robert

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n° | | | | |

Date d'expiration | |

SIGNATURE

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
☐ Réussir La chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €
☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 53 €
■ pour 2 ans 106 €

TOTAL

En direct de la MSA

Opération « Engagés pour l'alimentation »
Quand nos délégués MSA innovent….
Le grand spectacle de la prévention, dans la Nièvre
En Côte-d'Or, du plaisir avant tout !
Et si on travaillait sur la pomme ?
Sensibilisation au gaspillage alimentaire
Je m'attache, je me protège
La page d'accueil de la rubrique « employeur » fait peau neuve
Libérez-vous l'esprit ! Comptez sur Mémo Santé Enfant !

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

La MSA, mobilisée et solidaire

Le 18 octobre dernier, la CCMSA a convié la presse pour sa traditionnelle conférence de rentrée. Retour sur les principaux points évoqués.

Les aides mises en place pour soutenir les agriculteurs

De nombreux dispositifs de soutiens financiers ont été mis en place en 2022 pour accompagner les agriculteurs face aux difficultés subies au quotidien.
Pas moins de 340 M€ de dotation exceptionnelle de l'État ont été débloqués pour permettre la prise en charge des cotisations sociales pour les exploitants et employeurs ayant subi des pertes de récoltes suite au gel d'avril 2021 ou touchés par la crise conjoncturelle de la filière porcine ou encore dans le cadre du plan national de relance et de résilience (inflation liée à la crise ukrainienne).
Outre ces dotations, la MSA dispose, en 2022, d'une enveloppe de 35 M€ qui a permis la prise en charge partielle ou totale des cotisations des exploitants et employeurs agricoles en difficulté, dont 9 M€ réservés à l'influenza aviaire, 5 M€ pour le gel 2022, 2 M€ pour la grêle 2022 et 8 M€ pour la sécheresse 2022.

Lutte contre la fraude en 2021 : 37,90 M€ détectés

La MSA a inscrit depuis de nombreuses années, la lutte contre la fraude comme axe fort de sa stratégie institutionnelle. Sa constitution en guichet unique lui permet d'agir, à la fois, sur la fraude aux prestations et sur la fraude aux cotisations, ainsi que sur le travail illégal et dissimulé.
En 2021, près de 38 M€ de fraudes (dont 19,10 M€ concernent le travail illégal et dissimulé) ont été détectés par l'ensemble des caisses du réseau soit une augmentation de 29,6 % par rapport à 2020.

Une politique de promotion de la santé et de prévention volontariste au service des adhérents et des populations rurales les plus éloignées des parcours de soins

Les mesures annoncées par les Pouvoirs publics en la matière viennent compléter les actions déjà menées par la MSA, en particulier celles visant à réduire les inégalités de santé, préoccupation majeure du régime agricole.
La prévention primaire est au cœur de son action : vaccinations, dépistages organisés des cancers, lutte contre les addictions font l'objet de campagnes de prévention nationales.
En complément, l'Institution déploie une politique de prévention répondant aux besoins propres de sa population : « Petits Ateliers Nutritifs » pour les enfants, ateliers « Éducation à la santé familiale » pour les familles, ateliers Bons Jours en inter-régimes pour les personnes âgées, « Instants Santé » et « Entretiens Motivationnels » pour les personnes éloignées du soin, formation à l'éducation thérapeutique pour les professionnels de santé… La MSA crée aussi des services et des produits innovants pour l'ensemble de la population comme l'Antichute, outil de prévention des chutes dédié au personnel des EHPAD et des résidences autonomie ou encore les Entretiens motivationnels personnalisés par téléphone (EPT), une action spécifique d'aller vers qui renforce la campagne d'invitation à la vaccination antigrippale.

La stratégie santé centrée sur les défis de santé des territoires ruraux

Forte d'une expérience de longue date dans la lutte contre les inégalités de santé, le régime agricole soutient le développement de la coopération entre les professionnels de santé et les acteurs du social et du médico-social dans les territoires ruraux. En 2022, les caisses de MSA étaient impliquées dans l'accompagnement à la création de 70 structures d'exercice coordonné (SEC) : 40 Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), 19 Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), 6 Équipes de soins primaires (ESP) et 5 Centres de santé (CDS). Par ailleurs, la MSA souhaite accompagner le développement des téléconsultations pour pallier les insuffisances de densité médicale sur les territoires ruraux.
Elle s'implique également dans la lutte contre les déserts médicaux en informant les jeunes professionnels de santé en fin de cursus sur l'exercice coordonné libéral en milieu rural avec le dispositif « Éductour ».

Plan de prévention du mal-être en agriculture

Crises agricoles successives, délitements des liens familiaux et sociaux, repli sur soi, dégradations de l'état de santé, de l'état psychologique, difficultés financières sont des causes significatives du mal-être.
La MSA contribue à la lutte contre ce fléau au travers de son plan de prévention articulé selon 3 axes fondamentaux :
- le déploiement d'une nouvelle gouvernance de pilotage et coordination réunissant MSA, OPA, Chambres d'agriculture, associations et coopératives pour offrir un accompagnement complet, cohérent et personnalisé aux populations agricoles en détresse ;
- le renforcement des dispositifs et réseaux de détection comme Agri'Ecoute, dispositif d'écoute téléphonique, ou encore le réseau des sentinelles, volontaires tous acteurs du monde agricole formés à la détection du risque suicidaire et agissant directement sur le terrain ;
- les autres dispositifs qui permettent de prévenir et d'accompagner les difficultés personnelles, économiques ou sociales : Aide au répit, Aide financière simplifiée agricole, ateliers « Et si on parlait du travail ? ». ■

Éditorial



Nous arrivons à la fin d'une année qui, une fois encore, s'est révélée difficile pour tout le monde. À peine sortis d'une crise sanitaire sans égale, nous sommes confrontés à un contexte de crises écologique, économique et internationale, qui n'épargne personne et surtout pas le monde agricole déjà fragilisé. Ainsi, tout au long de l'année, la MSA a accompagné les populations qu'elle protège.

En Bourgogne, 1 740 demandes de prise en charge des cotisations sociales des exploitants ayant subi des pertes de récoltes suite au gel d'avril 2021 ont été traitées pour un montant de près de 9 M€. En parallèle, nous avons reçu 27 demandes de prise en charge concernant la filière porcine qui seront notifiées avant le 31 décembre prochain et 2 896 dans le cadre du plan de résilience, pour lesquelles nous sommes en attente du décret d'application pour affecter les montants.

En parallèle, la feuille de route du programme de prévention du mal-être en Bourgogne a été actée. Harmoniser les rapports avec les agriculteurs et les salariés en difficultés et être à l'écoute de chaque cas personnel, aller vers celles et ceux qui sont isolés face à leurs difficultés grâce au réseau des Sentinelles, prévenir et accompagner toute forme de difficultés qu'elles soient personnelles, économiques ou sociales… telles sont les ambitions de ce programme qui se veut proche du monde agricole en détresse, s'appuyant sur l'implication de tous (citoyens, voisins, associations, réseaux professionnels) pour ne plus rester seul face aux difficultés.

L'humain est, depuis toujours, au centre des préoccupations majeures de la MSA au travers de ses missions de protection sociale bien sûr, mais également au travers de ses valeurs mutualistes, au service des populations qu'elle protège. Grâce à leur proximité et avec l'appui des experts de la caisse, nos élus bénévoles accompagnent les populations locales et animent la vie des territoires. Ils participent ainsi à de grandes opérations de solidarité. On se souvient de leur implication dans le dispositif MSA Solidaire créé à l'occasion du premier confinement. Cet automne, c'est autour d'une action commune sur le thème l'alimentation qu'ils ont œuvré pour sensibiliser le grand public aux enjeux de la souveraineté alimentaire.

La Bourgogne a montré son enthousiasme en proposant 30 actions originales et variées sur l'ensemble du territoire, attirant plus de 800 personnes. Un bilan positif, puisque la MSA Bourgogne est la caisse qui a mis en place le plus d'actions, preuve, s'il en est, d'un engagement fort de nos élus sur les territoires. Je tenais, ici, à les remercier pour leur investissement.

Il me reste à vous souhaiter, à toutes et tous, de belles et bonnes fêtes de fin d'année, ainsi qu'une année 2023 plus sereine et plus radieuse.

■ Dominique Bossong

En Bref

Versement de la prime de Noël

Cette aide exceptionnelle de fin d'année est versée à compter du 15 décembre, automatiquement et sans aucune démarche de leur part, aux adhérents bénéficiaires de certains minima sociaux comme le RSA. Pour la Bourgogne Franche-Comté, 1 436 foyers sont concernés.

	Nombre de primes	Montants versés
Bourgogne	1 003	226 395,07 €
Franche-Comté	433	92 407,93 €

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

LES ÉLUS MSA MOBILISÉS AUTOUR

Zoom

Opération « Engagés pour l'alimentation »

Les 3 animateurs du service Vie Institutionnelle, Frédérique Bernollin, Sophie Guillerault et Mario Zaccardi, se partagent le territoire des 4 départements bourguignons. Ils ont été la cheville ouvrière pour organiser les actions imaginées par les délégués. Ils témoignent de leur expérience

« Lors de la semaine de l'alimentation qui s'est déroulée du 1er au 9 octobre 2022, l'objectif était de mobiliser un maximum de délégués bourguignons afin d'assurer la pleine réussite de ce projet tout en lui donnant une visibilité nationale.

Pour préparer cet évènement d'envergure, nous avons, dans un premier temps, et dès le mois d'avril, organisé 33 réunions afin de rencontrer chaque échelon local. Les délégués souhaitaient échanger en présentiel mais, compte tenu d'une contrainte de taille, la crise sanitaire, ils ont dû patienter pendant plusieurs mois pour retrouver ce mode de rencontre.*

En tant qu'animateur, notre rôle était de faire émerger les idées en fonction de l'appétence de chaque échelon local tout en respectant les thèmes définis, à savoir : promouvoir l'éducation à la santé, lutter contre le gaspillage alimentaire en valorisant les circuits courts et les productions locales, développer la solidarité alimentaire.

Une fois le thème choisi, nous avons défini les missions de chacun pour le bon déroulement des différents évènements. Jusqu'à fin septembre, les étapes se sont enchaînées : recensement et sollicitation des partenaires, recherche des intervenants, apport d'appui logistique fort pour la mise en place des actions. Nous avons assuré la coordination de chaque projet pour en parfaire l'organisation en réunissant nos élus à plusieurs reprises. »

Différents supports de communication ont été préparés (communiqués de presse, flyers, affiches…) pour chacune des manifestations afin d'enrichir le site elusterritoires.msa.fr, site accessible à tous. Ainsi, les délégués, avec l'appui des animateurs, ont assuré la promotion de ces manifestations sur les territoires.

« En parallèle, nous avons sollicité l'intervention d'une diététicienne-nutritionniste pour la création d'un livre de recettes avec des légumes et fruits d'automne. Nous avons mis à disposition ce support sur plusieurs actions (marchés, stands, …). Il a également été diffusé auprès de nos collègues MSA.

Avec notre réseau de délégués MSA, nous avons proposé 30 actions sur le territoire bourguignon, à savoir : marchés alimentaires et de producteurs locaux, visite de verger, ateliers de cuisine, ateliers antigaspillage, collecte de denrées alimentaires, ateliers pédagogiques à destination des jeunes, conférences-débats, spectacle, dégustations de jus frais… Elles ont rencontré un vif succès en attirant 800 participants.

Ces opérations se sont adressées à différents types de public. Pour la plupart, elles étaient ouvertes à tous





mais certaines avaient un accès « réservé ». Dans ce cadre, écoliers, collégiens, lycéens, seniors ou encore familles bénéficiant du dispositif « Paniers solidaires » ont pu participer à des actions ciblées. Nous avons constaté un engouement particulier pour les animations ludiques. »

Pour mener à bien ces différentes manifestations, les 3 animateurs du service Vie Institutionnelle, avec l'appui de leur responsable, Valérie Bonnetain, ont travaillé avec les délégués d'avril à fin septembre.

Un bilan sera bien sûr fait sur cette action commune innovante.

En Bourgogne, le service Vie Institutionnelle a rédigé des articles et réalisé un diaporama permettant un retour en images sur cette semaine de l'alimentation. Ces supports seront largement diffusés : réunions d'échelon local, prochaine assemblée générale, auprès des élus…

Au niveau national, la Caisse Centrale de MSA réalisera également un bilan chiffré accompagné de séquences vidéo.

« A titre personnel, cette semaine, riche en informations, nous a permis d'améliorer notre comportement alimentaire avec un point de vigilance sur notre équilibre nutritionnel, sans oublier l'intérêt d'une activité physique quotidienne. Elle nous a aussi sensibilisés sur l'importance de privilégier le « fait maison » plutôt que de céder à l'appel des plats issus de l'industrie alimentaire… »

Ce furent 6 mois intenses en rencontres et évènements venant renforcer les liens animateurs/délégués MSA. ■

** Échelon local : regroupement de plusieurs cantons pour former un collectif de travail.*

Pour mieux comprendre

Quand nos délégués MSA innovent…

Partout en France, les 13 760 élus bénévoles de la MSA ont organisé du 1er au 9 octobre 2022 des actions festives, pédagogiques, solidaires sur le thème de l'alimentation avec pour objectif de sensibiliser le grand public aux enjeux de la souveraineté alimentaire.

Nos 700 délégués bourguignons se sont réunis sur chaque échelon local, à partir du mois d'avril, pour définir ensemble un projet à réaliser sur leur territoire. Ils n'ont pas manqué de créativité puisque pas moins de 30 actions ont vu le jour.

Pourquoi une telle opération ? Les objectifs étaient nombreux dont, en premier lieu, remobiliser notre réseau de délégués, après les élections de janvier 2020 et la période de Covid qui a suivi. En second lieu, il s'agissait également de faire apparaître ce réseau en tant qu'acteur majeur de l'animation des territoires via diverses actions, de valoriser la diversité et de rendre visible le rôle de nos élus.

Remobiliser notre réseau de délégués

Nos délégués ont été élus en 2020. Cette même année, les périodes de confinement se sont enchaînées dès le mois de mars. Il nous a donc été impossible d'organiser des réunions en présentiel pour accueillir nos nouveaux élus, les former, les informer et les mobiliser. Certains ne se connaissaient même pas. Ce projet a été l'occasion de leur permettre de se rencontrer autour d'un objectif commun : réaliser une action concrète au mois d'octobre. Rien ne remplace les rencontres en présentiel pour souder une équipe. Elles contribuent à créer une dynamique bienvenue en ce milieu de mandat.

Animer les territoires

Une des missions des délégués MSA est l'animation des territoires. Ils portent les différents projets locaux et y participent. Nos élus ont su activer leur réseau et solliciter de nouveaux partenaires.

Cette mission a été totalement remplie : 30 actions ont été mises en place autour du thème de l'alimentation et déjà de nouvelles idées se profilent pour 2023 !

Valoriser la diversité des territoires

Nos élus ont donné libre cours à leur imagination et ont présenté des projets répondant aux objectifs fixés, déclinés autour de 3 domaines : l'éducation à la santé, l'éducation des consommateurs et la solidarité alimentaire. Les actions organisées, nombreuses et variées, reflètent bien la diversité de nos territoires.

Certains délégués se sont orientés sur l'éducation à la santé avec l'organisation de conférences, d'ateliers et de débats/discussions. D'autres étaient présents sur des marchés pour promouvoir le « bien manger ». D'autres actions encore étaient orientées vers les enfants ou les adolescents comme, par exemple, « Viens jouer à t'empoisonner » dont l'objectif était de susciter l'envie de décrypter les emballages de notre alimentation industrielle pour en déjouer les pièges. Sans oublier, une collecte de produits alimentaires réalisée sur les 4 sites d'Auxerre, Dijon, Mâcon, Nevers auprès des salariés MSA et dont le fruit a été remis au Secours Populaire.

La diversité des réalisations a permis de toucher de nombreux publics : population agricole ou non, jeunes, collégiens et lycéens, publics fragiles… Plus de 800 personnes rencontrées !

Rendre visible le rôle de nos élus

Très actifs dans la réalisation de cette opération, dont le thème choisi, l'alimentation, est particulièrement d'actualité en cette période, nos élus ont souhaité qu'elle soit portée à la connaissance du plus grand nombre avec le souci de mettre en avant l'importance de leur rôle auprès des populations agricoles et rurales.

Une large campagne de communication a été menée avec notamment la création d'un site spécifique : elusterritoires.msa.fr

Nos élus n'ont pas hésité à activer leurs réseaux : presse, Twitter, LinkedIn, Facebook…

L'ampleur du mouvement ainsi créé a rendu visible le rôle des élus au service des citoyens et, par conséquent, a conforté la place de la MSA en tant qu'acteur incontournable sur les territoires.

Tous ces événements, organisés simultanément du 1er au 9 octobre, ont donc mis en évidence la force du réseau des élus MSA, bénévoles engagés pour le développement de leurs territoires et le bien-être des populations rurales. ■



Retrouvez l'intégralité de nos actions sur : elusterritoires.msa.fr

Sur le vif

Le grand spectacle de la prévention, dans la Nièvre

Dans la Nièvre, l'échelon local MSA de Clamecy a fait appel à un comédien pour informer sur certains pièges à éviter, en matière d'alimentation.

« Viens jouer à t'empoisonner ! » Le titre de l'atelier sur l'alimentation organisé début octobre par l'échelon local MSA de Clamecy avait un côté provocateur qui attirait l'attention. De fait, Franck Detable, président de cet échelon local, avait fait un choix original pour cette action sur l'alimentation, plus particulièrement ciblée sur un public d'écoliers et de collégiens. L'équipe avait fait appel à Marc Andrien, comédien de la compagnie Bleu Nuage. En tout, près de 250 personnes, (écoliers, collégiens et adultes) des écoles primaires de Varzy et Clamecy et du collège le Mont-Chatelet de Varzy, ont pu découvrir cet étonnant atelier. *« Les participants,* explique Franck Detable, *étaient sensibilisés au contenu des étiquettes sur les produits alimentaires, ce qu'on y voit (ingrédients, images). Ils comprenaient aussi la différence entre ce que l'on montre et ce qu'il y a vraiment dans le produit. Le comédien les a beaucoup sensibilisés au sucre, expliquant que l'on en met dans beaucoup de choses, par exemple, des nuggets ! »* Marc Andrien a réalisé, lors de l'atelier, des manipulations avec différents ingrédients chimiques, afin de montrer leurs effets. Cela donnait à l'action un aspect à la fois pédagogique mais aussi très spectaculaire. *« Il a battu un blanc d'œuf avec de la lécithine de soja, le blanc d'œuf est monté plus vite. Il expliquait ainsi le rôle de certains ingrédients dans les produits préparés. Le but n'était pas de dire que c'est bien ou mal, mais d'informer sur ces effets. Les enfants ont été très étonnés et ont apprécié les expériences avec la glace carbonique, le sucre qui peut devenir un poison, des choses qui sont sur l'image de l'emballage mais qui ne sont pas réellement dans le plat »*. Franck Detable le reconnaît lui-même : il a aussi appris des choses à l'occasion de cet atelier, *« mais sensibiliser les enfants, c'est le plus important : ils font leur apprentissage »*. ■



En Côte-d'Or, du plaisir avant tout !

En Côte-d'Or, Franck Juillard, délégué MSA, revient sur l'action menée à Quetigny : une conférence variée et interactive sur l'équilibre, la santé et le plaisir en alimentation.



En Côte-d'Or, deux échelons locaux de la MSA Bourgogne (Chevigny-St-Sauveur / Dijon et Fontaine-les-Dijon / Is-sur-Tille / Saint-Apollinaire) ont décliné l'action nationale sur l'alimentation, avec une approche différenciée et positive, sous la houlette de Franck Juillard, délégué MSA. Ils ont organisé, le 5 octobre, une conférence-débat au lycée agricole de Quetigny, sur le thème « L'alimentation : équilibre, santé et plaisir ! ». *« L'action,* explique Franck Juillard, *a été pensée selon des séquences courtes. Il ne s'agissait pas de faire une conférence ennuyeuse »*.

Le fil rouge était important : en matière d'alimentation il n'y a pas de dogme, rien n'est interdit. Il faut de la diversité, de la mesure et du plaisir. Quatre interventions se sont succédé : une diététicienne-nutritionniste, Sylvie Walch, un médecin de la MSA, le docteur Didier Menu, Laurent Demizieux, maître de conférences à l'université de Bourgogne, et le cuisinier dijonnais Hugo Schneider (restaurant Betterave). *« Au fil des interventions,* poursuit Franck Juillard, *on a parlé de l'alimentation avec des quiz qui permettaient de combattre certaines idées préconçues. On a aussi fait de la prévention des risques, expliquant que les graisses ou le sucre n'étaient pas mauvais en tant que tels, mais que c'est l'abus qui pose problème. On a pu expliquer les besoins physiologiques du corps humains, en fonction desquels on peut établir une alimentation équilibrée. Il n'y a pas un régime alimentaire, chacun doit construire son propre régime, en fonction de son activité, de ses goûts et en gardant la notion de plaisir »*.

Enfin pour rendre concret tout cela, le cuisinier, qui ne travaille que des légumes, a pu montrer qu'en mangeant local, on peut très bien manger. Ce jour-là, il a proposé des plats à base de poireaux, qui ont ravi les participants. Au final, le lycée de Quetigny aura servi de cadre à une belle action, très complète, vivante, interactive, variée, ludique… Et à renouveler ! ■

Et si on travaillait sur la pomme ?

Dans l'Yonne, des étudiants de la Maison familiale rurale de Villevallier ont participé à l'action « Alimentation » de la MSA en rendant visite à un arboriculteur et en travaillant ses produits.



Sensibiliser à la nécessité de bien s'alimenter, c'est une chose, mais inscrire cette action dans la complémentarité d'un cursus de formation d'étudiant, c'est encore plus fort et c'est ce qu'est parvenu à faire Franck Hersant, avec l'aide de Sophie Guillerault de la MSA Bourgogne, dans l'Yonne. Notre homme est non seulement délégué de l'échelon local de la MSA pour Charny, Joigny et Villeneuve-sur-Yonne, mais il est aussi formateur en restauration au sein de la Maison familiale rurale (MFR) de Villevallier. C'est ainsi qu'il a pu impliquer un certain nombre d'étudiants de la MFR, qui préparent un diplôme de cuisinier-gestionnaire en restauration collective, dans une action mêlant découverte de produits alimentaires de qualité et de proximité, et travail de ces produits dans le cadre d'un atelier cuisine. *« Nous sommes donc allés visiter le Clos de Rochy*, précise Franck Hersant, un producteur de pommes et de poires bio situé à Charny, dans l'ouest de l'Yonne. *Nous avions un groupe constitué de nos élèves apprentis et de délégués MSA. Le but était de découvrir le verger et ses métiers. Ils ont notamment observé tout le travail entourant le calibrage des pommes, ou l'atelier de fabrication de jus. Ensuite nous avons acheté des pommes pour, dans un second temps, les préparer lors d'un atelier cuisine placé sous la responsabilité des élèves, et auquel participaient les délégués MSA »*. L'opération a donné lieu à la réalisation de clafoutis aux pommes, amandes et noix, et aussi de pommes au four. De quoi se faire plaisir tout en enrichissant ses connaissances sur des produits alimentaires de proximité. *« À la MFR*, poursuit Franck Hersant, *nous travaillons aussi sur les questions d'achat alimentaire local, parce qu'en restauration collective, nous devons aussi nous conformer aux obligations fixées par la loi Egalim. Elle nous impose d'avoir recours à des produits de qualité, et notamment bio »*. Cette action a permis des échanges riches entre apprentis et délégués MSA sur ce qu'est aujourd'hui une alimentation de qualité. ■

Sensibilisation au gaspillage alimentaire

En Bresse, les délégués de l'échelon local de Louhans-Cuiseaux se sont rendus sur le marché pour sensibiliser les consommateurs à la problématique du gaspillage alimentaire.

Marie-Thérèse Perney préside l'échelon local des cantons de Louhans et Cuiseaux. En octobre dernier, elle et ses collègues délégués MSA ont adhéré de bon cœur au projet de la caisse centrale de MSA sur le thème de l'alimentation.

« Pour nous, l'idéal était de réaliser une action sur le marché de Louhans un lundi matin. Nous avons eu l'idée de traiter du gaspillage alimentaire. J'avais entendu sur la radio locale Radio Bresse que le SIVOM du Louhannais faisait des communiqués sur ce thème. Nous les avons donc contactés et avons travaillé ensemble », explique Marie-Thérèse.

Un quiz avec des lots à gagner

Début octobre, quatre membres de l'échelon local MSA se sont rendus au marché de Louhans durant une matinée. Avec deux représentants du SIVOM du Louhannais, ils ont tenu un stand où ils ont pu aborder la problématique du gaspillage alimentaire avec les passants. *« Nous interpellions les gens »*, confie Marie-Thérèse qui avoue que les passants étaient un peu réticents, convaincus de ne jamais gaspiller.

Pour engager le dialogue, les animateurs du stand disposaient d'un quiz avec en jeu un sac à dos pour ordinateur portable à gagner. Quel poids d'aliments gaspille-t-on en moyenne par an ? Combien peut-on économiser en évitant le gaspillage ? Que signifient « DLC et DDM » ? …



Bonne couverture médiatique

Sur le stand, une poubelle de 60 kg visualisait le volume moyen de déchets fermentés cibles produits par personne et par an. Autre mobilier pédagogique, un réfrigérateur était là pour sensibiliser les consommateurs aux règles de rangement des aliments au frais, pour une conservation optimisée.

Durant la matinée, les animateurs de ce stand éco-responsable n'ont pas ménagé leur peine face à des passants souvent étonnés par la réalité du gaspillage. Heureux d'avoir pu faire passer quelques messages de bon sens, les membres de l'échelon local MSA ont aussi apprécié la couverture médiatique dont ils ont fait l'objet. ■

Je m'attache, je me protège

La ceinture de sécurité est votre meilleur bouclier. Découvrez pourquoi il est primordial de s'attacher à bord d'un engin agricole. La MSA Bourgogne vous accompagne pour travailler en sécurité.

Pour que la structure de protection soit pleinement efficace, le chauffeur doit être attaché
L'un des risques majeurs lors de l'utilisation d'un engin agricole dans les champs est son renversement ou son retournement. Les machines doivent être équipées d'une structure de protection contre le renversement, une cabine rigide ou un arceau, pour éviter que le conducteur soit écrasé. Mais en cas d'accident, sans ceinture de sécurité, le conducteur risque de heurter violemment des éléments du poste de conduite, ou d'être éjecté et écrasé par le tracteur. La protection optimale est donc la combinaison d'une structure de protection en cas de renversement et de la ceinture de sécurité.

La ceinture limite le risque d'accident grave
La gravité des accidents avec des machines agricoles est souvent liée au non-port de la ceinture de sécurité. En France entre 2013 et 2017*, 984 accidents routiers ont impliqué un tracteur agricole. Parmi les victimes graves des accidents recensés, décès ou hospitalisation, plus d'un tiers d'entre elles n'avait pas attaché leur ceinture de sécurité.
Un crash test réalisé en septembre 2020 par l'Utac**, en partenariat avec Entraid et la MSA, montre qu'un choc frontal à 30 km/h peut être fatal pour un conducteur non-attaché. En effet, sans ceinture, le conducteur est violemment projeté sur la colonne de direction qui s'enfonce dans le thorax et le ventre.

La MSA vous aide à vous équiper
Si votre tracteur est ancien et non équipé d'une ceinture, il est possible d'agir.
La première solution consiste à utiliser les points d'ancrage qui sont sur la partie mobile du siège du conducteur, ou sur le châssis ou une autre partie fixe du tracteur lorsque le siège n'est pas mobile. Cette solution concerne les véhicules mis en service depuis juillet 2009.
Il est aussi possible de remplacer le siège dépourvu de points d'ancrage par un modèle équipé et de mêmes dimensions, afin qu'il s'adapte à la structure de protection. Si vous souhaitez installer une ceinture dans votre tracteur, ou changer de matériel, le service SST de la MSA Bourgogne propose des accompagnements techniques. ■

**source : Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR)*

*** l'Union technique de l'automobile, du motocycle et du cycle (UTAC) est un groupe privé et indépendant dans le domaine des essais de développement et de certification de véhicules*



Retrouvez toutes les informations liées au port de la ceinture de sécurité à bord des engins agricoles sur le site ssa.msa.fr https://ssa.msa.fr/je-mattache-je-me-protege/ ou en scannant le QR code ci-contre.

bourgogne.msa.fr

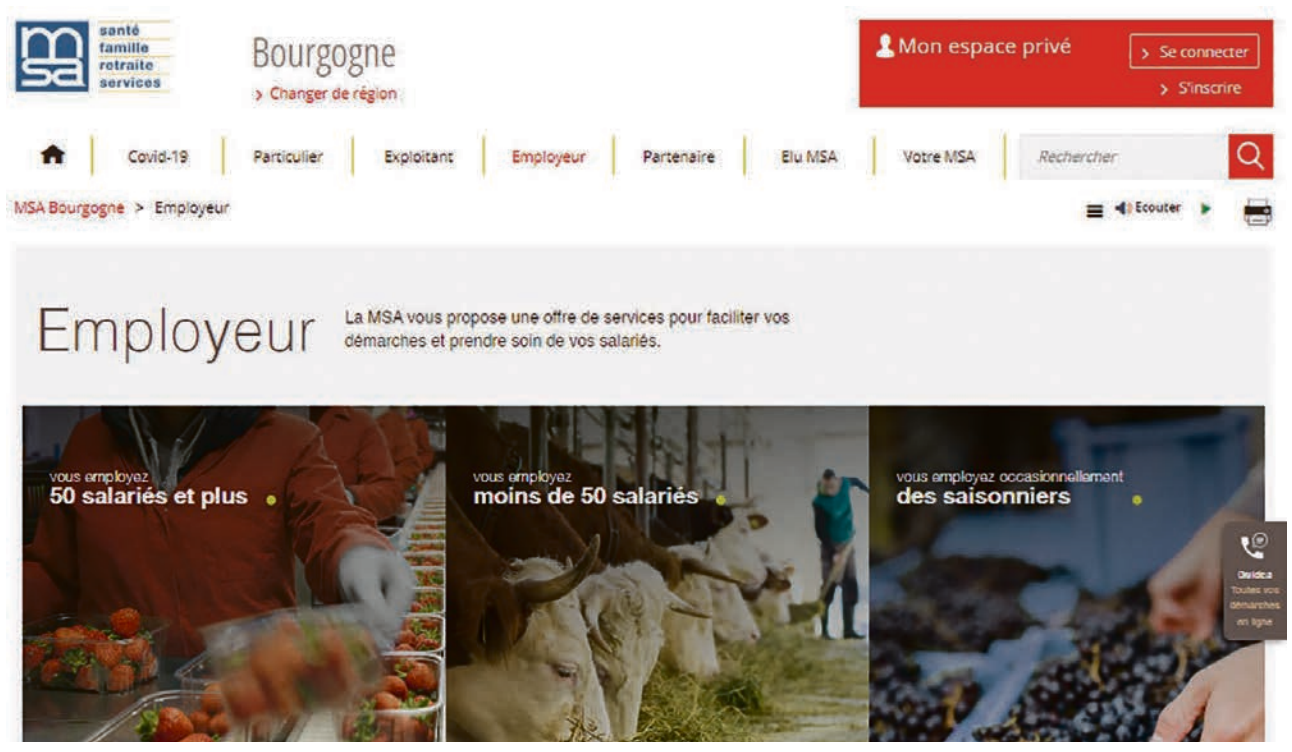
La page d'accueil de la rubrique « employeur » fait peau neuve

La MSA Bourgogne propose sur son site internet bourgogne.msa.fr, une rubrique destinée aux employeurs de main-d'œuvre agricole. Sa nouvelle page d'accueil a été repensée et conçue pour faciliter leurs démarches et leur permettre de prendre soin de leurs salariés.

Selon leur profil (employeurs de moins de 50 salariés, employeurs plus de 50 salariés ou employeurs occasionnels de saisonniers), ils retrouvent en quelques clics toute l'offre de service de la MSA pour répondre à leurs besoins et questions : conseils à l'embauche, sensibilisation des équipes aux risques professionnels, diagnostics personnalisés, taux de cotisations sociales et exonérations. Ils peuvent ainsi consulter toutes les solutions proposées par la MSA et être orientés vers les informations et cordonnées nécessaires pour en bénéficier.

Quel que soit le profil choisi, un renvoi vers le service Guidéa est proposé. Pour rappel, Guidéa est un outil internet sur bourgogne.msa.fr, qui oriente les employeurs dans leurs démarches administratives. ■

Rendez-vous sur bourgogne.msa.fr/employeur pour découvrir la nouvelle page d'accueil de la rubrique employeur ou scannez le QR code ci-dessous.



Santé

Libérez-vous l'esprit ! Comptez sur Mémo Santé Enfant !

Organisation des rendez-vous, suivi des traitements, maux du quotidien… La santé est une affaire qui prend beaucoup de temps, surtout quand il s'agit de celle de son enfant. Penser à tout, n'est pas toujours facile. Avec Mémo Santé Enfant, vous êtes sûr de ne rien oublier ! Véritable aide-mémoire, il vous permettra de mieux vous organiser et d'être plus serein.

Gratuit et ouvert à tous les parents d'enfants de 0 à 16 ans, adhérents ou non à la MSA, le service en ligne Mémo Santé Enfant garantit la sécurité de vos données et protège la confidentialité des informations santé de vos enfants.

Mémo Santé Enfant vous propose également, en fonction de l'âge de votre enfant, **des conseils santé certifiés par des professionnels de santé.**

Quelles sont les bonnes habitudes dentaires pour votre enfant ? Que faire en cas de fièvre ? Comment lui faire arrêter la tétine ? Avec plus de 150 conseils détaillés, vous trouverez des informations fiables aux questions que vous vous posez. ■



Alors, si ce n'est déjà fait, rendez-vous sur bourgogne.msa.fr pour créer votre compte Mémo Santé Enfant depuis votre espace privé MSA ou directement sur le site www.memo-sante-enfant.fr ou scannez le QR code ci-dessous.

La MSA Bourgogne vous souhaite une bonne année 2023

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex

bourgogne.msa.fr

particulier : 03.85.39.50.83
employeur : 03.85.39.51.75
professionnel de santé : 03.85.39.50.85

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

ÉDITO

La FNSEA poursuit son action pour soutenir l'attractivité des métiers agricoles !

Depuis plus d'un an maintenant, le montant du SMIC évolue à la hausse régulièrement. Il a ainsi a été revalorisé plusieurs fois au cours de l'année 2022 :

- de 2,2 % au 1er octobre 2021
- de 0.9 % au 1er janvier 2022
- de 2.65 % au 1er mai 2022 (hausse automatique)
- de 2,01 % au 1er aout 2022.

Sur un an (d'août 2021 à août 2022), le Smic aura donc augmenté de 7,76 %. Ces augmentations successives ont eu un effet sur la grille des salaires en entier puisqu'elle a été réévaluée sur chacun des 12 paliers en janvier et en juin 2022. La négociation faisant suite à l'augmentation du 1er aout 2022 n'a quant à elle pas eu lieu puisque les organisations syndicales de salariés ont refusé de faire droit à l'augmentation proposée par la FNSEA, ne la jugeant pas assez élevée.
L'enjeu et le contexte de ces négociations se sont faites en tenant compte du contexte économique pour garantir à la fois la compétitivité des entreprises et le maintien du pouvoir d'achat des salariés.

L'année 2022 a été également marquée par la reconduction pour 3 années du dispositif TODE. Ce dispositif d'exonération de charges patronales pour les employeurs de saisonniers est ainsi prolongé jusqu'à la fin de l'année 2025. Cette reconduction permet de redonner un peu de visibilité aux employeurs agricoles bénéficiaires de la mesure et de sauvegarder la compétitivité des entreprises agricoles. Ce dispositif bénéficie à près de 6 employeurs agricoles sur 10 et permet d'économiser environ 144 millions d'euros par an.

La fin de cette année 2022 riche pour notre actualité sociale s'achève prochainement. Les services emplois des FDSEA sont plus que jamais investis à vos côtés, adhérents employeurs de mains d'œuvre, pour la valorisation de nos emplois agricoles. Nous œuvrons chaque jour avec nos équipes pour vous faciliter les démarches et défendre vos intérêts.

L'ensemble des élus de la commission emploi-formation de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté s'associent aux équipes des services emplois des FDSEA et profitent de cet édito pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et vous adresser leurs meilleurs vœux pour l'année 2023.

Actualité sociale

La gestion du temps de travail pour les contrats de travail à temps partiel

Le 21 septembre 2022, la Cour de Cassation est venue valider un principe fondamental posé par les dispositions de l'article L3123-9 du Code du travail qui disposent que les heures complémentaires réalisées par un salarié ne peuvent avoir pour effet de porter la durée du travail au niveau de la durée légale, soit 35 heures par semaine.
Ainsi, dans le respect des dispositions de l'article L3123-9 du Code du travail, la durée réalisée par le salarié, même dans le cadre d'un avenant de complément d'heures, doit impérativement être inférieure à la durée légale de travail. A défaut, le contrat de travail à temps partiel sera requalifié en contrat de travail à temps plein.
Il convient donc d'être extrêmement vigilant quant aux heures réellement effectuées par le salarié dans le cadre de son contrat de travail initial ou de son avenant de complément d'heures.

DUERP : formez-vous en 2023 !

A compter du 1er janvier 2023, dans le cadre de la prochaine mise en œuvre de la PAC 2023, des conditions nouvelles sont apportées. Ainsi, tout chef d'exploitation doit respecter sur les surfaces, animaux et/ou éléments sur lesquels il a le contrôle, des dispositions réglementaires (« ERMG ») dans le secteur de l'environnement, du sanitaire et du bien-être animal, et doit veiller à de bonnes conditions agricoles et environnementales (« BCAE »). La rédaction ou la mise à jour du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) font parties de ces conditions de conditionnalité sociale de la PAC. A partir de janvier 2023, vous pourriez voir vos aides diminuées voire supprimées si vous ne possédez pas ce Document Unique propre à votre entreprise. Nous vous proposons de vous aider à le rédiger pour votre exploitation lors d'une formation d'une journée.
Deux sessions en Côte d'Or sont déjà prévues en début d'année : le 24 janvier à Pouilly et le 7 février 2023 à Bretenière. Il reste des places ! Pour vous inscrire contacter le SJE au 03 80 68 67 68.

Aide exceptionnelle à l'embauche d'alternants : 6 000 € en 2023

L'aide exceptionnelle pour les embauches d'apprentis dont les contrats sont signés jusqu'au 31 décembre 2022 est de 5 000 € ou 8 000 €.
Cette aide avait été prolongée jusqu'à la fin 2022, et vient d'être reconduit en 2023, avec un montant unique de 6 000 €.
En effet pour tous les nouveaux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation de jeunes de moins de 30 ans signés dans la période du 1er janvier et ce jusqu'au 31 décembre 2023 continueront de bénéficier d'une aide exceptionnelle de 6 000 € pour la première année d'exécution du contrat.
La nouvelle aide permet de rétablir un soutien identique quelque que soit l'âge de l'alternant recruté et le diplôme préparé.

Cas pratique

Complémentaire santé d'entreprise et dispense : comment ça marche ?

Le renouvellement des dispenses de complémentaires santé pour les salariés concernés est l'occasion de tester vos connaissances sur le sujet. Répondez par VRAI ou FAUX :

Q1 : Mon unique salarié bénéficie d'une dispense de complémentaire santé, je ne suis pas obligé d'ouvrir un contrat complémentaire santé sur ma structure ?
R1 : FAUX : Tout employeur a l'obligation de proposer une complémentaire santé à ses salariés. Le fait que votre salarié ne prenne pas la complémentaire santé de votre entreprise ne vous dispense pas de votre obligation de souscrire un contrat.

Q2 : Un salarié qui travaille dans deux entreprises à temps partiel n'aura pas à prendre la mutuelle collective des deux entreprises ?
R2 : VRAI : Le salarié bénéficiera dans ce cas d'un rattachement sur une des entreprises et d'une dispense de complémentaire santé sur l'autre.

Q3 : Mon salarié est rattaché à la mutuelle d'entreprise de son épouse, il n'aura pas à prendre la mutuelle de mon entreprise.
R3 : VRAI : Le rattachement en tant qu'ayant droit à une complémentaire santé collective est un cas de dispense reconnu.

Formations

//Prestations proposées par le réseau FDSEA à destination des employeurs :

Des formations sur le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) sont organisées sur tout le territoire régional. Nouveauté 2023: la nouvelle PAC intègre une dimension sociale dans la conditionnalité des aides : la présence d'un DUER à jour est l'un des points de contrôle de cette conditionnalité sociale liée à la main-d'œuvre sur l'exploitation. L'obligation de sécurité portée par l'employeur à l'égard des salariés inclut la prévention et l'évaluation des risques ainsi que la fourniture d'informations, de formations et les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation d'équipements de travail. C'est tout l'enjeu et l'objectif du DUERP que nous pouvons vous aider à rédiger pour votre exploitation. Deux sessions sont déjà prévues en début d'année en Côte d'Or : le 24 janvier à Pouilly et le 7 février 2023 à Bretenière. La journée de formation et d'échanges porte le matin sur le contexte réglementaire, les obligations de l'employeur et comment procéder à l'évaluation des risques. Puis l'après-midi, des exercices pratiques sont proposés pour vous aider à rédiger votre propre document sur le logiciel Systéra. Pour vous inscrire contacter le SJE au 03 80 68 67 68.

LE CHIFFRE

41 136 €

Plafond SS et frais de santé : En 2022, le montant du plafond de la Sécurité sociale (PSS) n'a pas été revalorisé, il est resté identique à celui de 2021 pour un montant annuel de 41136 € (PASS) (ou 3428 € mensuel PMSS). Néanmoins, il devrait augmenter en 2023. La tendance prévoit une augmentation de 6.9 % pour atteindre le montant annuel de 43 992 €. (PASS). Cette augmentation du plafond va impacter certaines cotisations et va modifier le seuil de déclenchement des tranches 2 ou tranche B.

// CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement...), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

21	Christine Dautin	sje@fdsea21.fr	03 80 68 67 68
58	Alice Rosier	emploi.fdsea58@fdsea58.fr	03 86 93 40 94
71	Cécile Parent	cparent@fdsea71.fr service.emploi@fdsea71.fr	03 85 29 56 50
89	Laëtitia Clerc	laetitia.clerc@fdsea89.fr fdsea.yonne@fdsea89.fr	03 86 49 48 10

Quand innovation et viticulture font bon ménage

Le monde viticole regorge d'innovations technologiques et techniques. On a souvent parlé de l'Exoviti de la société RB3D, du chariot électrique E'mule ainsi que des essais menés dans le vignoble icaunais sur le tracteur autonome Bakus. Mais d'autres innovations existent dans l'Yonne. Nous avons choisi de vous en présenter quatre : un gilet chauffant, un sécateur électrique qui sécurise son utilisateur, des agrafes en bois en alternative à celles en plastique, et des tuteurs bios fabriqués à partir de déchets recyclés.

// VÊTEMENTS CHAUFFANTS

89 Être au chaud dans les vignes même en hiver

Travailler dans les vignes en hiver peut être difficile pour les viticulteurs, surtout par temps de grands froids. Alors, pour améliorer leur confort de travail, des vêtements chauffants existent.

C'est au Gamm Vert d'Épineuil que nous sommes tombés sur ce vêtement un peu particulier : un gilet sans manches chauffant. Le responsable du magasin, Denis Defaix, a accepté de nous le présenter. « *Ce gilet est constitué d'une partie chauffante qui englobe tout le bas du dos. Cette partie est alimentée par une batterie, glissée à l'intérieur, qui a une autonomie de 5 heures en chauffe « normale »* ».

Il y a trois niveaux de chauffe, définie par un code couleur : en bleu, la plus faible dite économique, en blanc, la position intermédiaire dite normale, et en rouge, la plus forte. « *Le vêtement chauffe très rapidement, en quelques secondes* », assure Denis Defaix, « *sur ces trois points de chauffe : une dans le dos et deux devants* », précise Lucie Magoni, vendeuse du magasin, en charge du rayon vêtements.

Léger et pratique

Ce gilet chauffant se porte essentiellement sous une veste ou une combinaison de travail. « *C'est un outil pratique puisqu'il est sans manche et très léger. Dans les vignes, cette veste chauffante s'adapte parfaitement sous les vêtements de pluie par exemple* », reprend Denis Defaix. « *Cela apporte un vrai confort pour les viticulteurs, surtout lorsque l'on attaque, comme maintenant, des périodes de grands froids. Ce n'est pas négligeable dans les vignes, en plein vent. Le fait que le gilet descende bien sur le bas des reins est très important, car c'est souvent à cet endroit qu'on a le plus froid lorsqu'on travaille en extérieur, en étant souvent accroupi ou penché, comme c'est le cas en ce moment pour la taille de la vigne* ».

La batterie se recharge rapidement, en 1 h 30, « *de quoi le faire pendant la pause déjeuner* », assure-t-il. « *Et elle se recharge par clé USB. Cela peut donc se faire depuis la voiture ou avec une batterie externe. Il n'y a pas nécessité de repasser par chez soi ou par le domaine pour le faire* », ajoute Lucie Magoni.

Pour se procurer ce gilet, il faut compter une centaine d'euros. À noter qu'il ne faut pas utiliser ce vêtement seul par temps de pluie, ce qui pourrait détériorer tout le système de chauffe.

Christopher Levé



Lucie Magoni, vendeuse au Gamm Vert d'Épineuil, présente le gilet chauffant.


Il y a trois niveaux de chauffe, définis par un code couleur.


La partie grise du vêtement chauffe tout le bas du dos de l'utilisateur.

POUR VOTRE LABELLISATION



ON VOUS DONNE BIEN PLUS QUE DU CRÉDIT.

Le Crédit Agricole vous accompagne à toutes les étapes de labellisation ou de certification de votre exploitation.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Détail et conditions des offres et des solutions dédiées auprès de votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Les crédits sont accordés sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par votre Caisse régionale, prêteur.
12/2022 – 4035 – Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit – Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 340 726 773 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images. **BETC**

Alabeurthe
De la vigne au vin

Nouveautés !

eXoVITI



EXOVITI, L'EXOSQUELETTE QUI SOULAGE ET PRÉSERVE VOTRE DOS DURANT VOS TRAVAUX DE LA VIGNE

UVBOOSTING



UVBOOSTING UN PROCÉDÉ PHYSIQUE UNIQUE DE SOIN GLOBAL À LA PLANTE
MILDIOU, OÏDIUM, GEL, STRESS HYDRIQUE, NUTRITION..

CÔTE-D'OR
Beaune
Morey-Saint-Denis
Chassagne-Montrachet
03 80 26 25 80

YONNE
Chablis
Saint-Bris-le-Vineux
03 86 18 99 00

CHER
Sury-en-Vaux
02 48 79 37 27

// SÉCATEUR ÉLECTRIQUE

89

Une technologie basée sur la résistance du corps humain

Grâce à sa technologie DSES Wireless, le sécateur électrique Électrocoup F3020 sécurise son utilisateur en se basant sur la résistance du corps de ce dernier. Dès lors que la tête de coupe entre en contact avec la main, nue ou gantée, la réouverture de la lame du sécateur se déclenche instantanément. De quoi sécuriser encore un peu plus les viticulteurs.

Cette neuvième génération du sécateur Électrocoup F3020 de la marque Infaco (sorti en avril 2022 et commercialisé depuis septembre), c'est à Viti Mag, à Chablis, que les viticulteurs peuvent le trouver.

Un nouveau sécateur, oui, mais avec une particularité technologique étonnante. « *Il fonctionne en utilisant la résistance du corps humain* », indique Jérôme Dejust, responsable de service à Viti Mag.

Cette technologie ? C'est la fonction DSES (dispositif supplémentaire électronique de sécurité sans fil) Wireless. Un système de sécurité sans fil qui se compose d'une gâchette conductrice réalisant la liaison entre le corps de l'utilisateur et le système électronique du secteur. Dès lors que la tête de coupe entre en contact avec la main opposée (nue ou gantée), la réouverture de la lame du sécateur se déclenche instantanément et l'accident peut ainsi être évité.

Si ce système DSES Wireless fonctionne au contact direct de la peau, il est toutefois recommandé d'utiliser des gants conducteurs. « *Il y a des personnes plus ou moins conductrices en termes d'électricité, c'est pour cela qu'il est préférable d'utiliser un gant pour amplifier le phénomène* », assure Jérôme Dejust.



La technologie DSES Wireless, du sécateur électrique Électrocoup F3020, sécurise son utilisateur en se basant sur la résistance du corps de ce dernier.

La sécurité augmentée

Cette technologie existait déjà sur le précédent modèle, le F3015 (sorti en 2016), mais en option. Avec le F3020, celle-ci est de série. Le modèle F3010 (sorti en 2010), possédait également cette même technologie, mais fonctionnait à l'aide d'un fil reliant le sécateur à un gant spécifique, constitué à base de mailles de fer.

À travers cette nouvelle technologie, l'objectif d'Infaco est de tout simplement renforcer la sécurité des utilisateurs. « *Mais cela ne remplacera jamais la vigilance de ces derniers* », confie Jérôme Dejust.

Quant à la pluie ? « *Elle augmente la sécurité car l'eau est conductrice. Donc la pluie n'empêchera pas la technologie de fonctionner, au contraire* ». Il n'y a toutefois aucun risque de décharge électrique pour l'utilisateur. « *La batterie c'est du 36 volts, on ne peut donc pas s'électrocuter alors* », sourit-il. « *Il n'y a pas d'inquiétude à avoir là-dessus, même pas temps de pluie* ».

À noter que la technologie DSES Wireless peut s'activer ou se désactiver à tout moment, en fonction des besoins de l'utilisateur. « *On peut la désactiver par exemple pour une seule coupe, lorsque l'on doit en faire une proche de la terre par exemple* ».

Il faut compter 1 395 euros hors taxe pour se procurer la version standard. Une centaine a déjà été vendue dans l'Yonne depuis septembre.

En cette fin d'année, Infaco va encore plus loin en termes d'innovation technologique avec la sortie d'un boîtier qui se connecte, en Bluetooth, à son smartphone, « *ce qui permet à l'utilisateur de régler à distance le croisement des lames, l'ouverture* ». Il permet aussi de suivre l'avancée du travail sur les parcelles directement sur une plateforme web dédiée. « *On peut aussi voir directement le nombre de coupes et les éventuels défauts* », conclut Jérôme Dejust.

Christopher Levé



La batterie du sécateur peut être portée par un gilet, mais aussi à la ceinture ou dans une poche.



// AGRAFES EN BOIS

89

Une alternative au plastique

À Venoy, Jean-Claude Duval a monté sa société nommée Agrafes Viti 4.0, qui a pour objectif de fabriquer et commercialiser des agrafes en bois pour les vignes. Une alternative à celles en plastique cherchée par les vignerons.

Jean-Claude Duval n'est pas inconnu à Venoy et dans le milieu viticole. Il y a douze ans, il crée la société de prestation viticole pour les viticulteurs, PSAV. Une société qu'il a cédé cette année à Clémence Moreau, avec qui il travaillait au sein de l'entreprise, afin de se consacrer à son nouveau projet, les agrafes en bois. « *Durant toutes ces années, j'étais en contact direct avec les vignerons, qui utilisent énormément d'agrafes en plastique dans l'année. Beaucoup d'entre eux espéraient qu'une solution alternative arriverait pour ne plus utiliser de plastique. C'est là que j'ai eu l'idée, il y a 4 ans, de me lancer dans la conception d'agrafes en bois. Après des essais concluants, j'ai décidé de déposer le brevet sur cette agrafe et de monter ma nouvelle société qui se nomme Agrafes Viti 4.0* », détaille-t-il. Un projet suivi par la Région BFC et l'Ademe.

Alors, pourquoi le bois ? « *Parce que c'est compostable, sans pollution* », répond Jean-Claude Duval.

Sa future machine est en cours de fabrication, par une entreprise de Nantes (Loire-Atlantique). « *Elle sera livrée en juillet ou août 2023* », assure-t-il. « *La fabrication des agrafes est prévue pour la fin d'année 2023, pour une distribution en 2024* ».

En attendant, l'usine Nantaise lui prêtera une machine dès janvier 2023 pour commencer à communiquer sur son produit et faire des essais supplémentaires auprès des viticulteurs du secteur.



Ces agrafes en bois offre une réelle alternative aux agrafes en plastique.



Jean-Claude Duval, gérant de la société Agrafes Viti 4.0.

Déjà 6 000 agrafes commandées

Et c'est dans l'Yonne que tout se passera au niveau de la fabrication. « *Le circuit court sera privilégié. L'objectif est d'avoir un produit 100 % français, à partir de carton que l'on trouvera au plus près de Venoy* », indique Jean-Claude Duval. « *Aussi, le but du 4.0 est de sortir un produit avec aucun déchet. C'est pour cela que sur le dessus de l'agrafe se trouve une petite poignée, brevetée, qui mêle à la fois le pratique et le zéro déchet lors de la découpe* ».

Pour Jean-Claude Duval, la volonté est déjà de se concentrer sur les besoins des viticulteurs du Chablisien et du Grand Auxerrois, avant de voir plus grand. « *Puis, si cela fonctionne, on ira voir les vignerons de Beaune, de Champagne, du sud de la France et pourquoi pas aller sur le marché de l'Europe* », sourit-il. Pour l'heure, un domaine du secteur a déjà commandé 6 000 agrafes pour les essayer dans ses vignes en 2023.

Selon lui, « *tous les viticulteurs sont conscients qu'il faut améliorer les pratiques, c'est d'ailleurs ce qu'ils font depuis des années déjà. Beaucoup regardent les solutions alternatives à des outils ou produits qui se font aujourd'hui pour avoir un impact positif sur l'environnement. Derrière, c'est à des sociétés comme la mienne de faire le nécessaire et leur apporter des solutions* », confie-t-il. « *C'est le début d'une aventure. Je mets beaucoup d'espoir dedans. Cela fait déjà 4 ans que je suis dessus, à innover, à mettre en place la résistance du produit. Désormais il est temps de le lancer* ».

Christopher Levé

// PIQUETS

89

Des tuteurs 100 % recyclable prennent possession des vignes du Chablisien

Conçu par une entreprise marnaise, le tuteur Tutofi est produit à partir de matières 100 % recyclés, comme les déchets de tube de dentifrice, de fibre de verre, de textile, ou encore de capsule de surbouchage de Champagne. Dans l'Yonne, le magasin 110 Vigne de Chablis a choisi de les commercialiser pour faire face à une pénurie de tuteurs « traditionnels » et à la flambée des prix du bois et du métal, les matériaux principaux pour fabriquer ces derniers.

« *Ces derniers temps, les prix du bois et du métal, qui sont à l'heure d'aujourd'hui les deux matériaux principaux pour fabriquer les tuteurs (ou piquets), ont énormément augmenté. De ce fait, une entreprise marnaise a eu l'idée de fabriquer un piquet avec des matières recyclables* », lance Stéphane Lambert, responsable commercial de 110 Vigne. Dedans, on retrouve des déchets de tubes de dentifrice, de fibre de verre, de textile et même de capsules de surbouchage (les collerettes) de Champagne.

Cette entreprise, nommée Replace, basée à Vienne-le-Château (Marne), a conçu une machine qui sert à compresser ces matières afin de fabriquer des tuteurs. « *Dedans, il n'y a pas de colle. Les matériaux sont chauffés par la machine puis compressés, ce qui leur permet de se solidifier* », explique Stéphane Lambert. « *Replace travaille avec une entreprise spécialisée dans le tube poly plastique métal. Ils font des tubes de dentifrice et des tubes de crème. Le but était donc de récupérer leurs chutes, qui représentent 1 500 à 2 000 tonnes, qui partaient auparavant en Asie (désormais cela est interdit, ndlr). Cela évite aussi l'enfouissement des déchets* ».

Une pénurie des piquets « traditionnels »

Fabriquant mais non spécialiste du monde viticole, Replace choisi de s'appuyer sur l'entreprise Cavi, basée dans l'Aube, à Buxières-sur-Arce, pour la commercialisation de ces tuteurs. C'est d'ailleurs auprès de cette entreprise que 110 Vigne passe pour s'approvisionner. « *On commercialise ce produit depuis un an et demi* », indique Stéphane Lambert. « *Cette année, on l'a encore plus développé car outre les hausses de prix du bois et du métal, il y a également eu des pénuries sur les piquets traditionnels* ».

S'il existe plusieurs dimensions possibles pour ces tuteurs, 110 Vigne ne commercialise que ceux de 80 cm, « *les seuls utilisés dans le Chablisien* », assure le responsable commercial.

Un produit garanti 10 ans, « *fait à base de produits 100 % recyclés, qui est 100 % recyclable. C'est-à-dire qu'à la fin de sa vie, le tuteur est recyclé pour en créer de nouveaux ou d'autres choses* ».

Des piquets que l'on devrait donc voir de plus en plus dans les vignes icaunaises.

Christopher Levé



110 Vigne commercialise le tuteur Tutofi depuis un an et demi dans son magasin à Chablis.



// CARBURANTS

Neuf conseils pour faire des économies de GNR avec son tracteur vigneron

Face à la flambée du prix du gazole non routier, petit rappel des bonnes pratiques à adopter pour faire des économies de carburant, sans changer votre parc matériel.

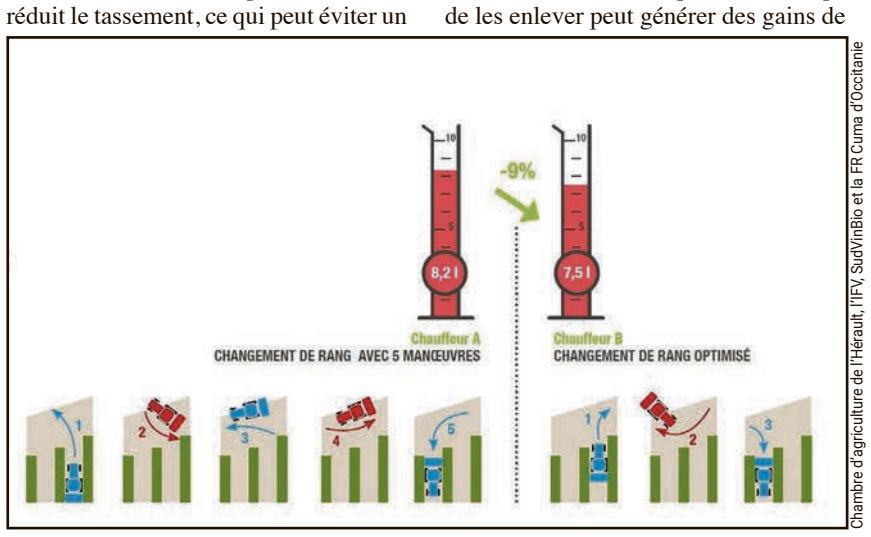


Crédit : L. Vimond

Choisir le tracteur à la puissance adéquate, avec le lestage adapté et la pression des pneumatiques ajustée au poids du convoi et à la vitesse du travail réalisé permettent de réduire la consommation de GNR.

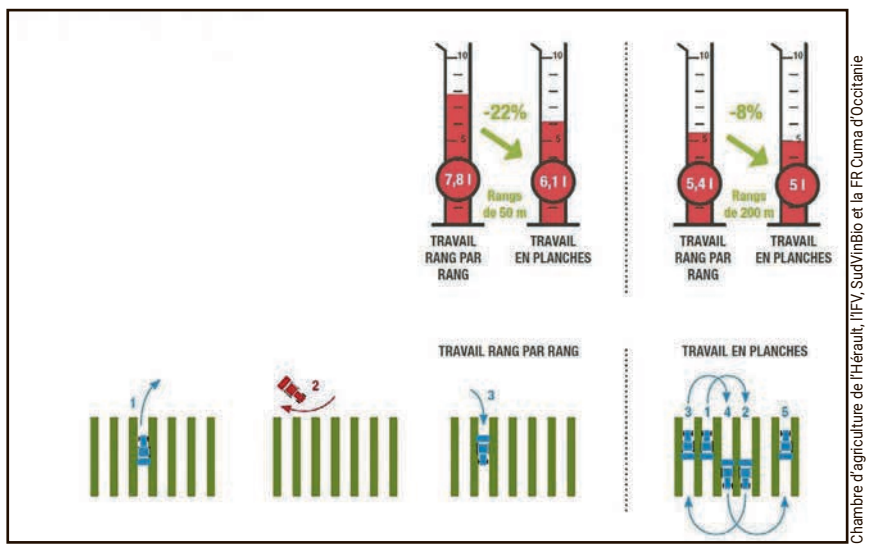
1 Éteindre le moteur. À quoi sert de laisser tourner un tracteur ou un engin de manutention au ralenti, s'il ne travaille pas ? Sur l'année, cela peut représenter plusieurs centaines de litres de GNR d'économie à la clé.

2 Adapter la pression des pneumatiques aux travaux. Il peut être intéressant de baisser sa pression, en se référant aux abaques des manufacturiers (en fonction de la vitesse et de la charge par essieu) pour les opérations au champ. En revanche, il est préconisé de la monter si les travaux sont essentiellement routiers. Dans le premier cas, on réduit le tassement, ce qui peut éviter un passage de décompacteur. Dans le second cas, les économies de carburant et d'usure de gomme peuvent atteindre facilement 20 %.



Chambre d'agriculture de l'Hérault, l'IFV, SudVinBio et la FR Cuma d'Occitanie

Bien effectuer ses manœuvres économise carburant et temps.



Chambre d'agriculture de l'Hérault, l'IFV, SudVinBio et la FR Cuma d'Occitanie

Le travail en planche se révèle d'autant plus efficace, tant en consommation de carburant qu'en temps de travail, que les rangs sont courts.

3 Choisir le tracteur le plus adapté. Lorsque l'on dispose d'un parc de plusieurs tracteurs, privilégier celui offrant le meilleur compromis poids-puissance pour la tâche à effectuer. Inutile de déplacer du poids mort pour rien et de sous-utiliser un moteur qui consommera davantage.

4 Adapter le lestage. Même si le démontage ou le remontage des masses est souvent fastidieux, prendre le temps de les enlever peut générer des gains de temps, d'efficacité et de consommation. Un bon équilibre des masses sera également vecteur d'économie de carburant en optimisant la capacité de traction.

5 Faire le choix de l'écoconduite. Inutile de faire vrombir les engins. La conduite la plus efficace, offrant le meilleur compromis productivité-consommation, est celle qui s'approche du couple maximal, à bas régime. Il ne faut donc pas hésiter à changer le rapport de transmission pour le supérieur. Passer son tracteur au banc d'essai peut permettre de mieux connaître le comportement du moteur, en plus de détecter d'éventuels problèmes pouvant générer une surconsommation.

6 Employer autant que possible le régime de prise de force économique, notamment lorsque l'outil peut être aisément entraîné par le tracteur. Cela permet d'animer l'appareil au régime adéquat, tout en ayant un moteur qui tourne à un régime plus bas, donc plus sobre.

7 Faire respirer son tracteur. L'entretien régulier, qui passe par un soufflage fréquent du filtre à air et des radiateurs, évite les surconsommations.

8 Couper la climatisation. Si l'incidence de la climatisation sur la consommation est connue dans le monde de l'automobile, elle l'est moins sur un tracteur ou une machine à vendanger. Or, des essais réalisés par l'IFV à trois régimes moteur différents et par une température extérieure de 30 °C, avec et sans climatisation, tracteur à l'arrêt, ont permis de mettre en évidence une surconsommation qui est plus importante à régime élevé.
Aussi, plutôt que de transformer son habitacle en étuve, il peut être opportun, à la belle saison, de privilégier les travaux matinaux au champ, comme le montrent des essais de l'IFV. Si à faible régime moteur (1 000 et 1 500 tr/min), la température ne semble avoir que peu d'incidence sur la consommation, au régime de 2 000 tr/min, une différence de 10 % a été observée entre des travaux « à la fraîche » (19 °C) ou en milieu de journée (30 °C).

9 Bien gérer ses demi-tours. Les manœuvres en bout de parcelle peuvent également se révéler vectrices de surconsommation. Mal négociées, elles génèrent une marche avant et une marche arrière supplémentaires. Chaque freinage et chaque accélération consomment du GNR inutilement.
C'est ce qui ressort d'essais réalisés par la Chambre d'agriculture de l'Hérault, l'IFV, SudVinBio et la fédération des Cuma d'Occitanie, à l'aide d'un tracteur Fendt évoluant à 4-5 km/h, attelé à un cadre à sept dents, dans des vignes de 100 m de long. Le passage à l'interrang suivant par un conducteur chevronné se solde par une seule manœuvre – la marche arrière n'est passée qu'une fois – contre deux pour un conducteur novice, mais aussi par une réduction de la consommation de GNR de 9 % et du temps de travail de 25 %.
Mieux, le travail en planche – le conducteur chevronné ne prend pas l'interrang suivant, mais le deuxième ou le troisième – se conclut également par une réduction de consommation. Ces essais réalisés dans des vignes de 50 ou 200 m, avec un tracteur John Deere de 80 ch attelé à un cadre 5 dents, ont mis en évidence une réduction de consommation de 8 % dans les vignes de 200 m de long et de 22 % dans les vignes de 50 m de long. Parallèlement, le temps de manœuvres passe de 40 à 15 secondes.



// MACHINISME

Les nouveautés en tracteurs vignerons et enjambeurs

Beagle // L'enjambeur électrique travaille les vignes en silence



Crédit : Saudel

Le tracteur électrique Beagle, de Saudel, est un quatre roues enjambant un rang, conçu pour travailler mécaniquement sous le rang. *« Si je schématise, le vigneron qui me l'a demandé voulait un motoculteur de vigne, qui soit écologique, peu bruyant et simple »*, explique Éric Saudel, à la tête de l'entreprise éponyme. Pour ce faire, l'enjambeur est équipé de deux roues motrices à l'arrière avec chacune un moteur de 3 kW. De série, il reçoit des porte-outils entre les roues et à l'arrière, où l'on peut fixer des interceps mécaniques, tels que des disques, des étoiles Kress, ou encore des socs. D'une longueur hors tout de 4 m et d'une largeur de 1,80 m, cet enjambeur est prévu pour évoluer dans des parcelles d'environ 1 m d'interrang et ayant des tournières de l'ordre de 4 m. D'autres versions seront néanmoins au catalogue, afin de proposer des voies plus larges, ou même une voie variable. Tous les modèles seront en revanche équipés d'une correction de dévers d'environ 15 cm permettant à l'appareil d'évoluer sans problème dans des pentes jusqu'à 20 %. La hauteur totale de l'enjambeur variera quant à elle de 2,10 à 2,50 m.

Le Beagle est muni, selon la demande du client, d'un à trois packs de batterie lithium-ion, offrant entre 4 et 12 heures d'autonomie. Pour recharger un pack, il faut compter environ une heure en 220 V. *« Mais le temps diminue bien sûr si la prise électrique délivre du 380 V »*, nuance Éric Saudel. La vitesse d'avancement se règle via un rhéostat, et peut aller jusqu'à 10 km/h.

L'enjambeur peut aussi alimenter un outil hydraulique nécessitant un faible débit, de l'ordre de 10 à 15 l/min, comme une tarière ou un enfonce-pieux. De même, il peut animer une rogneuse électrique si la tension est compatible. En revanche, le Beagle n'est pas conçu pour les traitements phytosanitaires. En effet, l'atout de cet appareil étant sa simplicité, il ne dispose pas de cabine, mais d'un pare-soleil. De même, pas de plateforme arrière pour porter une cuve, mais des points de fixation. Le poids dépend bien sûr du nombre de packs de batterie, mais tourne aux alentours de 2 t. Le Beagle devrait être disponible entre 50 000 et 80 000 euros HT, selon notamment le nombre de batteries.

Bobard // Lancement de la nouvelle génération de 1027



Crédit : Mecaviti

Conçu pour les vignobles de 0,90 à 1,50 m, le tracteur enjambeur 1027 de Bobard dispose d'une voie variable extensible de 2,01 à 2,70 m, ainsi que d'une correction de dévers sur la roue arrière droite offrant une course de 46 cm. Les deux jambes avant proposent une course de 20 cm et une suspension hydropneumatique.

Le 1027 loge une motorisation Perkins 4 cylindres de 120 ch répondant à la norme Stage V. Disposant de deux plages de vitesse (travail 0-12,5 et route 0-28 km/h, via deux motoréducteurs à cylindrée variable), la transmission hydrostatique de base est remplacée en option par une transmission quatre roues motrices, ajoutant deux moteurs hydrauliques à cylindrée unique débrayable.

Le tracteur bénéficie alors de trois modes de transmission : 2x4 ou 4x4 travail et 2x4 route.

Côté hydraulique, l'enjambeur comprend de série un circuit pour la prise de force débitant jusqu'à 125 l/min, un circuit pour les servitudes de 40 l/min, huit électrodistributeurs (5 SE, 2 DE et un auxiliaire DE) et un réservoir d'huile de 110 l. En option, il est possible d'accéder à une centrale hydraulique à commande proportionnelle de 0 à 40 l/min, ainsi qu'à 2, 4 ou 6 électrodistributeurs.

En option, le 1027 peut disposer d'une cabine de catégorie 4, d'un palonnier hydraulique 9 positions, de porte-outils, de lève-traces, d'équipements de pulvérisation, de rogneuses ou encore d'une nouvelle tête de récolte proposant un système de tri embarqué débrayable.



BT2V // Pome, un enjambeur à prix réduit



Crédit : Saudel

Pour remplacer les anciens tracteurs enjambeurs arrivant en fin de vie dans le muscadet, la société ligérienne BT2V propose le Pome 50. Abritant un moteur Yanmar de 50 ch, ce porte-outil motorisé enjambeur (Pome) de 1,5 t affiche une longueur hors tout de 3,75 m, une largeur de 1,82 m et un dégagement de 1,30 m. Non homologué, l'enjambeur à quatre roues égales et motrices se déplace jusqu'à 18 km/h et doit être transporté sur un porte-engin pour aller d'une parcelle à une autre lorsqu'elles sont séparées par une route. Doté de porte-outils ventraux et arrière, il est affiché à un tarif inférieur à 70 000 euros.

Claas // Le nouveau Nexos culmine à 120 ch



Crédit : Claas

Nouvelle norme antipollution oblige, Claas renouvelle son offre en tracteurs spécialisés Nexos. Ces derniers abritent toujours une motorisation quatre cylindres signée FPT. Celle-ci offre davantage de coffre, avec une cylindrée de 3,6 l, contre 3,4 l précédemment. Le passage à la norme Stage V est permis par l'intégration d'un bloc de dépollution intégrant DOC et SCR logé sous le capot, sans pour autant dégrader la visibilité. En effet, reprenant un design en Y étrenné sur des moissonneuses-batteuses, le capot est 10 cm plus bas à l'avant que sur la précédente génération. Côté puissance, les Nexos 220, 230 et 240 délivrent respectivement 85, 92 et 103 ch. Le nouveau Nexos 260 culmine, lui, à 120 ch sans boost. Au passage, le pot d'échappement migre à gauche au niveau du montant de cabine (ou en ventral) sans impacter le gabarit des plus étroits (1 m de large). Malgré l'arrivée d'un réservoir d'AdBlue, celui à GNR conserve sa capacité sur les Nexos S (75 l) et augmente en autonomie sur les versions plus larges. Sur ces dernières, il est désormais logé sous la cabine et contient 100 l.

Le nouveau Nexos accède à trois nouvelles transmissions : une à 15 rapports mécaniques avant et 15 arrière, couplée à un inverseur mécanique, une 30x30 intégrant un doubleur mécanique supplémentaire et une 30x15 à doubleur électrohydraulique et inverseur sous charge. À noter que sur ces deux dernières, la vitesse de 40 km/h est atteinte au régime économique de 1 700 tr/min.

Sur les nouveaux Nexos, le confort de l'opérateur n'est pas en reste avec un plancher plat, en lieu et place du tunnel de 26 cm de haut. Le conducteur dispose ainsi de plus de place pour les jambes. Les grands gabarits y trouveront aussi leur compte avec davantage d'espace au-dessus de la tête, mais aussi vers l'arrière, la batterie ayant quitté la cabine. L'ergonomie de la console de droite a été repensée pour que le conducteur ait tout sous la main. Le nouveau toit de cabine, dessiné pour rentrer plus facilement dans la végétation, intègre les deux filtres (papier et charbon), un de chaque côté, et propose une protection de cabine de catégorie 2 ou 4, selon le choix du conducteur sur le tableau de bord. Ce dernier renseigne notamment le nombre d'heures d'utilisation de chaque filtre et leur indice de colmatage. Le toit de cabine à six montants intègre aussi quatre feux à leds à l'avant et autant à l'arrière.

Grégoire // Le tracteur enjambeur GS4 succède aux G4


Crédit : L. Vimond

La nouvelle gamme de tracteurs enjambeurs polyvalents GS4 de Grégoire succède à la gamme G4. Destiné aux vignes à partir d'un mètre d'interrang, le premier modèle dévoilé est le GS4.4. Il reprend globalement les dimensions du G4.210. Seul l'empattement évolue pour monter à 2,66 m (+ 5 cm). Le moteur Deutz quatre cylindres de 3,6 1 gagne en couple, notamment à bas régime, et en puissance passant de 123 à 143 chevaux. Il répond à la norme antipollution Stage V en combinant EGR, FAP et SCR (AdBlue). Alimenté par un réservoir de 125 l (+10 l pour l'AdBlue), il bénéficie d'une régulation gérant automatiquement le régime moteur par rapport aux besoins, ce qui optimise la consommation.

Signée Poclain, la transmission propose deux gammes (0-14 et 0-30 km/h), chacune disposant d'un mode route et travail. La vitesse est prioritaire dans le premier mode, le fonctionnement de l'outil dans le second mode. En cabine, le chauffeur bénéficie d'une nouvelle pédale de frein/approche proposant un ralentissement plus doux, plus fluide avec une meilleure retenue.

Entièrement revu et mieux insonorisé, le poste de conduite évolue pour offrir une meilleure visibilité périphérique, ainsi que sur l'entrée du tunnel. Offrant une surface vitrée de 5 m² et un volume de 2,2 m3, elle intègre un siège pneumatique automatique, une colonne de direction réglable, une climatisation automatique, des prises USB, une radio Bluetooth, un kit main libre, ainsi que trois rangements, dont l'un est climatisé.

Pour les travaux de nuit, le GS4.4 intègre six feux à leds, dont quatre orientables. Pour le pilotage, le GS4.4 hérite des commandes des modèles pour vignes larges. On retrouve ainsi le joystick intégrant de nombreuses commandes, dont certaines sont paramétrables, et servant également à la gestion de la transmission, à la différence près que cette dernière ne s'effectue pas par impulsions, mais comme une transmission hydrostatique traditionnelle. Le GS4.4 abrite également un terminal tactile couleur i-Monitor, dont la position est réglable. Isobus, cette interface 12 pouces, est surmontée de série d'un écran connecté à deux caméras à l'avant et à l'arrière, l'affichage de l'une ou l'autre allant de pair avec le sens d'avancement de l'engin. En option, la caméra à 360 degrés est proposée.

Alimenté par un réservoir de 125 l, le système hydraulique se compose de quatre circuits distincts, chacun ayant sa propre pompe à engrenage. À l'avant, un distributeur simple effet (SE) et quatre double effet (DE) sont alimentés par 35 l/min. Dans l'entre roue, deux DE reçoivent 15 l/min. À gauche, deux SE bénéficient de 62 l/min et un DE 34 l/min. À l'arrière, les six DE reçoivent 15 l/min.

Pour la polyvalence, l'enjambeur reçoit un porte-outil frontal avec relevage à chaînes présentant une course de 1,80 m. Fonctionnant en double effet, il peut mémoriser une position. Entre les roues, les porte-outils peuvent être pilotés depuis le terminal ou depuis des commandes déportées pour faciliter l'attelage : des chariots permettent facilement de mettre en place les porte-outils ou de les ranger. À l'arrière prennent place des lève-traces, une chape d'attelage pour tracteur jusqu'à 6 t ou encore un relevage trois points (de série) affichant une course de 25 cm.

Offrant 35 cm entre les deux convoyeurs de 19 cm de large, la tête de récolte pendulaire ARC présente une longueur d'étanchéité de 2,15 m. Comme sur le G4, elle dispose d'un train d'écailles à pression réglable pneumatiquement. Le GS4.4 hérite du système de nettoyage Airblade des modèles pour vignes larges, annoncé comme moins énergivore que les aspirateurs. Composé d'une soufflerie, ce système évacue les feuilles en les soulevant en fin de la partie basse du convoyeur. Cette même soufflerie vient dévier les pétioles lors de la chute des baies dans les bennes. Ces dernières gagnent en capacité contenant 2 x 590 l, dès 1,10 m d'interrang, et 2 x 660 l à partir de 1,20 m.

Grégoire // L'enjambeur GSE, un double rang à voie variable

Le nouveau GSE de Grégoire est un enjambeur double rang à voie variable. Ses spécialités : entretien des sols, palissage et pulvérisation, dans un contexte de changement de pratiques viticoles et de hausse des besoins en mécanisation.

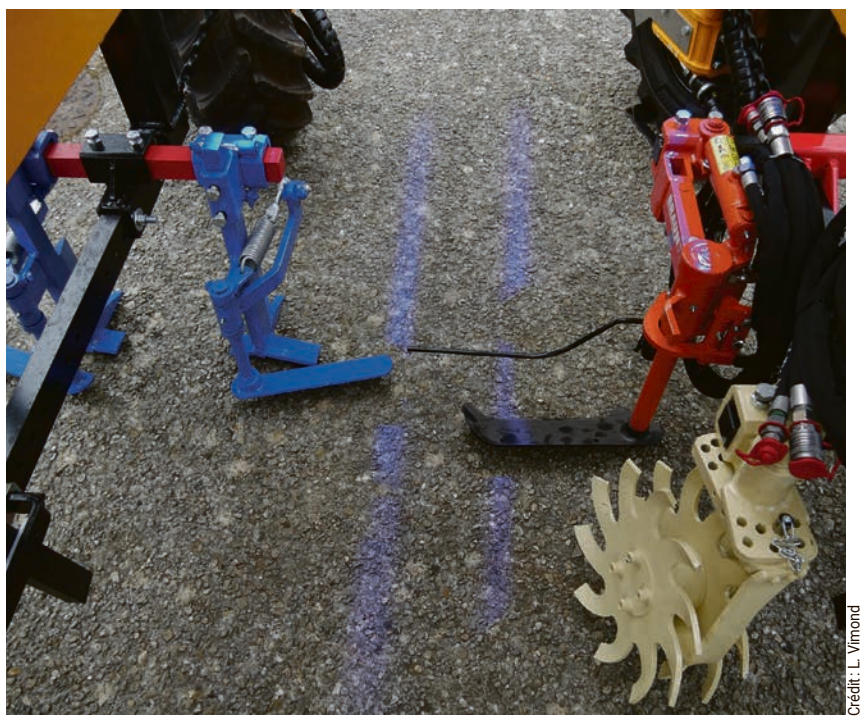
Un an après avoir annoncé son GS4, le constructeur charentais opère une « rupture » vis-à-vis de la récolte, sa spécialité, pour proposer un tracteur léger, compact et polyvalent, dans le segment des vignes étroites.

C'est sur le plan de la maniabilité que le GSE de Grégoire veut se distinguer : son bloc-moteur 4 cylindres Deutz de 160 ch, doté d'une belle réserve de couple et d'un couple maximal élevé (609 Nm à 1 600 tr/min) et associé à une transmission hydrostatique à 4 roues motrices permanentes, doit lui assurer sobriété et gestion intelligente du régime en fonction du terrain et des outils sollicités. Le GSE est par ailleurs homologué pour une vitesse maximale de 40 km/h sur route. L'agilité de ce nouvel enjambeur est renforcée par son châssis court (2,70 m d'empattement seulement) et un système de direction sans palonnier. Résultat, un rayon de braquage de seulement 3,23 m.

Le spécialiste des machines à vendanger propose ainsi une machine complète (les seules options disponibles concernent la mise en place d'un écran tactile 12 pouces, deux caméras, système de géolocalisation NeoTrack, gamme de porte-outils) qui reprend l'ADN de ses modèles en vignes larges, notamment en matière d'agrément au poste de conduite : cabine catégorie 4 aux vitres bombées, ajustement automatique du siège, écran tactile 8,4 pouces, joystick ergonomique…


Crédit : Yannick Champenois

GRV // Un guidage optique du tracteur


Crédit : L. Vimond

S'il existe de multiples solutions pour guider automatiquement un tracteur (GPS, palpeurs, lidar, ultrason, etc.), celle de GRV est simple et inédite. Le constructeur de Saône-et-Loire propose un dispositif original consistant à projeter deux traits de lumière bleue, un de chaque côté du rang. Si l'enjambeur s'approche trop du rang, l'un des traits lumineux éclaire le pied du cep. Une des deux caméras embarquées détecte alors une rupture dans la continuité de la ligne bleue et pilote alors la direction pour corriger la trajectoire.



Landini // Les Rex 3 et 4 passent à la norme Stage V



Crédit: L. Vimond

Landini fait évoluer les motorisations des gammes de tracteurs spécialisés Rex 3 et 4, afin qu'ils répondent à la norme antipollution Stage V. Sous leur nouveau capot, les Rex 4 logent un moteur Deutz 2,9 l de dernière génération délivrant, selon les modèles, de 75 à 112 ch et, au choix, une transmission Speed Four 12x12 avec inverseur mécanique ou Robo-Shift 48x16 avec inverseur sous charge.
Les Rex 3 conservent quant à eux le moteur Kohler 2,5 l, mis à jour pour répondre à Stage V. Déclinés en version fruitière (F) ou verger bas (GE), ils peuvent recevoir une nouvelle cabine surbaissée low profile, se distinguant par un volant inclinable, un tableau de bord numérique, la climatisation, des feux de travail à leds et l'absence de leviers sur le tunnel central.

Massey Ferguson // La cabine à plancher plat fait son apparition sur les MF 3



Crédit: Xavier Delbecque

Dotée d'une motorisation Stage V, la nouvelle gamme de tracteurs spécialisés Massey Ferguson MF 3, qui succèdent aux MF 3700, se décline en puissances pouvant aller de 75 à 120 ch et en six versions.
Le plancher plat figure comme l'une des caractéristiques communes des MF 3 à cabine de plus de 75 ch, tout comme l'espace supplémentaire au-dessus de la tête. Assis plus haut, le conducteur profite d'une visibilité améliorée de 8 %, ainsi que d'un nouvel écran digital en guise de tableau de bord, d'où il pourra régler l'agressivité du doubleur sous charge Speedshift. Cette nouvelle cabine est proposée en option en catégorie 4, la filtration et la pressurisation s'activant à l'aide d'un interrupteur pour les opérations de pulvérisation.
Tous les modèles de 85 à 120 ch adoptent une motorisation 3,6 l de chez Fiat Powertrain Technologies (FPT). Le modèle de 75 ch conserve la motorisation 3,4 l de la précédente génération. En standard, l'autonomie en GNR est de 75 l et de 100 l en option.
Côté transmission, une cinquième vitesse vient s'ajouter aux boîtes de vitesses existantes (hormis sur les modèles 75 ch). Les MF 3 peuvent ainsi recevoir au choix, une 15/15 (3 gammes et 5 vitesses) mécanique couplée à un inverseur mécanique, une 30/30 dotée en plus d'un doubleur mécanique ou une 30/15 intégrant un doubleur hydraulique et un inverseur sous charge.
Tous ces tracteurs sont déclinés en deux finitions : Essentiel et Efficient. La première accède à la double pompe hydraulique 93 l/min, au relevage mécanique et à deux ou trois distributeurs mécaniques, avec la nouvelle possibilité d'avoir jusqu'à 8 sorties avant, grâce à deux inverseurs électroniques disponibles depuis le levier du distributeur en cabine. L'Efficient propose quant à elle une triple pompe (120 l/min), quatre distributeurs électrohydrauliques (jusqu'à 14 sorties), le relevage ELC et la transmission avec doubleur et inverseur sous charge de série. Un nouveau joystick multifonction pilote jusqu'à six distributeurs. En option, cette finition reçoit le réglage hydraulique du dévers et du déport. Enfin, ces deux finitions peuvent être équipées d'un pont avant suspendu, d'un relevage et d'une prise de force avant, ou encore de feux de travail à leds intégrés d'usine.
Une nouvelle option, « linkage », permet de munir les tracteurs en finition Essentiel d'un relevage électronique ELC et d'un inverseur électrohydraulique, offrant un compromis entre les deux finitions.



New Holland // La nouvelle génération de tracteurs spécialisés atteint 120 ch



Crédit: New Holland

New Holland présente la nouvelle génération de tracteurs spécialisés T4 V/N/F. Elle répond à la norme antipollution, grâce à une nouvelle motorisation. Si le T4.80 conserve le bloc FPT de 3,4 l (avec DOC et FAP), les autres modèles accèdent à un nouveau bloc FPT de 3,6 l. La gamme culmine à 120 ch, avec le nouveau modèle T4.120 V/N/F qui complète le haut de gamme.
Le motoriste a réussi à intégrer un système de dépollution comprenant DOC et SCR sous le capot, devant la cabine. Bénéficiant d'un nouveau design inauguré sur les gros tracteurs de grandes cultures, ce capot est 6 cm plus bas sur la partie avant, améliorant la visibilité frontale.
Les nouveaux T4 disposent d'une nouvelle cabine. Si sur l'ancienne génération, les T4 N partageaient la cabine des étroits T4 V, ils reprennent aujourd'hui celle des T4 F, gagnant ainsi 15 cm en largeur. Les T4 sont équipés du tableau de bord lancé sur les T7 HD, logé derrière le volant, tandis que les voyants habituellement disposés sur le tableau de bord sont désormais regroupés sur le montant droit. La nouvelle cabine à quatre montants et plancher plat propose un pare-brise à vision haute et reprend la double filtration de cabine de la précédente génération Blue Cab.
Si les modèles à arceau conservent le tunnel, la disposition des commandes a été repensée pour offrir davantage d'ergonomie.
À l'arrière, les vérins de relevage sont externes. Avec le circuit LS de 80 l/min, le relevage devient prioritaire sur l'hydraulique. Le circuit hydraulique inaugure une prise Power Beyond, avec retour libre.
Prédisposés pour la télématique et l'autoguidage, ces tracteurs peuvent recevoir des montes Trelleborg PneuTrac, qui comprennent de nouvelles dimensions (280/70 R20 et 420/70R28), plus adaptées aux vignes intermédiaires.

New Holland // Un tracteur spécialisé qui roule au méthane



Crédit : L. Vimond

New Holland innove avec le TK Methane Power, un tracteur étroit à chenilles carburant au méthane. Développé conjointement avec le motoriste FPT, le tracteur a travaillé pendant toutes les vendanges sur le domaine italien FontanaFredda, partenaire du projet et connu pour ses bouteilles de vin Barolo.
Conçu sur la base d'un TK4 F classique à motorisation diesel, le tracteur s'en distingue par un design futuriste et par sa motorisation. Le bloc FPT F34 a été remplacé par F28 (4 cylindres, 2,8 litres) du même motoriste, fonctionnant avec différentes énergies, dont le méthane.
Ce dernier carburant simplifie le traitement des gaz d'échappement, du fait des très faibles taux d'émissions de particules et de NOx.
Les bonbonnes de gaz sont logées à l'arrière, à l'emplacement du traditionnel réservoir de GNR. L'objectif est la production de vins à impact carbone neutre, par l'emploi de biométhane.

Pellenc // L'enjambeur 140 succède au 130



Crédit : Pellenc

Succédant au 130, l'enjambeur 140 de Pellenc gagne en puissance, affichant 75 ch, contre 70 ch pour son prédécesseur. Sa motorisation trois cylindres Deutz répond à la norme antipollution Stage V, sans faire appel à un Fap ou à l'AdBlue. La transmission intègre désormais une valve de délestage pilotée au pied pour gagner en motricité. Une monte de pneumatiques en 18 pouces est disponible au catalogue, afin de bénéficier de plus de couple dans les montées. Proposé en châssis à dégagement de 150 ou 165 cm, le 140 offre une voie variable de 0,90 à 1,40 m, ainsi qu'une correction de dévers manuelle affichant une course de 20 cm. Du côté de l'hydraulique, l'enjambeur 140 débite 90 l/min pouvant être regroupé sur une seule ligne ou réparti sur deux lignes. Il bénéficie de prédispositions pour une sortie hydraulique à l'avant, afin d'atteler une écimeuse double ou d'autres outils. De série, ce tracteur léger (2,85 t) et maniable reçoit des porte-outils poussés et des efface-traces en option.
Le conducteur bénéficie d'une cabine plus spacieuse, homologuée catégorie 4, intégrant une console de supervision pouvant assurer le DPAE en pulvérisation. Concernant cette dernière, Pellenc propose sur ce tracteur un modèle pouvant traiter 5 rangs, alimenté par deux cuves de 250 l chacune.

Same // Les Frutteto passent Stage V et atteignent 126 ch



Crédit : Valtra

Les nouveaux tracteurs Same Frutteto adoptent une nouvelle motorisation pour passer la norme Stage V. Cela concerne les Frutteto CVT, haut de gamme, les Frutteto GS et LS, milieu de gamme et les Frutteto Natural, d'entrée de gamme. Seuls, les Frutteto Classic conservent pour l'instant leur motorisation Tier 4i.
Les Frutteto CVT accèdent ainsi à une motorisation intégrant un DOC, un FAP passif et un SCR pour le traitement des gaz d'échappement. Les puissances sont conservées, hormis le Frutteto 115 CVT qui développe désormais jusqu'à 126 ch. Malgré l'ajout d'un réservoir d'AdBlue de 13 l, la capacité en carburant atteint jusqu'à 100 l selon la configuration. Du côté de l'hydraulique, Same a revu les connectiques ventrales, désormais réglables en débit et en temporisation depuis l'InfoCenterPro, comme les voies arrière.
De nouvelles fonctionnalités apparaissent comme l'autoguidage RTK ou la télémétrie. Dorénavant, ces tracteurs peuvent recevoir d'usine la gamme de pneumatiques Pneutrac de Trelleborg.
En milieu de gamme, les Frutteto GS (inverseur électrohydraulique) et Frutteto LS (inverseur mécanique) adoptent les nouvelles motorisations 3 et 4 cylindres Stage V des Frutteto CVT, pour des puissances allant de 90 à 116 ch. Au passage, le modèle de 75 ch disparaît. Mais la grosse nouveauté sur ces tracteurs est l'intégration de la cabine à quatre montants de catégorie 4 à plancher plat des Frutteto CVT, comprenant la console multifonction regroupant l'ensemble des distributeurs (jusqu'à trois arrière avec possibilité de repiquage ventral), la mémorisation des régimes moteurs et les commandes de relevage, dorénavant à gestion électrohydraulique : cela permet de paramétrer l'activation/arrêt de la prise de force en fonction de la hauteur du relevage.
La colonne de direction a été modernisée pour favoriser l'accès et intègre le sélecteur de régimes de prise de force (540/540E et 1 000 tr/min).
Enfin, les Frutteto Natural, déclinés en deux modèles 3 cylindres de 70 et 80 ch, passent la norme Stage V sans faire appel à l'AdBlue : ils se remarquent à leur nouveau capot.

Valtra // Les séries F passent Stage V



Crédit : Same

Valtra renouvelle sa gamme de tracteurs spécialisés Série F. Elle est disponible en version cabine ou arceau en châssis standard (à partir de 1,50 m de large), ainsi qu'en version cabine dans sa déclinaison étroite (1,30 m minimum). Composée de trois modèles (F75, F95 et F105) de 75, 90 et 101 ch, elle se distingue de la précédente génération par un nouveau moteur quatre cylindres de 2,8 l signé FPT, offrant jusqu'à 10 % de couple supplémentaire. Cette nouvelle motorisation répond à la norme antipollution Stage V, à l'aide d'un DOC, d'un FAP et d'un SCR (sur les deux plus gros modèles).
Trois transmissions (12x12, 24x24 et 24x12 avec doubleur) sont proposées sur ces tracteurs. Du côté de l'hydraulique, les versions à châssis standard accueillent une double pompe 60+27 l/min, pour alimenter deux ou trois distributeurs à commande mécanique, tandis que les versions étroites reçoivent une triple pompe (60+27+27) pour animer 2 à 4 distributeurs mécaniques.
Selon les modèles, le relevage arrière soulève 2,6 ou 3 t, alors que la version avant (en option) a une capacité de 1,8 t. Deux régimes de prise de force (à enclenchement hydraulique en option) sont proposés au choix : 540 et 540 Eco ou 540 et 1 000 tr/min. A l'avant, une prise de force 1 000 tr/min figure au catalogue des options. Les premières livraisons sont attendues pour le second trimestre 2023.



// QUETIGNY

21

Ça bosse à la « MF » !

La Maison familiale de Quetigny multiplie les échanges avec le monde professionnel en cette fin d'année.

Des travaux pratiques dans une exploitation agricole, la réception d'un député européen, une participation aux ovinpiades des jeunes bergers, un déplacement à une journée technique de la Chambre d'agriculture, des examens blancs… L'agenda de la Maison familiale de Quetigny est plus que rempli en ce mois de décembre.



Jérémy Decerle, agriculteur et député européen, était invité le 5 décembre à Quetigny.



Des apprenants de classe de seconde, lors d'une récente formation chez Philippe Gransagnes.

Ouverture d'esprit

Sophie Chainey, directrice, évoque tout d'abord la venue d'un éleveur charolais et député européen au sein de l'établissement : *« Il s'agit du Saône-et-loirien Jérémy Decerle, celui-ci était aux JA71 il y a quelques années avec Vincent Nicot, l'un de nos formateurs. Cela a facilité sa visite chez nous le 5 décembre ! Les échanges ont été très enrichissants pour nos apprenants en Bac pro CGEA deuxième année et BTS Acse. Nous avons abordé l'agriculture à l'échelle européenne, la Pac mais aussi les différentes missions d'un tel député »*. Le même jour, des jeunes de Bac pro CGEA première année participaient à une journée dédiée à l'agroforesterie organisée par la Chambre d'agriculture et la Fédération des Cuma de Bourgogne-Franche-Comté (voir article dans cette même édition). Cette fin de semaine, des jeunes de Quetigny prennent part aux ovinpiades régionales des jeunes bergers à Charolles. Ce concours qualificatif pour la finale nationale à Paris avait été remporté en 2021 par Félicien Saunois, un ancien apprenti de la maison familiale.

Travaux pratiques

Comme cela est régulièrement le cas, plusieurs apprenants se sont aussi rendus sur la ferme de Philippe Gransagnes, à quelques centaines de mètres de l'établissement. Cette exploitation est un véritable support pédagogique pour les formations de Seconde productions, Bac pro CGEA et BTSA Acse. *« Philippe est un ancien de la MFR, cet agriculteur fait partie de la maison ! »*, confie Sophie Chainey, qui liste les différents exercices réalisés chez ce producteur céréalier : *« nous proposons des initiations à la conduite d'un tracteur, aux travaux de soudure et à la sécurité au travail en partenariat avec la MSA. Des parcelles sont mises à notre disposition pour suivre l'évolution des cultures et observer la nature du sol. Philippe Gransagnes partage aussi ses résultats techniques pour des études de cas… Des journées techniques avec des organismes agricoles sont aussi organisées sur le site, ce programme est très enrichissant pour nos jeunes et très utile pour leur formation »*.

On planche !

L'actualité à la MFR, ce sont aussi les épreuves blanches de BTS Acse. Des *« oraux blancs »* sont programmés le 20 décembre avec les maîtres d'apprentissage, juste avant les vacances. *« Ces rencontres permettent à chacun de se positionner et d'apprécier le travail à réaliser d'ici les examens de juin »*, souligne la directrice. Deux autres dossiers sont également *« au-dessus »* de la pile à la MFR : un audit RSO et la volonté de redonner vie à un observatoire de la nature situé à Couternon : *« l'audit se tient les 19 et 20 décembre. RSO signifie Responsabilité sociétale des organisations, cette labellisation mettrait en valeur nos différents engagements en matière de développement durable. En ce qui concerne l'observatoire, l'idée est de lui redonner vie pour l'utiliser dans nos formations. Nous avons sensibilisé Jérémy Decerle sur la question »*.

AG

// INAUGURATION

58

Le groupe Méthivier étend ses activités

Le 24 novembre, le groupe Méthivier à Tracy-sur-Loire inaugurait son nouvel atelier, l'occasion de revenir sur d'autres avancées du groupe.

Le groupe Méthivier inaugurait son nouvel atelier, le 24 novembre, en présence des clients et des partenaires (Vermande, New Holland, Berthoud, Naïo Technologies, Karcher, Giroux, Promodis). Christophe Romilly, responsable de la zone et responsable commercial, détaille : *« il était indispensable d'inviter nos clients pour leur faire découvrir notre nouvel atelier, ainsi que nos nouvelles propositions, en toute transparence durant un moment convivial »*.

Un nouvel atelier

Il poursuit : *« le nouvel atelier, de 600 m², nous permet de continuer nos prestations sur la partie agricole tout en étendant nos offres à la viticulture. Les travaux commencés fin 2021, se sont terminés en juin 2022. Cette extension a permis l'embauche de quatre personnes supplémentaires (une au magasin et trois dans les ateliers) pour arriver à un effectif de 14 personnes au total travaillant sur le site »*. Loin de vouloir se reposer sur ses lauriers, le groupe voudrait aller encore plus loin.

Toucher la vini

Dans la lignée de son atelier dédié à la viticulture, et des machines proposées, le groupe Méthivier se positionne sur la viniculture. Christophe Romilly détaille : *« nous voulons accompagner nos clients jusqu'au bout de leur activité, puisqu'ils sont pour la majorité mixte viti-vini. Nous proposerons 25 marques différentes sur ce secteur (enjambeur, robot, pulvérisation, rogneuse, pressoir, filtration, cuve, etc.). Nous avons souhaité une évolution au sens large afin d'offrir des outils pertinents au territoire »*. Dominique Naudet (Domaine des Buissonnes, Cher) et venu pour l'occasion insiste : *« je participe à cette inauguration pour deux raisons. La première étant de découvrir le matériel proposé en matière de viniculture. Je suis curieux de voir ce que le groupe Méthivier peut proposer. La seconde raison est de répondre à cette invitation. En effet, j'apprécie grandement que le groupe ne fasse aucune distinction entre les petits et les gros exploitants, chacun faisant partie d'un tout qu'est l'agriculture. Par les temps qui courent, je pense qu'il est nécessaire de montrer une certaine solidarité entre les corps de métiers d'un même secteur, et de faire connaissance avec les gens qui nous entourent afin de nous soutenir les uns les autres en cas de coup dur »*.

Après les discours des représentants du groupe, l'inauguration s'est poursuivie avec un vin d'honneur et la découverte des différents matériels en exposition.

Chloé Monget



150 personnes ont fait le déplacement pour l'inauguration du nouvel atelier.



Les participants ont pu découvrir le matériel en exposition, avec les explications détaillées des techniciens du groupe.

SOCIAL

// ENSEIGNEMENT

58 Retrouver l'envie d'apprendre

Pour faire suite à la série engagée sur l'orientation des élèves du Legta du Morvan, cette semaine c'est Arthur Meulé qui explique ses choix en la matière.

L'enseignement général n'est pas toujours adapté aux élèves, pour diverses raisons. Afin de renouer avec l'envie d'apprendre, l'apprentissage après le Bac peut être, pour certains, une réponse adaptée, comme cela fut le cas pour Arthur Meulé, qui détaille son parcours scolaire et ce que ce changement de voie lui a apporté.

« J'ai choisi le Legta du Morvan rapidement après ma 5e générale effectuée au collège de Lormes, et ce suite à une année difficile scolairement. En effet, il me fallait une 4e qui me replonge dans un certain rythme d'apprentissage. J'ai donc commencé à chercher des alternatives et les bons retours sur le Legta, ainsi que sa proximité avec mon lieu d'habitation ont fini de me convaincre. Ce choix s'est avéré positif puisque grâce au suivi des enseignants qui m'ont bien encadré, j'ai obtenu mon brevet avec mention ce qui m'a ouvert la porte de la seconde agricole. Ensuite, j'ai obtenu un Bac CGEA (conduite et gestion d'une exploitation agricole) avec mention ce que j'estimai, quelques années plus tôt, totalement infaisable. La mention a été la surprise mais ayant toujours été passionné par l'agriculture, mes connaissances en la matière compensaient largement mes difficultés sur certaines matières générales. Au cours de ces années, j'ai pu visiter beaucoup d'exploitations différentes et comparer diverses méthodes de travail ; au Legta, c'est pratiquement deux visites par mois en plus des séances de pluridisciplinarités hebdomadaires où des organisations professionnelles agricoles interviennent auprès des élèves ! Même si cette filière CGEA me permet de m'installer un jour, en mettant en application certains éléments, j'ai choisi de poursuivre en BTS car j'ai tout juste 18 ans et qu'il est trop tôt pour envisager une installation. Le BTS par alternance me permet de travailler à mi-temps sur l'exploitation de mes parents tout en continuant de me perfectionner via ma formation scolaire. Après le BTS, je souhaite intégrer le Gaec familial ».



Famille Meulé

De gauche à droite : Arthur, son petit frère, Enzo, et Pascal Meulé.

Son père, Pascal, évoque une métamorphose, mais toujours avec la même envie de s'installer sur l'entreprise familiale.

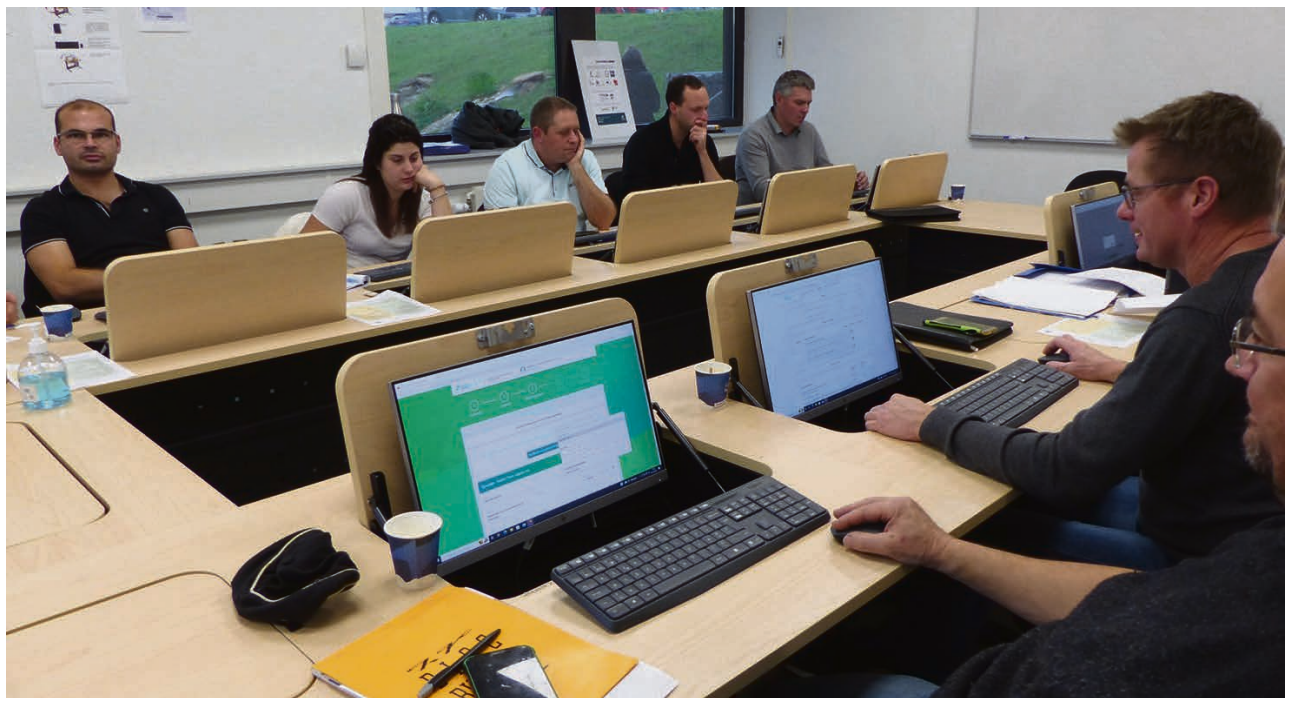
« Nous avons toujours soutenu Arthur dans ses choix d'études, même si à 13 ans il nous paraissait un peu jeune pour intégrer un lycée. Mais, nous avons vite été réconfortés notamment par l'équipe enseignante, les infrastructures mises à disposition et surtout par l'envie et la motivation qu'Arthur a retrouvées avec cette voie. L'obtention finale de son diplôme ne nous a pas surpris, au vu de son engagement, mais sa mention oui ! Cela dit, nous aurions dû nous y attendre, car l'équipe pédagogique nous a toujours dit qu'avec assiduités cela serait possible. D'ailleurs, nous tenons vraiment à associer à cette réussite le corps enseignant du Legta ; un vrai travail d'équipe entre eux et Arthur ! Après des discussions avec lui, nous sommes tombés d'accord qu'une installation juste après le diplôme était un peu prématurée, d'autant plus avec les responsabilités que celle-ci entraîne. Le BTS par alternance est un très bon compromis puisqu'il partage son temps entre sa formation et son travail ici. Pour nous, la formation reste un point indispensable, car l'agriculture évolue très vite. Il faut plusieurs fois dans sa carrière revoir son système de production pour s'adapter aux contraintes environnementales, sociétales, économiques, nouvelle PAC, etc. C'est pour tout cela qu'Arthur doit bien préparer son choix en continuant de découvrir d'autres systèmes ».

Chloé Monget

// DUER

89 On ne joue pas avec la sécurité

Tout au long de l'année, la FDSEA de l'Yonne organise des formations, en groupe, pour apprendre à utiliser le logiciel Systera, qui sert à remplir son DUER. Des formations individuelles, sur l'exploitation des agriculteurs, ont également lieu, pour détecter tous les dangers potentiels auxquels ils peuvent être confrontés.



Une formation pour apprendre à utiliser le logiciel Systera, qui permet de remplir son DUER, a eu lieu le vendredi 2 décembre, à Auxerre.

Le DUER (document unique d'évaluation des risques professionnels) est un document obligatoire pour tout exploitant ayant des salariés, saisonnier ou fixe, ou tout simplement lorsque l'exploitation peut accueillir une personne tierce à l'exploitation, dans le cadre professionnel ou non.

Ainsi, pour aider les agriculteurs à maîtriser et comprendre le logiciel Systera, qui permet de remplir ce DUER, la FDSEA de l'Yonne organise des formations en groupe. Une dizaine a eu lieu cette année. La FDSEA organise également des formations individuelles, sur l'exploitation même des agriculteurs, pour identifier avec eux tous les dangers potentiels auxquels ils, et leurs salariés, peuvent être confrontés.

Pour Jeoffrey Vincent, agriculteur céréalier à Saint-Bris-le-Vineux, qui a suivi la formation le 2 décembre, « *le DUER permet de nous rendre vraiment compte des risques présents dans le hangar ou dans les champs, même si on les voit tous les jours* ». Cela permet aussi de prendre conscience des bons comportements à adopter en termes de sécurité et surtout ceux à éviter, comme sauter du tracteur en sortant.

Un document qui permet d'ouvrir les yeux

Quant à Valentine Boutaut, éleveuse de vaches laitières à Moutiers-en-Puisaye, également présence à cette même session de formation, le DUER lui a ouvert les yeux sur les dangers potentiels de sa nouvelle fromagerie. « *Je n'aurais même pas pensé à certains* », assure-t-elle. « *De base, je suis quelqu'un qui fait attention. Je ne m'aventure pas à faire des choses que je ne pourrais pas faire seule, pour ne pas risquer de me blesser. Je parle aussi beaucoup des risques aux salariés. Je veille également à réduire l'effort pour éviter l'usure du corps. Dans la fromagerie j'ai tout mis sur roulettes pour n'avoir pas grand-chose à porter* ».

Afin de limiter les risques, « *il y a une obligation de faire une attestation de formation à l'embauche où sont expliquées les consignes de sécurité et d'utilisation du matériel* », indique France Lahutte, animatrice emploi de la FDSEA de l'Yonne, qui animait la formation.

Comme la vie d'une entreprise évolue, le DUER est à actualiser tous les ans. « *Et désormais, il faut garder un exemplaire daté de l'embauche du salarié tel qu'il est. Lors d'une actualisation, il ne faut surtout pas écraser la sauvegarde de l'ancienne version car elle servira en cas d'accident ou de contrôle* », prévient-elle.

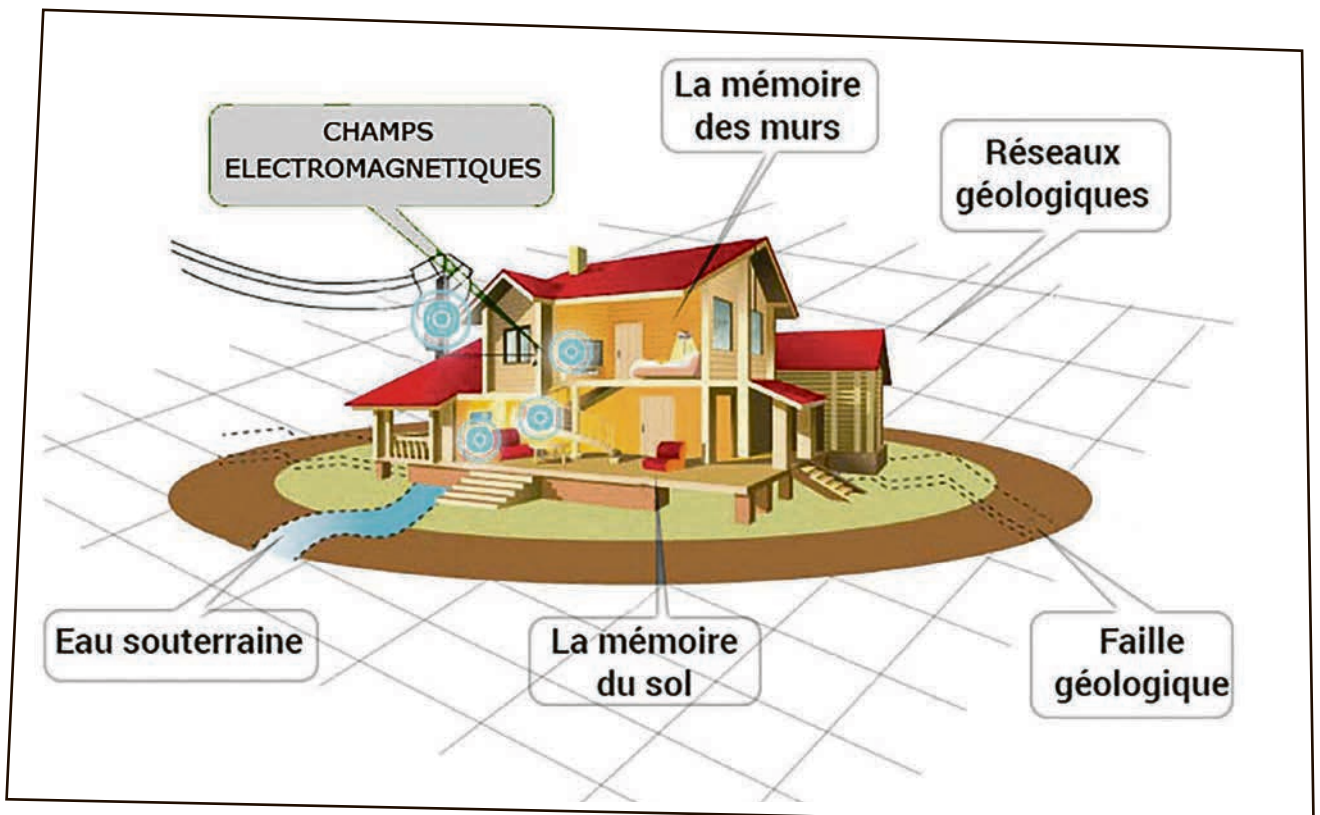
Christopher Levé

ENVIRONNEMENT

// GÉOBIOLOGIE

58 Trouver la source

Dans les élevages, les problèmes peuvent être nombreux et les causes multiples. Et dans certaines situations, toutes les solutions peuvent être épuisées. Face à cela, Edwige Raillard présente la géobiologie.



Les différentes pollutions qui peuvent se retrouver sur un lieu.

« On vient souvent me voir quand on est désespéré alors que certains leviers peuvent être mis en place avant » détaille Edwige Raillard, géobiologue. Pour comprendre ce qu'est véritablement cette pratique, une série d'articles permettra de l'aborder sous différents angles, avec des cas particuliers. Ainsi, dans un premier temps, c'est la géobiologie de manière générale qui sera expliquée.

Scientifique

La géobiologie *« professionnelle »* doit se scinder en trois approches *« incontournables et complémentaires »* : la scientifique, la bio-sensible et la subtile. Pour entrevoir les différences, chacune va être détaillée. Ainsi, dans le premier cas, l'approche scientifique s'attache à tous les phénomènes mesurables scientifiquement. Parmi ceux-ci, Edwige Raillard cite notamment la qualité de l'air (Radon, CO2, ammoniac, acariens, formaldéhydes, particules fines…), celle des réseaux électriques (prise de terre, mise à la terre, positionnement des câbles…), celle de l'eau (disposition du réseau d'eau par rapport aux circuits électriques, liaisons équipotentielles des matériaux, contrôle d'électrovannes…), celle des champs électromagnétiques (basse et haute fréquence), ou encore celle des matériaux (conductivité des matériaux de constructions, émissions, cohérence des matériaux).

Bio-sensible

Dans le second cas, pour l'approche bio-sensible, ce sont les phénomènes souterrains, atmosphériques ou encore les lignes d'énergies, les cheminées cosmo-telluriques, les sites de cultes, réseau Hartman et Curry, etc. qui sont en ligne de mire. *« Les émissions abordées dans la partie scientifique ne feront qu'accentuer toutes les autres pollutions. Il faut donc prendre en compte, pour l'établissement du diagnostic et cibler des solutions pertinentes, les courants souterrains, entre autres. Cela étant, il se peut qu'un lieu sain de tous champs électriques et autres pollutions ne soit pas totalement exempt de problématiques, car un passé – surtout lorsqu'il est chargé – peut encore avoir une emprise sur l'endroit en question. Mais prudence ! Chaque lieu et chaque personne étant différente, on ne peut faire de conclusions hâtives… jamais »*.

Subtile

Ce positionnement d'Edwige Raillard amène directement à la dernière approche proche de la géobiologie : la subtile. Celle-ci englobe tous les phénomènes *« irrationnels »*, et comportements inexpliqués par les autres approches. En somme, tout ce qui n'est pas *« palpable ou mesurable, mais qui laisse tout de même une trace énergétique perturbant un lieu ou ses occupants (humains ou animaux) »*. Pour déceler ces phénomènes Edwige Raillard utilise la radiesthésie permettant de cibler l'axe de travail principal. Les outils utilisés pour résoudre ces problématiques peuvent être notamment l'hypnose régressive ésotérique pratiquée par une professionnelle formée, travaillant en partenariat avec Edwige, la mise en place de formes telles que colonne de taofel, les zomes… Elle conclut : *« chaque lieu a une histoire, une situation géographique, une conception différente. Une solution chez l'un ne sera pas forcément celle adaptée chez l'autre. Il faut donc toujours être en alerte du moindre détail et prendre les informations au fur et à mesure, sans faire de conclusions prématurées »*. Afin d'entrevoir plus précisément ce que permettent les différentes strates de la géobiologie, dans la suite de cette série seront détaillés des exemples précis par production (bovins allaitant/lait ; caprins/ovins ; poules/poulets).



Edwige Raillard

Contrôleur de Terre et de positionnement de phase (Catohm DT300). Ici Terre hors normes risque d'électrocution en plus de la non évacuation des champs électromagnétiques! (100Ω norme NF-100). La recommandation geobio est 0 – 25Ω.

Chloé Monget



Edwige Raillard

Les divers appareils utilisés par Edwige Raillard.

Bon à savoir

Afin de déceler les divers phénomènes, des outils sont utiles, comme les baguettes parallèles et de sourcier, l'antenne de Lecher, le lobe Hartmann, les pendules, des détecteurs de niveau de saturation de CO2, des détecteurs d'ondes électromagnétiques... Chaque outil ayant une utilité bien précise, Edwige Raillard insiste : *« c'est par l'accumulation de données que l'on arrive à cibler un problème. Mais, il faut bien avoir conscience que si on bouge un élément cela peut en dévoiler un autre, générant un autre problème – potentiellement moins grave – mais qu'il faudra quand même régler. Même s'il est difficile de parvenir à obtenir un lieu complètement sain, on peut toutefois s'en rapprocher, par un équilibre global du lieu»*. Parmi les données accumulées, la topographie joue un rôle fondamental. En effet, elle peut avoir une incidence sur les couloirs de champs électromagnétiques, notamment des antennes relais ou faisceaux hertziens. En fonction, le lieu peut être protégé par une barrière naturelle (collines, montagnes, etc.) ou non.

// PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN

58 La nouvelle charte forestière de territoire est signée

Le 5 décembre, à la Maison du Parc (Saint-Brisson), la nouvelle Charte forestière de territoire (CFT) du Parc naturel régional du Morvan a été signée avec les partenaires. Cette nouvelle charte 2022-2028 met l'accent sur la gestion multifonctionnelle des forêts, qui permet d'exploiter des arbres pour leurs bois tout en préservant l'environnement, la biodiversité et les divers usages qui peuvent y prendre place.

Les forêts doivent toutes assurer l'ensemble des rôles qui leur sont confiés (économique, social et environnemental). Cette charte met en avant la sylviculture à couvert continu et le mélange d'essences tout en prenant en compte l'évolution du climat. Le programme d'action, quant à lui, s'inscrit sous forme de fiches action (FA) détaillant les possibles actions à mettre en place.

La CFT en contient huit qui s'inscrivent dans les trois axes stratégiques identifiés par le Parc et ses partenaires. Ces trois axes sont : *« Savoirs et connaissances pour un dialogue local constructif et apaisé »*, *« une forêt multifonctionnelle pour le territoire du Parc »* et enfin *« une filière dynamique et adaptable »*. Parmi les fiches d'actions, il est à noter, le ciblage d'outils pour mieux intégrer la multifonctionnalité des forêts, la diversification des débouchés ou encore le partage de la culture forestière.

Pour rappel, une CFT est un outil d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux pour insérer les forêts dans leur environnement économique, social et culturel.

(D'après communiqué)



Route de Troyes - ZAC Actipole
21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr

V·MAT Construction
Dallage Béton, Massif & Fondation
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
contact@vmat-dallage-chape.fr

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// C'est moi le patron ! Comptabilité et gestion d'entreprise

• **10 janvier**

À Bretenière

Émeline RICHARD - 03 80 68 66 55 emeline.richard@cote-dor.chambagri.fr

// Problèmes locomoteurs des bovins : les prévenir et les corriger

• **12 janvier**

À Pouilly-en-Auxois, en partenariat avec le GDS 21

Inscription : Virginie Pabiou, 03 80 68 67 35, virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com

YONNE

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes vignes

• **Mardi 10 janvier (le matin) et mardi 17 janvier (la journée)**

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

// La gestion de l'azote en AB

• **Jeudi 12 janvier**

À Auxerre.

Contact : Marjorie Lautier au 06 77 75 30 28.

// Serein face aux évolutions réglementaires avec MesParcelles

• **Jeudi 12 janvier**

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

// Guide des bonnes pratiques d'hygiènes en fromagerie fermière - Initiation

• **Lundi 16 et mardi 17 janvier**

À Auxerre.

Contact : Déborah Colard au 06 08 91 02 87.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

//Jugement de bétail

• **17 décembre**

Les JA de Château-Chinon vous convient à leur jugement de bétail le 17 décembre, à partir de 14 h, au Gaec de la Ruchette, chez Robert et Maxime Petit (La ruchette – Arleuf). Un repas est organisé le soir à la salle des fêtes d'Arleuf – sur réservation.

Renseignements : 06 32 31 27 63

// Soirée Grandes cultures de la FDSEA

• **Mardi 20 décembre**

La section Grandes cultures de la FDSEA de la Nièvre organise sa traditionnelle soirée mardi 20 décembre, à la salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire. Au programme : la réforme de la gestion des risques agricoles : Une nouvelle assurance récolte au 1er janvier 2023. Présentation de la réforme de la gestion des risques climatiques, par Guillaume Chartier, administrateur à la Fédération des producteurs d'oléo-protéagineux (Fop). Intervention de Groupama et Pacifica, suivies de temps d'échanges. Les débats seront suivis d'un apéritif convivial.

// Le Plan Stratégique National PAC 2023 – 2027

• **17 et 19 janvier**

Des réunions d'information à l'attention des exploitants agricoles sur les principaux dispositifs (aides directes, politique de développement rural) sont organisées par la Direction Départementale des Territoires. Au programme : Présentation des dispositifs avec leurs aspects réglementaires, impacts sur les exploitations, questions et échanges les :

- 17 janvier 2023 de 14 h à 16 h30 - Salle de conférence - Lycée agricole du Morvan à Château-Chinon
- 19 janvier 2023 de 14 h à 16 h30 - Salle de fêtes Théodore-Gérard à Decize (lieu-dit La Levée)

Renseignements : DDT de la Nièvre : 03 86 71 71 71

YONNE

// Assemblée cantonale FDSEA (Auxerre ouest/ Vermenton)

• **Jeudi 5 janvier**

Le matin (horaire et lieu à déterminer)

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Assemblée cantonale FDSEA (Courson-les-Carrières/Coulanges-sur-Yonne)

• **Vendredi 6 janvier**

L'après-midi (horaire et lieu à déterminer)

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Assemblée cantonale FDSEA (Cruzy-le-Châtel/ Tonnerre/Noyers-sur-Serein/Ancy-le-Franc)

• **Mercredi 11 janvier**

À 14 heures (lieu à déterminer).

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Assemblée cantonale FDSEA (Chéroy)

• **Jeudi 12 janvier**

À 14 heures (lieu à déterminer).

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Assemblée cantonale FDSEA (Lignyle-Châtel)

• **Vendredi 13 janvier**

Le matin (horaire et lieu à déterminer).

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Déchargez-vous des contraintes en nous confiant la gestion de vos paies

- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Etablissement des bulletins de salaires (salariés agricoles, apprentis...)
- Attestations de salaires, arrêts maladie ou accident de travail
- Formalités liées au départ de vos salariés
- Etablissement des déclarations de charges sociales, DSN
- Récupération des taux PAS de vos salariés.



N'attendez plus !

Contactez-nous par téléphone 03-80-68-67-68
ou par mail servicepaie@fdsea21.fr

FDSEA21 - Service Juridique Emploi
1 rue des Coulots 21110 BRETENIERE
@servicejuridiqueemploi - FDSEA21

Service Juridique Emploi & Paie

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

13/12/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 531 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.41	3.41	3.41	-0.11
		300-350	3.43	3.54	3.45	
		350-400	3.38	3.64	3.49	0.10
		400-450	3.30	3.50	3.41	-0.02
		450-500	3.34	3.43	3.38	0.03
	R	250-300	3.22	3.23	3.22	
		300-350	3.27	3.37	3.30	0.03
		350-400	3.18	3.36	3.34	0.00
		400-450	3.33	3.35	3.34	
		450-500	3.17	3.37	3.29	
F	U	300-350	3.14	3.39	3.23	-0.09
		350-400	3.13	3.24	3.18	-0.09
	R	300-350	3.11	3.15	3.13	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 194 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	> 500 kg	2.47	2.58	2.51	
F	U	24 à 36 mois	2.63	2.95	2.77	-0.27
		- 5 ans	2.62	3.01	2.74	-0.19
		5 à 10 ans	2.60	2.96	2.71	-0,05
		+ 10 ans	2.52	2.67	2.60	0.06
	R	24 à 36 mois	2.31	2.66	2.53	-0.10
		- 5 ans	2.30	2.68	2.54	-0.13
		5 à 10 ans	2.29	2.61	2.49	-0.03
		+ 10 ans	2.24	2.46	2.38	0.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 753 - Taux de vente : 97 %

Broutards : Les volumes proposés sont stables. Les lots valablement vaccinés se négocient rapidement sur des bases identiques. De nombreux lots non vaccinés FCO se privent de nombreux débouchés à l'export et s'exposent ainsi aux aleas de la valorisation.

Laitonnes : Offre plus restreinte et de moindre qualité.

Vaches, génisses 36 mois : Marché avec un effectif plus restreint que la semaine passée. Les éleveurs terminent le tri de leurs animaux avant la rentrée en bâtiments. Davantage d'animaux maigres apparaîssent. Les cours sont plus ou moins reconduits à quelques centimes prêts suivant l'âge, la qualité et la préparation des sujets. On observe que la cotation des femelles de - 5 ans baisse en raison d'animaux de moindre qualité et peu préparés.

Les femelles bien préparées quant à elles sont commercialisées rapidement à des prix fermes.

Taureaux : Cours reconduits.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

12/12/2022

Effectif : 154

Broutards	(305 - 335 kg)	910 - 1120	2,70 - 3,34
Broutards	(375 - 445 kg)	1250 - 1500	3,34 - 3,39
Laitonnes	(335 - 370 kg)	1090 - 1210	3,24 - 3,26
Génisses 24 - 36 mois	(690 - 700 kg)	1990 - 2210	2,88 - 3,16
Vaches légères		900 - 1380	
Vaches entre deux		1410 - 1700	
Vaches lourdes		1720 - 2480	

Apports plus restreints cette semaine, la qualité reste bonne. Vente globale en mâles et femelles à des tarifs facilement reconduits.

Placement régulier en génisses et vaches à des cours stables dus en partie à une présentation de bonne qualité. Peu d'invendus.

Bovins gras : 5

Vaches de viande **5,00 à 5,26 €/kg de viande.**

Commerce calme. Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

05/12/2022

Effectif : 113

Agneaux gras	135 - 213	(2,74 - 4,22)
Brebis	63 - 125	(0,98 - 1,44)
Béliers	110 - 135	

Vente plus active et quasi globale en agneaux à des tarifs qui continuent leur progression.

Cours fermes en brebis.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

12/12/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 815 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.65	4.12	3.91	-0.26
		de 38 à 44 kg	3.86	4.19	4.09	-0.14
		de 44 à 50 kg	3.61	4.24	3.90	-0.21
	R	de 32 à 38 kg	3.39	3.76	3.66	-0.21
		de 38 à 44 kg	3.70	3.84	3.80	-0.09

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 116 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		M	1.24	1.29	1.27	-0.09
F	U	+ de 60 kg	1.31	1.47	1.37	-0.04
	R	+ de 60 kg	0.99	1.33	1.21	-0.08

CAPRINS (€/tête) *Effectif : 8 Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	20	40	30	-27.00

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) *Effectif : 38 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	70	123	97	-8.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 977 - Taux de vente : 99 %

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

07/12/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 90 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3.17	3.24	3.20	
		400-450	3.10	3.39	3.31	-0.10
F	U	300-350	3.02	3.29	3.26	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 78 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 5 ans	2.58	2.78	2.72	-0.14
		5 à 10 ans	2.42	2.62	2.56	-0.12
		+ 10 ans	2.38	2.53	2.41	

OBSERVATIONS

Effectif global : 168 - Taux de vente : 97 %

Broutards : Tassement des cours cette semaine, l'offre est limitée mais la qualité des animaux est néanmoins au rendez-vous.

Laitonnes : Cours reconduits.

Vaches, génisses : Net repli des cours dans les vaches, l'offre a cette période de l'année n'est pas en adéquation avec la demande des abatteurs. Les engraisseurs ne disposant plus de place pour absorber les sorties, les cours chutent inévitablement.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

07/12/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 659 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.88	4.21	4.08	-0.05
		de 38 à 44 kg	4.00	4.21	4.06	-0.12
		+ de 44 kg	3.62	4.04	3.82	-0.03

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 199 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1.28	1.65	1.44	0.12
		+ de 60 kg	1.38	1.85	1.59	0.04

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) *Effectif : 76 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	65	118	96	-1.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 960 - Taux de vente : 99 %

Agneaux : Léger tassement des cours cette semaine, la qualité des animaux n'est pas au rendez-vous

Brebis : La demande progresse cette semaine et les cours s'en ressentent directement.

Terres de Bourgogne

Journal agricole & rural

1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

12 Décembre 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Le marché est calme en vue des fêtes de fin d'années. Le début de l'année 2023 amènera de nouveau une dynamique dans la demande en animaux, avec des prix à venir à la hausse!

Bovins maigres : Marché peu actif, cours reconduits.

POLITIQUES

Le CNGRA *(Comité national de gestion des risques en agriculture)* qui s'est réuni la semaine passée a entériné une hausse du taux des pertes indemnisées à hauteur de 35% *(VS 28%)*. Cette augmentation correspond à un engagement pris lors de la visite du Ministre à Cournon. Pourtant, les autres engagements de revalorisation de l'unité fourragère (pour tenir compte de l'inflation), et de prise en compte des expertises terrain ne seront pas respectés. La déconnexion entre les données satellitaires et les expertises locales sont pourtant largement reconnues !

ENVIRONNEMENT

Les institutions européennes ont trouvé un accord sur le règlement de lutte contre la déforestation importée. Ce texte doit, entre autre, permettre d'interdire les imports de viandes issues de bovins élevés au sein d'exploitations responsables de la déforestation, en recueillant les données de géolocalisation des lieux d'élevages des bovins dont ils souhaitent commercialiser les viandes. S'il est certain que la mise en œuvre de ce règlement sera difficile et longue, c'est un 1er signal positif !

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Les assises de lait 2022 se sont tenues ce jeudi 8 décembre – l'occasion de faire un focus sur **la contractualisation des animaux issus du troupeau laitier** qui devient obligatoire au 01/01/2023. Laurent Boisset, représentant de la FNB lors de ces assises, a alors profité de l'occasion pour rappeler l'urgence de valider les indicateurs de coûts de production des différentes catégories et notamment les vaches de réformes, JB et veaux laitiers. Dans un contexte de manque de viande, des contrats rémunérateurs d'animaux laitiers, qui alimentent notamment les circuits de production de viande hachée, sont particulièrement stratégiques pour assurer l'approvisionnement.

FOCUS

Lors des Assises de la Bio, le 6 décembre, le Ministre de l'Agriculture a annoncé un plan de soutien pour aider à la relance de la consommation *(moyens supplémentaires à l'agence Bio, ou encore moyens financiers à de la communication Bio)*. La FNB rappelle surtout l'urgence à appliquer les lois : que ce soit la loi EGALIM2 (contractualisation obligatoire avec prise en compte d'indicateurs de référence) ou encore la loi CLIMAT (20% de produits bio en restauration collective) pour donner de vraies perspectives à ce segment de marché !

REGION

Dans le cadre des travaux lancés par la FNSEA sur la relance syndicale, la FDSEA 72 lance sa campagne de communication pour renouveler les équipes syndicales pour l'année 2023. Le parti pris, présenter des profils engageants de plusieurs agriculteurs et agricultrices sarthois qui sont devenus présidents, administrateurs ou membres de section pour défendre l'avenir du métier d'agriculteur ! Les profils sont disponibles en cliquant ici ou sur la page Extranet de la FNSEA dédiée à la relance syndical ici.

FAIT DE LA SEMAINE

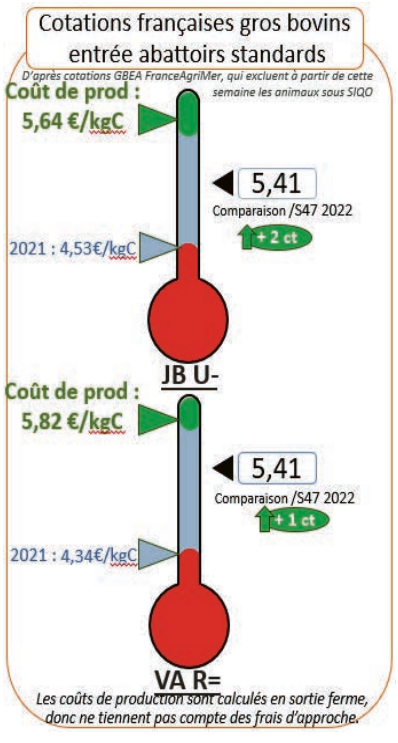
La Commission européenne s'est félicitée vendredi de la conclusion des négociations de l'accord rénové avec le Chili.
Avec ce nouvel accord viennent de nouvelles concessions de contingents de quelques milliers de tonnes de viandes bovines, qui entreront sur le territoire européen sans droit de douane, et sans qu'aucune réciprocité des normes de production européenne ne s'applique ! Par ailleurs, le volet commercial de cet accord, dont dépend l'agriculture, s'appliquera sans être soumis à validation des parlements nationaux !

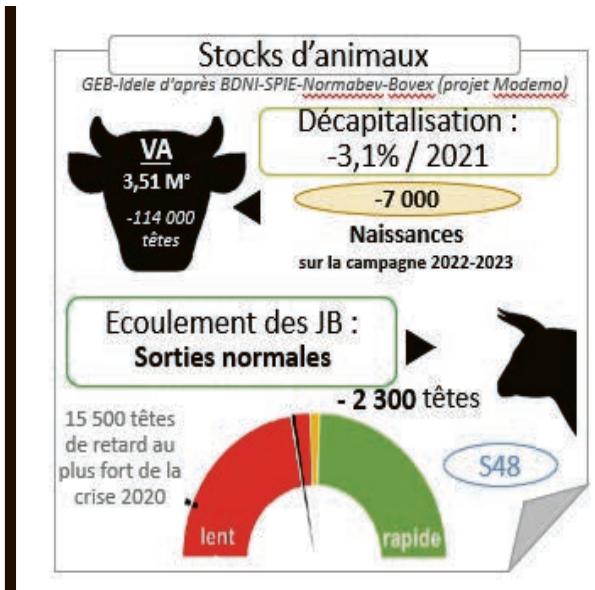
CHIFFRE DE LA SEMAINE

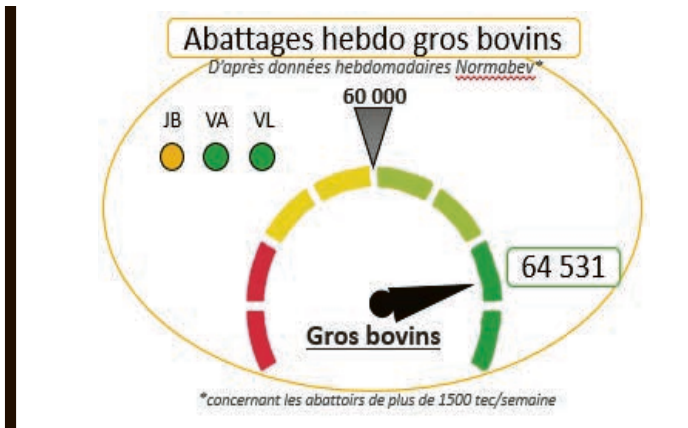
46%

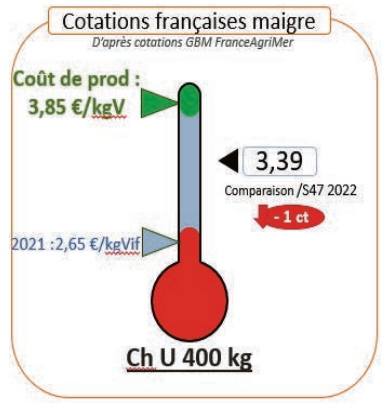
C'est le pourcentage de vaches allaitantes qui sont détenues chez des éleveurs qui ont plus de 55 ans. Le renouvellement des générations et l'installation de nouveaux éleveurs allaitants est donc un véritable enjeu! C'est dans ce contexte que la FNB, sera au plus près, en coordination avec les JA, des débats et des avancées qui seront mis en œuvre avec la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles (LOA) !

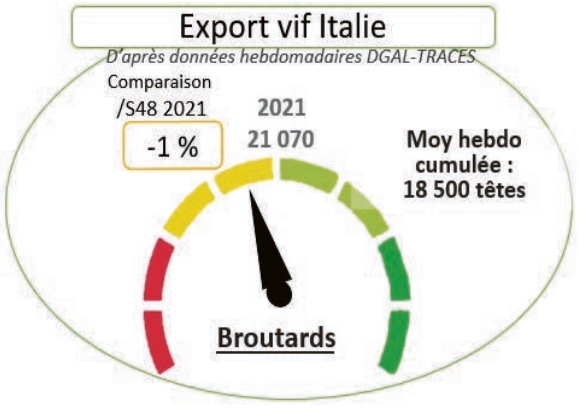
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

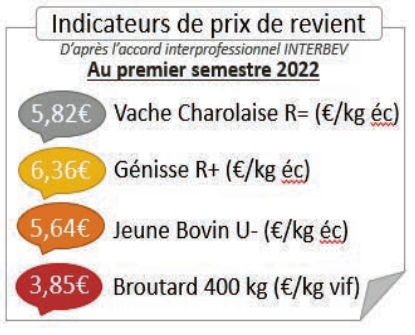


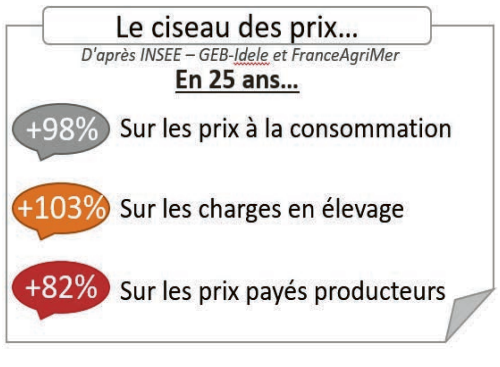












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 50
du 12 au 18 décembre 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Le marché est plus calme cette semaine, les places d'engraissement sont plus ou moins combles à cette période de l'année. Les tarifs sont donc plus discutés dans les broutards et femelles d'export. Les cours s'en ressentent : les sujets lourds et valablement vaccinés sont recherchés à des prix fermes tandis que les cours se replient de nouveau dans le reste de la catégorie.

Gros bovins maigres : Les effectifs sont plus importants cette semaine, encouragés par les conditions météo. Les acheteurs sont présents, les besoins sont bons pour la saison, mais le tri reste important au détriment des animaux trop âgés et/ou maigres. Les vaches bien conformées profitent de cours sensiblement reconduits.

Boucherie : Les besoins des abattoirs semblent moindres cette semaine. La modestie des apports conforte les cours en femelles de races à viande bien conformées. Le placement reste plus difficile en allaitantes d'entrée de gamme et races mixtes et laitières, entrainant un nouveau repli des cours sur ces catégories.

Veaux : La légère respiration observée fin novembre semble déjà terminée. Les mises à l'engraissement sont très prudentes, les envois vers l'Espagne sont saturés. Les cours sont globalement reconduits voire plafonnés en toute race et catégorie. En type croisés et laitiers, les veaux légers restent invendables. En veaux gras, le commerce est régulier.

Ovins : En agneaux, les achats semblent plus calmes cette semaine. Les bons lots de laitons ou d'agneaux bien conformés sont toujours prisés à des cours fermes voire de nouveau haussiers. L'écart se creuse avec les lots plus moyens. En agnelets, les volumes sont importants et trouvent facilement preneur à des cours en hausse. En brebis, l'écoulement reste dynamique.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Vends tracteur Valtra n101 4RM relevage avant 7050 heures année 2008 4 pneus neufs.
✆ 06 72 15 40 26

38 - Vends pièces tracteur BM Volvo 430 + tracteur Renault N 72 1300 euros.
✆ 06 75 04 60 70

71 - Vends tracteur Renault D22, parfait état 2.800 €, démarreur pour MF3060, 80 €, bon état.
✆ 06 80 43 57 58 H.R.

Travail du sol

39 - Vends fourche arrière R6 BE 400euros à débattre. Charrue déchaumeuse Ravio 6 fers BE 400 euros à débattre
✆ 06 71 04 26 61

39 - Part. tech. ancien andaineur Kuhn 280, années 80, tête fixe, roues pivotantes ou autre marque dans l'état. Bas prix.
✆ 06 38 64 17 38

Récolte

18 - Recherche tracteurs, télescopiques, r. Baller, épandeurs hérisson vertical, matériel TP toutes marques tout état, moissonneuse Soméca Laverda N. Holland 8060,8070,8080, Presses Cubiques Massey.
✆ 06 99 54 31 41
ou 06 61 49 19 77

Arbo-viti

38 - Prod pép vend scion poirier sur PG américain pouss la ou les autres ne vont pas /100 ou détail.
✆ 06 89 61 06 78

Distribution

01 - Vends 3 desileuses portées 1,5 -2 - 2,5 m3 bon état prix à débattre.
✆ 06 40 18 07 28

Epandage

01 - Vends tonne à lisier Samas 12000 L bras de pompage rampe d'épandage 14m pneus 600/55-26.5 bon état.
✆ 06 40 18 07 28

Forestiers

01 - Vends scie à ruban + 3 lames Pierre Bénite diam 80 cm moteur 4,5 cv direct. 300 euros - 01150
✆ 06 88 60 27 71

Divers

01 - Vends désileuse par fraise mélange pesage distributrice droite 7m3 Tatoma an 2006 prix 1500 euros HT.
✆ 06 85 27 61 51

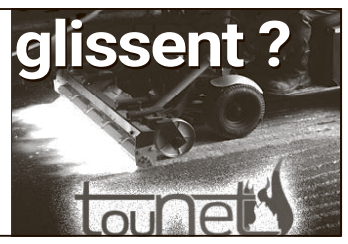
07 - Vends piquets de clôture châtaigner. 1,60 m-1,80 euros, 1,80m-2 euros et 2m-2,20 euros.
✆ 07 87 05 20 20

11 - Plaisance et pêche, vends bateau SIR 5,80m, coque plastique, moteur YANMAR, 14 cv, prévoir petites réparations, avec sa remorque, vendu 1 500€.
✆ 06 10 21 79 05

15 - A vendre petit épandeur de montagne, 1m30 de large sur 3m de long, hérissons verticaux.
✆ 06 72 47 52 50

GRAND VOYANT MEDIUM - MONSIEUR DIA
Capable de résoudre tous vos problèmes.
Amour, fidélité, chance, travail, santé, désenvoûtement, mariage, impuissance sexuelle, permis de conduire. Réussite dans tous les domaines de protection 100 %, il n'y a pas de problème sans solution.
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ
Résultats garantis dans la semaine.
PAIEMENT APRÈS RÉSULTAT
Tél. 06 20 08 49 70

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France



21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (4803)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche tracteur avec fourche, - benne 5 - 6 T, bon état (4901)
✆ 06 10 31 92 76

34 - Vends poêle à bois GODIN neuf + tuyaux inox neufs, 600 €, donne 2 cuves fibre de verre 150 hl.
✆ 04 67 96 72 07 HR

bne bois négoce energie
ACHETE
TOUS BOIS
FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : David DELOCHE
06 77 54 43 97

38 - Vends herse 4 mètres.
✆ 04 74 58 38 36

38 - Vends 2 robots de traite de laval + 2 portes intelligentes 1 surélévateur BR Mailleux.
✆ 06 14 80 45 03

38 - Vends épandeur Jeantil EP 2070 + Semoir maïs tournesol Nodet.
✆ 09 67 14 23 88
06 32 92 53 03

38 - Vends 1 godet 2m3 300 euros + 1 essieu 10 t avec roues TBE 1200 euros + 2 cuves à gasoil 1500l/cuve 300 euros les 2 + C15 essence dans l'état 900 euros + pressoir 100 euros.
✆ 06 38 55 53 31

55 - Vends groupe électrogène Leroy Somer 100 kVA entraîné par moteur Renault 6 cyl. turbo, sur chassis métallique, 600 h, 6.000 euros.
✆ uniquement
06 44 94 41 11

58 - Vends bétaillère Mazeron pose à terre 6 m. de 2004 (propre) + moutonniere (5002)
✆ 06 14 69 18 83

63 - Cause retraite, AV faucheuse conditionneuse Deutz Fahr 628T 2,80 m très bon état + divers matériels.
✆ 06 98 36 56 77

68 - A vendre Machine à vendanger Grégoire G50 H : 5000 euros + rogneuse Grégoire : 700 euros + pulvérisateur Cima Link 50 : 1000 euros + tête de faucheuse entre les rangs : 700 euros.
✆ Nous contacter
au 06 11 61 68 97

88 - Vends tracteur Agrotron 112 CV de fin 2007 avec ou sans chargeur TBE, pulvérisateur Tecnoma 600 L rampe 12 mètres électrique.
✆ 06 07 61 82 64

Véhicule

Utilitaire

07 - Retraité vend IVECO 35/10 de 1988 benne éléctrique 230 000km + benne inox alimentaire 3 000€ à rénover
✆ 06 84 34 04 12

26 - Vend Ford Ranger cabine AP-PRO 2,2 - 150 ch - 155000 Km, 2014, blanc, en bon état. 15 000 euros. Laisser message sur répondeur.
✆ 04 75 53 64 22

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Cause cessation laitière suite à accident vds minéral VL CTH 400 kg, aliment liquide Dielna 1500 L, 400 bottes enrubannage herbe 2022.
✆ 06 40 18 07 28

38 - Vends litière Miscanthus Copeaux vrac livrée 90m3 Bovins/volailles
✆ 06 51 01 01 83

39 - Vends paille, foin et luzerne. Liv. assurée
✆ 06 73 92 81 55

69 - Vends courges Butternut 0.80 euros le kg.
✆ 06 20 90 65 09

Propriété

Le cabinet BRIVET – RAFFIN
Spécialiste de l'immobilier rural depuis 1968,
recherche pour sa clientèle française et européenne :
maisons de charme, châteaux, fermettes,
domaines agricoles et forestiers
Tél : 04.70.35.05.33 - brivet-raffin.moulins@orange.fr

58 - Recherche habitation même à rénover avec terrain min. 5 ha achat, locat.-achat. b.w.nature@outlook.com (4704)
✆ 06 23 52 64 75

69 - Vends place de marché mardi matin Sathonay Camp pour producteur, 10 mètres, 5000 euros.
✆ 06 20 90 65 09

Terrain

38 - Ventes deux parcelles jumelées agricoles à cultiver d'une superfice de 19 685 m2 , terrain plat situés à Flachères (38690)
✆ 06 29 07 54 05

Immobilier

18 - Vends fonds de commerce et réparation et vente de matériel agricole et motoculture, situé sud du Cher – limite Allier et Nièvre.
✆ 02 48 80 00 56 ou
didierjouhanneau@orange.fr

18 - Recherche ferme céréalière sur 180 à 240 ha, Région Centre, avec reprise matériel.
✆ 02 48 59 84 42

Emploi

Offre

01 - Recherche salarié pour remplacement congé maternité pour traite et soins aux animaux du 2 janvier au 23 avril 2023.
✆ 06 25 86 55 60

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

COOPÉRATIVE BOURGOGNE DU SUD — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR — Horma Nat

Gamm vert

RESPONSABLE RAYON VÉGÉTAL (H/F)
CDI – BEAUNE (21)

Missions principales :
- Accueil et conseil auprès des clients
- Vente, rangement des produits, gestion des stocks
- Tenue de la caisse

Profil recherché :
- Formation végétale type **BTA, BTS Horticole**
- Maitrise des techniques de vente
- Idéalement **expérience de 1 à 2 ans** sur un poste similaire

Poste en contrat **CDI temps plein** à pourvoir dès que possible.

Merci de faire parvenir votre candidature via notre site carrière : alliancebfc.softy.pro

71 - Ferme polyculture engraissement bovins, cherche ouvrier agricole région Louhannaise.
✆ 06 45 36 25 83

Suivez-nos publications sur Instagram

18 - Exploitation viticole, située à Quincy, recherche un agent ou une agente viticole, ayant de la rigueur, un sens de l'observation, une capacité d'adaptation et aimant le travail en équipe.Travail à effectuer: entretien des vignes,mise en bouteille, étiquetage, conduite éventuelle d'enjambeur. Poste en CDD d'une durée minimale de deux mois qui peut déboucher sur un CDI,à pourvoir dès maintenant. Connaissance du milieu viticole souhaité- Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

URGENT
recherche métallier (h/f),
connaissances machines agricoles
Éts Lévêque à Saffres (21)
Contacter le 03 80 49 63 86

18 - Exploitation viticole, située à Humbligny, recherche un agent ou une agente viticole, ayant de la rigueur, un sens de l'observation, une capacité d'adaptation et aimant le travail en équipe. Travail à effectuer : entretien des vignes et étiquetage. Poste en CDD du 21/11/2022au 16/01/2023 qui peut déboucher sur un CDI. Connaissance du milieu viticole souhaité -PermisB et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Venez rejoindre notre équipe au sein du GAEC LA TRIPANDE, ferme familiale en polycultures et élevage bovins viande. Vous avez une bonne approche des animaux et savez pratiquer les soins courants. Vous avez de bonnes connaissances en agronomie et avez la maîtrise de conduite et réglages d'engins agricoles. Vous êtes ouverts à la diversité des cultures et aux différentes pratiques agricoles. Vous avez une maîtrise technique en agriculture et élevage. BAC minimum ou expériences significatives. Débutant accepté si sérieux et motivé. Permis B. CDI après essai. Salaire selon compétences avérées. CV + lettre : gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

2M CAMPUS MÉTIERS MARZY

FORMATEUR (RICE) EN MÉCANIQUE AGRICOLE
Marzy (58) - Poste en contrat CDI Temps plein, dès que possible

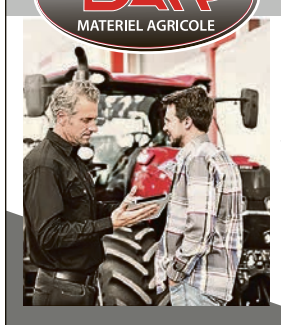


MISSION PRINCIPALE
Enseigner la mécanique agricole et la maintenance des matériels d'espaces verts.
PROFIL RECHERCHÉ
BTS TSMA ou BTMA MMA
Expérience dans le secteur de la mécanique agricole.

Merci de faire parvenir votre candidature (CV+LM) à j.coulon@campusmetiersmarzy.com

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer: traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol,semis, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...), Poste en CDD (du 19/12/2022 au 28/06/2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité – Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

DAFP MATERIEL AGRICOLE — RECRUTE



SUR SA BASE DE VENOY (89)
- **2 commerciaux (H/F)** motivés, débutants acceptés, véhicule, PC, tel portable fournis
- **1 technicien (H/F)** connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées. Formation assurée
- **1 ouvrier polyvalent (H/F)** débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

Divers

18 - Achète blouses, gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ;vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs, dentelles anciennes, mercerie, torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles et de vêtements ; vieux stock de magasin de vêtements
✆ 06 08 84 27 75

Animaux

Bovin

01 - Urgent cause accident vend 4 VL et 5 génisses Prim'Holstein terme 12-01-02-03 prix à débattre.
✆ 06 40 18 07 28

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - reproducteurs Hétérozygotes sans cornes, fils de Lundi PP (4302)
✆ 06 28 02 04 05

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente 40 taureaux apte de suite à la saillie, choix également important de veaux de l'année. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (4106)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

58 - Vends taureaux 18 mois et gros veaux reproducteurs charolais HBC ou non dont SC, très bonnes origines. Livraison assurée. GAEC Langlet - 58140 Gacogne (3903)
✆ 06 37 90 51 67





agri-video-system.com — Romain Chabert 06 80 41 11 04

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge - L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (4204)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (4407)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage HBC origine IA vend 10 vaches gestantes, vêlage février - mars, reproducteurs mâles nés octobre - novembre - décembre 2021. RECHERCHE salarié agricole. Francois BOUCHE Eleveur/Inséminateur – 58340Cercy la Tour (4804)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends 5 taureaux 18 mois + veaux reproducteurs HBC. GAEC Marion - Luzy (5003)
✆ 06 24 42 29 42

Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque

BECKER Frères Le PRO de la tôle



58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de 5 575 €HT
SEGWAY Powersports › France — TGB 4x4 — POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

69 - Recherche pré pour mettre des bêtes, clos et eau - Recherche pour mettre des génisses en pension
✆ 07 81 48 22 80
(pas de message)

71 - Vends taureaux HBC : - 2 vêlages faciles, - 1 viande. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (4707)
✆ 06 74 09 49 89

Suivez-nous sur notre page Facebook

88 - Cherche génisses et bœufs de 1 à 2 ans race charolaise ou limousine ou croisée AB.
✆ 06 08 61 13 46

Caprin

26 - Vends 20 chèvres cause cessation d'activité avec machine à traire et matériel de fromagerie.
✆ 06 58 52 46 90

42 - Vends 50 chèvres Alpines rustiques ss cornes, M.B. à partir du 15/01 et 15 chevrettes M.B. au 15/02. Livr. ass.
✆ 06 86 57 38 41

UNION CHAROLAIS CROISSANCE

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais
les 11 et 18 JANVIER 2023
STATION de CHARMOY (89)
PORTES OUVERTES le 6 janvier 2023
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE
06 09 82 85 46 - www.charolaiscroissance.fr

71 - Vends cause surnombre 4 génisses gestantes, HBC, terme janvier, TGS, Ducert Clauden Martigny.
✆ 06 07 75 81 61

73 - Alpage à Beaufort cherche VL Abondance ou Tarine, estive mi-juin/ mi-septembre.
✆ 06 86 16 08 80

74 - Agriculteur cherche à faire élever 8 à 10 génisses montbéliardes par an.
✆ 06 45 27 18 54

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

58 - Vends brebis BMC pleines en bon état (5001)
✆ 06 14 69 18 83

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

DINERS BURGER, SAS au capital de 27 604 euros ayant son siège social : 75-79 Boulevard Pascal, 21000 DIJON, immat. 803 022 342 RCS DIJON ; Aux termes d'une délibération en date du 14/11/2022, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS

AL22005269

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DOLL ST APOLLINAIRE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1-3 rue André Bourland,
21000 DIJON
842844136 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date 21 octobre 2022, la Présidente de la société par actions simplifiée de la société DOLL ST APOLLINAIRE, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 1-3 rue André Bourland, 21000 DIJON au 4 RUE DE LA GRANDE FIN - 21121 FONTAINE LES DIJON à compter rétroactivement du 1er août 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS. Le Président.

AL22005354

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DOLL CENTRE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1-3 rue André Bourland,
21000 DIJON
902 079 029 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 21 octobre 2022, la Présidente de la société par actions simplifiée DOLL CENTRE, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 1-3 rue André Bourland, 21000 DIJON au 4 Rue de la GRANDE FIN - 21121 FONTAINE LES DIJON à compter rétroactivement du 1er août 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS.
Le Président.

AL22005361

COMMISSAIRE AUX COMPTES

APRR

Société anonyme
au capital de 33 911 446.80€
36 RUE DU DOCTEUR SCHMITT
21850 SAINT-APOLLINAIRE
016 250 029 Rcs DIJON

Aux termes des décisions de l'A.G.O en date du 29/06/2022, il a été pris acte du non renouvellement du commissaire aux comptes suppléant Annick Chaumartin. Modification au RCS de Dijon.

AL22005513

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FINANCIAL CORPORATE SOLUTIONS

SARL au capital de 1000 €
Siège Social : 17 rue Henri Monnier
75009 PARIS 09
813557113 RCS de PARIS

Par AGE du 05/12/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 16 rue du Tilleul 21220 BROCHON, à compter du 05/12/2022. Gérance : Jean-François VELUT 4 rue Paul Albert 75018 PARIS 18 Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de DIJON

AL22005539

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

HORIZON ACCOMPAGNEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : Avenue Charles de Gaulle
& 18 Rue Buffon –
21200 BEAUNE
851 832 220 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 24 octobre 2022, l'associé unique :
- a décidé d'étendre l'objet social aux activités de prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises ; l'exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en œuvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe ; tous travaux de gestion, direction, tâches administratives pour les sociétés du groupe présentes et à venir.
- a pris acte de la démission de M. Gérald CANTOS, M. Thierry ANDRE et M. Edouard DINKEL de leurs fonctions de cogérant, à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à leur remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL22005542

PLUS D'INFOS SUR

CHANGEMENT DE GÉRANT

U.M.S.

SARL au capital de 8 100 €
Siège social : 145 Rue des Vieilles Vignes
21600 LONGVIC
RCS DIJON 418 621 157

Aux termes d'une délibération en date du 30/11/2022, l'AGE a pris acte de la décision prise par M. Philippe LE FLOCH de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Franck LE FLOCH, demeurant 13 rue de la Houblonnière – 21490 ORGEUX, pour une durée illimitée à compter du 30/11/2022 à 12h45.
Le nom de M. Philippe LE FLOCH a été retiré de l'article 11 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Franck LE FLOCH, nouveau gérant.
Pour avis
La Gérance

AL22005561

CHANGEMENT DE GÉRANT

LE JOPHIL

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 145 rue des Vieilles Vignes
21600 LONGVIC
480 159 912 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30/11/2022, l'AGE a décidé de nommer M. Franck LE FLOCH, demeurant 13 rue de la Houblonnière – 21490 ORGEUX, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de M. Philippe LE FLOCH, démissionnaire.
L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de M. Philippe LE FLOCH sans qu'il soit procédé à son remplacement.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22005567

CHANGEMENT DE GÉRANT

FINANCIERE LE FLOCH

SARL au capital de 212 000 €
Siège social : 145 Rue des Vieilles Vignes
21600 LONGVIC
RCS DIJON 499 376 051

Aux termes d'une délibération en date du 30/11/2022, l'AGE a pris acte de la décision prise par M. Philippe LE FLOCH de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Franck LE FLOCH, demeurant 13 rue de la Houblonnière – 21490 ORGEUX, pour une durée illimitée à compter du 30/11/2022 à 14h.Le nom de M. Philippe LE FLOCH a été retiré de l'article 11 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Franck LE FLOCH, nouveau gérant.
Pour avis
La Gérance

AL22005569

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LIMP

SARL au capital de 100 000 €
Siège social
145 Rue des Vieilles Vignes
21600 LONGVIC
RCS DIJON 347 653 594

Aux termes d'une délibération en date du 30/11/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 145 Rue des Vieilles Vignes - 21600 LONGVIC au 5, rue des Vendanges – 71350 BRAGNY-SUR-SAONE à compter du 30/11/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22005596

MODIFICATIONS DES STATUTS

BIERE DE FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 581 336 euros
Siège social
18 rue Buffon - ZAC Porte de Beaune
Chez A2B Centre d'Affaires
21200 BEAUNE
900 881 814 RCS DIJON

Aux termes de délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 28/09/2022, (i) il a été décidé d'une part de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale BIERE DE FRANCE par BRASSERIE DE FRANCE et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, et (ii) de transférer le siège social du 18 rue Buffon - ZAC Porte de Beaune – Chez A2B Centre d'Affaires à BEAUNE (21200) au 16 rue Maurice Chantin – ZAC Les Cerisières à BEAUNE (21200), à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts et d'autre part du certificat des fonds établi le 23/11/2022 par la banque CREDIT AGRICOLE, agence de Beaune, du procès-verbal des décisions du Président du 25/11/2022 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que le capital a été augmenté d'un montant de 9 524 euros par émission de 9 524 actions nouvelles de numéraire, et porté de 581 336 euros à 590 860 euros.
En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 581 336 euros
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 590 860 euros
Pour avis
Le Président

AL22005598

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : LOKAVION.
Forme : SAS.
Capital social : 60000 euros.
Siège social : 2 Allée PABLO PICASSO, 21000 DIJON.908070659 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 novembre 2022, les associés ont décidé, à compter du 18 novembre 2022, de transférer le siège social à 54 rue Devosges, 21000 Dijon.
A compter du 18 novembre 2022, les associés ont décidé de nommer en qualité de président Monsieur Xavier DELATTE, demeurant 10 chemin de Cromois, 21850 St Apollinaire en remplacement de Monsieur Michel BAUMGARTNER.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL22005603

DÉMISSION DE GÉRANT

CHAMALAUP

SCI au capital de 30000 €
Siège Social
101 Avenue Jean Jaurès
21000 DIJON
503619314 RCS de DIJON

L'associé unique, en date du 12/03/2019, a décidé d'accepter la démission de Mme OTHONIEL Marie-Madeleine à compter du 12/03/2019. M. OTHONIEL Pierre-Paul reste seul gérant de la société.
Mention au RCS de DIJON.

AL22005608

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination sociale : SCI DE BRETIGNY
Forme : SCI
Siège social : SAS CABINET LDS PARC VALMY 37 B AV FRANCOISE GIROUD 21000 DIJON
Capital social : 3 963,67 €
RCS DIJON n°399 310 853
Par décision de l'AG en date du 6 décembre 2022, il a été pris acte de la cessation des fonctions de gérants de Monsieur Raymond HANSEZ et Madame Denise HANSEZ, en raison de leurs décès. Monsieur Michel Pierre V CLARYSSE, demeurant Chemin de la Ferme Simonart 1, 1380 LASNE, Belgique a été désigné gérant en remplacement de ces derniers pour une durée indéterminée.
Mention RCS de DIJON.

AL22005628

CABINET FIDACT
Thierry CLAIRE
Avocat en Droit des Sociétés - Droit Fiscal
13 Rue des Tonneliers
BP 48 -
71700 TOURNUS

AVIS DE MODIFICATION

POMPES FUNEBRES CERNIZE

SARL au capital de 5.000 euros
188 Rue d'Auxonne
21000 DIJON
RCS DIJON 801 856 485

L'AGE du 12.12.2022 a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée unipersonnelle à effet immédiat et l'adoption des nouveaux statuts sans création d'une nouvelle personne morale ; la dénomination, la durée, le capital, et le siège de la Société n'ont pas été modifiés. L'objet social a été étendu à l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier. Cession d'actions : libres par l'associé unique, agrément préalable si pluralité d'actionnaires. Admission aux assemblées : tous associés si pluralité d'actionnaires, autant de voix que d'actions détenues.Monsieur Patrick CERNIZE, demeurant à CLUX VILLENEUVE (71270) 1 Rue du Pont de Clouseau, Gérant de la Société sous son ancienne forme, en est désormais Président.
Dépôt légal RCS DIJON.

AL22005655

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

GROUPE BELLENE

Société par actions simplifiée
au capital de 703 535 euros
Siège social : ZI Savigny les Beaune –
19 Rue Jacques Germain
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
514 693 944 RCS DIJON

Par délibérations en date du 08/12/2022, l'assemblée générale extraordinaire a étendu l'objet social aux activités suivantes : - la réalisation de toutes prestations en œnologie, en vitiviniculture, et en tous domaines y afférent, notamment en matière de sourcing, de marketing, de relations commerciales et publiques, et de formation, - la gestion d'opérations de trésorerie et de services en commun auprès de sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects, - l'octroi de prêts ou d'avances à des sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects, et modifié corrélativement l'article 2 des statuts.
Pour avis. Le Président.

AL22005660

// GÉRANCE

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date du 30 septembre 2022, enregistré au SIE de DIJON, le 07/12/2022, Dossier 2022 00109864 référence 2104P01 2022 A 04032 la Société CABINET PATRICE RYAUX, Société par actions simplifiée au capital de 12 800 euros, dont le siège social est situé 6 place Carnot - 21200 BEAUNE, inscrite au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 380 023 549, a cédé à
La Société CITYA URBANIA DIJON, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 249 860 euros, dont le siège social est situé 14 rue Jean Giono - 21000 DIJON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 345 379 655,
Une partie d'un fonds de commerce au 16 rue Monge - 21000 DIJON, pour lequel le « cédant » est immatriculé au SIRET sous le numéro 380 023 549 00112, comprenant la clientèle de l'activité d'ADMINISTRATION DE BIENS (Syndic et Gérance), de LOCATION et de TRANSACTION ;
Cette cession a été consentie et acceptée pour un prix de CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT TROIS EUROS (185 783 euros).
La date de l'entrée en jouissance a été fixée à compter du 1er octobre 2022.
Les oppositions seront reçues aux sièges respectifs du cédant et du cessionnaire ; où il est fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans un délai de dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.
Pour avis.

AL22005666

Bruno ESPERANDIEU,
François MARTIN, Damien LEO
et François SAVIOLI,
Notaires associés à DIJON (21),
14 rue Pasteur

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me François SAVIOLI, le 07/12/2022, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON 1, le 12/12/2022, dossier 2022 00110692 référence 2104P01 2022 N 02649, la société dénommée BISTROT BURGER ayant son siège à GENLIS (21) 66 avenue du Général de Gaulle a cédé à la société dénommée APERITIVO ayant son siège social à DIJON (21) 30 rue Berbisey un fonds de commerce de salon de thé, glacier, débit de boissons, exploité à DIJON (21), 6 place de la Libération moyennant le prix de 185.000,00 EUR. Les oppositions seront reçues au siège de la SELARL MP ASSOCIES, mandataire-judiciaire, dont le siège est situé à DIJON (21) 19 avenue Albert Camus où domicile a été élu à cet effet, dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications visées par l'article L.141-12 du Code de Commerce.
Pour unique insertion.
Le notaire.

AL22005672

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 décembre 2012,
Madame Monique Madeleine Henriette BONNARD, en son vivant retraité, veuve de Monsieur Erwin SCNHEIDER, , demeurant à BEAUNE (21200) 45 route de Chorey.
Née à BEAUNE (21200), le 28 mars 1932.
Décédée à BEAUNE (21200) (FRANCE) 2, rue René Payot, le 28 octobre 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Martine THOMAS CROLET, Notaire de la Société par actions simplifiée « THOMAS-CROLET NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial sis à CHAGNY (Saône et Loire) 25, rue de la Ferté, le 6 décembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Martine THOMAS CROLET, notaire à CHAGNY (71150) 25 rue de la Ferté, référence CRPCEN : 71057, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Me THOMAS CROLET

AL22005565

AVIS

Appel à Candidatures du 12/12/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants : BISSEY-LA-PIERRE, LARREY et MARCENAY - Objectif : Maintien du fermier en place
BISSEY-LA-PIERRE: Ensemble composé d'un bâtiment d'exploitation (hangar, grange) et de parcelles de terres et prés - Urbanisme : RNU
8 ha 39 a 46 ca
- Champ charles: ZH-21(J)-21(K) - Champ gaucher: ZD-3 - Derriere meovee: ZE-4 - L epine au creuset: ZH-4 - La combe du fays: ZC-29 - La jacquette: ZD-29 - Le village: AB-176[152] (avec bâtiments)
LARREY: Terres, bois - Urbanisme : RNU
6 ha 70 a 44 ca
- Pres de bissey: ZS-41(A)-41(B)
MARCENAY: Terres - Urbanisme : RNU
8 ha 06 a 24 ca
- Champignol: ZR-32(J)-32(K)-32(L)-32(M)-32(N)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 02/01/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22005632

AVIS DE PUBLICATION

CORDEN PHARMA CHENOVE
SAS au capital de 8 587 500€
Siège social : 47 RUE DE LONGVIC, 21300 Chenôve
n° RCS : 421 181 819 - RCS de Dijon
En date du 07/12/2021, selon procès-verbal d'assemble générale extraordinaire, l'associé unique a procédé à la modification des articles 12 (transmission des actions de l'associé unique), 15 (décisions de l'associé unique), 27 (cession et transmission des actions des associés) et 28 (modification du capital – existence de rompus) des statuts.
Modification au RCS de Dijon

AL22005659

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SEB RENOV

SARL en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : 14, rue René Moreau
21340 VAL MONT
837 544 451 RCS DIJON

Par décision du 10/11/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Sébastien VOISIN, demeurant 8 rue d'Epinac - 21340 Thury, gérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 8 rue d'Epinac - 21340 Thury. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Le Liquidateur

AL22005510

CLÔTURE DE LIQUIDATION

COTE CELLARS

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 16 Chemin de Champy,
21160 COUCHEY
Siège de liquidation : 16 Chemin de Champy - 21160 COUCHEY
885 280 503 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime en date du 6 décembre 2022, la collectivité des associés a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean-Marie FOURRIER, demeurant 18 rue Amiral Courbet - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL22005562

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FREESTYLE CLUB

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 10 671,43 euros
Siège
43 B rue de Mulhouse
21000 DIJON
Siège de liquidation
43 B rue de Mulhouse
21000 DIJON
419 418 215 RCS DIJON

L'AG réunie le 25/11/2022 au siège de la liquidation a. approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christophe SANCHEZ dmt 43 B rue de Mulhouse, 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

AL22005579

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE 23

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 6 000 euros
Siège
23 rue Velet
21610 MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE SUR VINGEANNE
798 305 413 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31 octobre 2022 au siège social, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christophe DUFRENEZ, demeurant 21 Rue Velet à Montigny sur Vingeanne, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22005590

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DES BLIGNOTINS

SCI en liquidation
au capital de 10 000 €
Siège social
36 Clos de l'Eglise
21370 VELARS SUR OUCHE
Siège de liquidation
19 Sentier des Morottes
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
452 875 354 RCS DIJON

L'AG réunie le 31/7/2022 au 19 Sentier des Morottes, 21140 SEMUR-EN-AUXOIS a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Marie-Claire GARROT, demeurant 12 Rue du Clos des Aiges, 21121 AHUY, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite AG.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22005600

VIARDOT

SCI au capital de 762 euros
route de Marsannay, 21490 CLENAY
352 509 657 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, le 10/12/2022, la dissolution anticipée de la société, à compter du 10/12/2022, désigné en qualité de liquidateur Mme VIARDOT Claudie demeurant 29 rue de Dijon, 21490 RUFFEY LES ECHIREY et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur
Mention en sera faite au RCS de Dijon

AL22005631

// CONSTITUTION

DUINGUE 2 CUISINE
Société Par Actions Simplifiée
Au Capital Social de 1.000 Euros
Siège Social
25 A, Rue Louis Blanc
DIJON (21000)

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing privé en date du 29 Novembre 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme Sociale : Société Par Actions Simplifiée,
Dénomination Sociale : DUINGUE 2 CUISINE,
Apports : 1.000 Euros en numéraire,
Capital Social : 1.000 Euros,
Objet Social : Toutes prestations de services en matière culinaire + toutes prestations de services en matière alimentaire + Vente à emporter (sur place ou à domicile) + Activité de traiteur + Toutes prestations de services en lien avec les métiers de bouche + Exploitation de tous fonds de commerce de Bar/Brasserie, de Restaurant,
Siège Social : 25 A, Rue Louis Blanc. DIJON (21000),
Présidente : Madame Sylvie LANET, demeurant à DIJON (21000). 6 A, Boulevard Carnot,
Directeur Général : Aucun,
Commissaires Aux Comptes : Aucun,
Durée : 99 ans,
Admission Aux Assemblées Générales : Tout associé a droit de participer aux Assemblées Générales,
Clause d'Agrément : Les titres sont librement cessibles entre associés + la cession de titres à des tiers non associés est soumise à un agrément des associés,
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis, la présidence

AL22005564

AVIS DE CONSTITUTION

TERROIR ET TRADITION
Société par actions simplifiée
au capital de 1 300 000 euros
Siège social : 2 rue du Rognier
21590 SANTENAY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SANTENAY du 10 Novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : TERROIR ET TRADITION
Siège : 2 rue du Rognier, 21590 SANTENAY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 300 000 euros
Objet : - toutes prises d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises (commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, civiles (e.g. : agricoles ou vitivinicoles), …), la souscription ou l'acquisition sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations,
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ;
- accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société,
- l'accomplissement de toutes prestations de direction et/ou de services en matière de conseils, gestion, d'administration et d'assistance, et ce, en tous domaines,
- et plus généralement, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué ou à tout objet similaire ou connexe, ou permettant sa réalisation.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Sauf convention contraire, le droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions relatives à l'affectation des bénéfices où il appartient à l'usufruitier.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Justin GIRARDIN, demeurant 2 rue du Rognier - 21590 SANTENAY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL22005544

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAVIGNY-LES-BEAUNE (21420) du 19 novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière.
Dénomination sociale : VAUCHEY VERY.
Siège social : 11 Place Fournier – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE,
Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; Accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; La Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 2.000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.
Gérance : M. Jean-Pierre GUILLEMOT, demeurant 11 Place Fournier – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE,
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL22005545

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAFFRES (21) du 5 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée
DENOMINATION : AC GOZ
SIEGE SOCIAL : rue de l'Ecluse – 21350 SAFFRES
OBJET : La société a pour objet, directement ou indirectement, soit en France, soit à l'Etranger, l'exécution de travaux de génie climatique, de plomberie et de soudure.
DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS
CAPITAL SOCIAL : 1.000 Euros, divisé en 1000 parts de 1 euro chacune, correspondant en totalité à des apports en numéraire.
GERANCE :
- Monsieur Aymeric GOZARD, demeurant rue de l'Ecluse – 21350 SAFFRES
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis
LA GERANCE

AL22005546

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 décembre 2022 à DIJON, il a été constitué une société civile immobilière.
Dénomination sociale : SCI TALVAT
Forme : Société civile immobilière.
Objet : L'acquisition par tous moyens, de tout immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Capital social : 189 600 euros.
Siège social : 84 Rue du Faubourg Raines, 21000 DIJON
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Apports en numéraire : 189 600 euros.
Gérant :Mme Ophélie Talvat, demeurant 47 Ter Rue Berlier, 21000 DIJON.
Cessions de parts : Toutes cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés pris en assemblée générale extraordinaire.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de DIJON (Côte d'Or).

AL22005558

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 28/12/2022, il a été constitué une SARL unipersonnelle
Dénomination : NUANCES VAL'IDÉES
Siège Social : 47Bis rue Charles Dumont Bâtiment E 21000 Dijon
Capital : 1000 €
Activités principales : Travaux de peinture et de vitrerie; Travaux de plâtrerie; Travaux de revêtement des sols et des mûrs; Travaux d'isolation.
Durée : 99 ans
Gérance : M. Pawlaczyk Valentin 47Bis rue Charles Dumont Bâtiment E 21000 DIJON
Immatriculation au RCS de DIJON

AL22005570

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 1er décembre 2022
Constitution d'une Société aux caractéristiques suivantes :
Dénomination Sociale : QUIZ ROOM DIJON
Enseigne commerciale : QUIZ ROOM
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 10 000 euros – Apports en numéraire
Siège Social : 8 Boulevard de l'Europe – 21800 QUETIGNY
Objet Social : La société a pour objet de réaliser une activité d'organisation de jeux interactifs et toutes autres activités récréatives et de loisirs dans des salles privées, à destination de tout public. Pour cela, la société pourra Conclure tout contrat de location, de sous-location ou de location gérance afin de disposer d'un local, en France ou à l'étranger et d'y installer des salles de jeux interactives, proposer toutes prestations de bar, restauration, traiteur, organisations de réceptions, et de manière générale la commercialisation de boissons et de produits alimentaires.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Président : nommé pour une durée non limitée : Monsieur Antoine PACALET né le 23 janvier 1997 à Argenteuil (Val d'Oise), demeurant à : 9 Rue de la Chapelle – 71530 CRISSEY.
Directeur Général : Monsieur Ulysse, Camille, Luc BOUJON né le 1er juillet 1995 à Chaumont (Haute Marne), demeurant à : 8 Rue Château Paillot – 52 000 CHAUMONT.
Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon (Côte d'or).
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer au droit de vote sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AL22005572

Maître Henri OECHSLIN,
Notaire à QUINGEY (Doubs),
32, Rue des Salines, soussigné,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Henri OECHSLIN, notaire à QUINGEY, le 03/12/2022 enregistré à SFP DE BESANCON I ENREGISTREMENT le 06/12/2022 D 71868 Référence 2022 N 1583, il a été constitué la SCI suivante :
- Forme: Société civile
- Dénomination: SCI LES 3 MARIES
- Objet Social:
- L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
- Siège Social: 1 RUE DES ROSES – 21000 DIJON
- Capital Social: 250000 €
Apports en numéraire : 250000 €
Gérant : Madame Jacqueline, Marie VERDEL, Née à DIJON (21000), le 21 mai 1971.
Clause d'agrément : parts librement cessibles entre associés
Immatriculation au RCS de : DIJON
POUR AVIS ET MENTION
Me Henri OECHSLIN, Notaire

AL22005571

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 07/12/2022, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LM3P
Objet social : Peinture, Revêtements de sols et placoplâtre
Siège social : 5 Rue de Semur, 21500 ST REMY
Capital initial : 2 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON
Gérance : LOUVIOT Miguel, demeurant 5 Rue de Semur, 21500 ST REMY FRANCE
Le Gérant

AL22005588

NICEPHORE NOTAIRES
Société à Responsabilité Limitée
titulaire d'un Office Notarial
à CHALON SUR SAONE (Saône et Loire)
14 rue de la Banque

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 07/12/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI ALIAP.
Objet social : - l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ;- l'emprunt de tous les. fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;- exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ;- et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Siège social : 30 grande rue de Laborde Au Bureau 21200 Montagny-lès-Beaune.
Capital : 100 euros.
Durée : 99 ans.
Gérance : M. ROUSSEAU Paul-Edouard, demeurant 30 grande rue de Laborde 21200 Montagny-lès-Beaune, Mme BROCHOT Audrey, demeurant 30 grande rue de Laborde 21200 Montagny-lès-Beaune, Mme BROCHOT Alexia, demeurant 103 rue Antoine Diouf 84260 Sarrians.
Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles ou transmissibles entre associés, entre conjoints ou partenaires, ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, partenaire, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés donné dans les conditions des assemblées générales extraordinaires.
Immatriculation au RCS de Dijon.

AL22005592

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COMBLANCHIEN (21700) du 07 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée,
Dénomination : HOTEL LE CENTRE,
Siège : 24 Route Nationale 74 – 21700 COMBLANCHIEN,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
Capital : 5 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire,
Objet : la propriété et l'exploitation de tout hôtel, restaurant, bar, de toute nature et de toute catégorie et, plus généralement, de tout établissement se rapportant à l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les loisirs et les métiers de services,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions,
Transmission des actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières au profit d'un associé ou d'un tiers à quelque titre et sous quelque forme que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés,
Président : Madame Catherine PICOCHE demeurant 256 Rue de Combertault à CHALLANGES (21200),
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis.

AL22005605

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 09/12/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : BAYTTE RENOV21
Siège social : 10 Rue Berthelot - Appartement 19, 21000 DIJON
Objet social : la démolition, la maçonnerie, les activités de placo - peinture – bandes, le revêtement de sols, la pose de parquet – lino, l'isolation thermique intérieure (comble perdu - rampant de toiture, plancher bas, murs intérieurs - périphérique iti), l'installation de pompes à chaleur, l'isolation thermique extérieure, la pose de carrelage – faïence, la pose de salle de bains (hors électricité), l'installation de VMC et de ventilations, la pose de plafonds démontables, la pose de climatisation, l'activité d'installeur thermique et sanitaire, l'activité de serrurier, la pose de menuiseries intérieures et extérieures exécutée par des sous – traitants qualifiés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 100 €
Gérance : M. Athmane SAIDANI, demeurant 10 Rue Berthelot - Appartement 19, 21000 DIJON et M. Mahfoudh ZERKOUNE, demeurant 10 Rue Berthelot - Appartement 19, 21000 DIJON
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON

AL22005607

AVIS DE CONSTITUTION

GILLES LAPIERRE PROJECTS
Avis est donné de la constitution de la S.A.S. «Gilles Lapierre Projects»,
Capital de 5 000 EUROS, divisé en 5 000 actions - apport en numéraire
Siège social : DAIX (Côte d'Or) 2 A rue du Meix Pillon
Objet social - La société a pour objet : toutes activités de conseil et de services aux entreprises, formation et management des adultes.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires
Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.
Président : Monsieur Gilles LAPIERRE,demeurant à DAIX (Côte d'Or) 2 A rue du Meix Pillon
Dépôt légal : R.C.S. : DIJON.
POUR AVIS

AL22005633

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 9 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ABH ENERGIES
Siège : 19 rue Prairial, 21300 CHENOVE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3 000 euros
Objet : L'installation, la maintenance et la soudure dans les domaines de la plomberie-chauffage.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Abdelmalek HADDAD, demeurant 19 rue Prairial - 21300 CHENOVE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL22005634

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 8 décembre 2022, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :FORME : société par actions simplifiée à associé unique
DENOMINATION : BAGUIMMO
CAPITAL : 1008 Euros
SIEGE SOCIAL : 8 rue du Morvan – 21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY
OBJET :
La Société a pour objet exclusif : l'acquisition, la propriété, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou location, mais à l'exception de la disposition, de l'immeuble situé à SEMUR EN AUXOIS (21140) 19 Avenue du Général Mazillier :
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT :
Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.
Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 25 des statuts, soit à la majorité de 50 % des voix plus une des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés, avec prise en compte des voix du cédant.
PRESIDENTE :
HOLDESAND, dont le siège social est à MONTIGNY ST BARTHELEMY (21390) 8 rue du Morvan (RCS : DIJON 504 624 784)
DIRECTEURS GENERAUX :
Monsieur Denis REGNAULT et Madame Sandrine REGNAULT, demeurant ensemble 8 rue du Morvan – 21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis

AL22005653

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

INOVEIL
Société par Actions Simplifiée
à associée unique
Au capital de 7 500 Euros
Siège social
19, Rue des Docks
58000 NEVERS
483 133 526 RCS NEVERS

Suivant décisions de l'associée unique du 31/12/2021, il résulte que Mme ROUSSY Cécile, demeurant 42, Rue Saint-Mard - 91410 LA FORET-LE-ROI, a été nommée en qualité de Directrice Générale à compter du 01/01/2022.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de. commerce de NEVERS.
Pour avis, le représentant légal.

AL22004904

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

QUENEHEN
SARL au capital de 8 000 euros
Siège social : 3 Avenue de la Gare
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
RCS NEVERS 434 250 122

Par AGE du 18.10.2022, le siège social a été transféré au «Les Broussailles 58400 MESVES SUR LOIRE, à compter du 01.01.2022 et l'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis.

AL22005556

MODIFICATIONS DES STATUTS

GAEC D'ECOSSE
Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Au capital de 301 361,22 Euros
Siège social
FERME D'ECOSSE
58190 BAZOCHES
RCS NEVERS n°326 345 691

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er novembre 2022, il a été - accepté la démission de la gérance de M. Philippe PERRIER avec effet au 31 mai 2022 - décidé la diminution du capital du groupement
Ancienne mention : 301 361,22 euros.
Nouvelle mention : 196 933,64 euros.
et de modifier en conséquence les articles 7 et 8 des statuts.
Pour avis

AL22005585

NOMINATION DE CO-GÉRANT

PÂTISSERIE NATHALIE
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 000 €uros
Siège social
19 Rue du Commerce
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
502 116 643 RCS NEVERS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2022, il a été décidé de nommer, en qualité de co-gérant associé, Monsieur Walter BALL, demeurant 19 Rue du Commerce - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, pour une durée illimitée, avec effet au 1er octobre 2022.A cette date, Monsieur Walter BALL et Madame Nathalie BALL deviendront co-gérants de la SARL PATISSERIE NATHALIE, avec faculté d'agir ensemble ou séparément sans limitation de pouvoir sauf à respecter les dispositions légales, réglementaires et statutaires.Monsieur Walter BALL a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.
Pour avis, la gérante

AL22005589

MODIFICATION DE LA DURÉE

EARL DU BON ACCUEIL
Osseux - 58110 ROUY
Au capital social de 43 249,79 euros
RCS Nevers - N° 326 506 292

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er décembre 2022, il a été procédé à la prorogation de durée de l'EARL jusqu'à 31 décembre 2072.
Mention sera faite au RCS : Nevers.
Pour avis. La gérance

AL22005594

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SAS COKO
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social
17 Asvins
58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
900 813 031 RCS NEVERS

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 14 novembre 2022, il résulte que l'objet social de la société a été étendu, à compter du 14/11/2022, aux activités suivantes : - La conception et le déploiement d'un site web grand public de rencontre et son exploitation pour son propre compte en vue de générer du trafic payant B to C en France et à l'international;- La création et l'exploitation commerciale de sites internet ou blogs comprenant la vente en ligne de produits et services et plus généralement toutes activités de commercialisation de services numériques et digitales. L'exploitation des marques mises en avant sur ces sites, et plus généralement le conseil en stratégie digitale et l'accompagnement à la transformation digitale des entreprises.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le représentant légal.

AL22005597

MODIFICATIONS DES STATUTS

SAS DBF LOCATION
au capital de 3 000 €
1 Route de la Couture
L'Huis Rodot
58230 OUROUX EN MORVAN
RCS NEVERS n° 908 220 155

L'AGE du 01/12/2022 a décidé d'étendre l'objet social aux activités de travaux publics et de modifier l'article 2 des statuts. Elle a nommé en qualité de Directeur Général, M. Marc BRIERE, 14 rue du Haut Pré 70150 SORNAY.
Le Président.

AL22005604

MODIFICATION DU CAPITAL

CAVE ET SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
44 avenue du 85 ème de Ligne
Village Cosne Activités
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
798 554 978 RCS NEVERS

Le 01/12/2022, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 40 000 euros par incorporation de réserves pour le porter à 50 000 euros.
Pour avis.

AL22005626

MODIFICATION DU CAPITAL

LES OISEAUX DE NUIT
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 € porté à 13 000 €
Siège social : 52, Grande Rue
58310 SAINT AMAND EN PUISAYE
838 638 484 RCS NEVERS

- Aux termes de ses décisions du 31/10/2022, l'Associé Unique a décidé de ne pas dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.
- Aux termes de ses décisions du 21/11/2022, l'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de 3 000 € pour le porter de 10 000 € à 13 000 € par création de 30 parts nouvelles, et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.

AL22005630

SCP S. KOWAL et E. DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (58800)
22 Avenue du Champ de Foire

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL LS2J
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 390.000 euros
Siège social : 20 rue du pont national – 58140 LORMES
RCS de Nevers – SIREN n°808.080.618

L'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2022 a augmenté le capital de la société par incorporation de réserves d'un montant de 229.500,00 € portant ainsi le capital social de 160.500,00 € à 390.000,00 €.
L'assemblée générale a mis à jour les statuts. L'article « CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES » est dorénavant ainsi rédigé :
Capital social - Parts sociales
Le capital social, composé des apports ci-dessus constatés, est fixé à la somme de **TROIS CENT QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (390.000,00 €).**
Il est divisé en 75 parts de CINQ MILLE DEUX CENTS EUROS (5.200,00 €) chacune, numérotées de 1 à 75 souscrites en totalité et intégralement libérées, détenues par l'associé unique.
L'ancien libellé était ainsi rédigé :
Capital social - Parts sociales
Le capital social, composé des apports ci-dessus constatés, est fixé à la somme de **CENT SOIXANTE MILLE CINQ CENTS EUROS (160.500,00 €).**
Il est divisé en 75 parts de DEUX MILLE CENT QUARANTE EUROS (2.140,00 €) chacune, numérotées de 1 à 75 souscrites en totalité et intégralement libérées, détenues par l'associé unique.
Par avis
Le gérant

AL22005637

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CLINIQUE VETERINAIRE DES BERTRANGES
SAS au capital de 1.000 euros
Siège social : rue de Bourgogne
58400 La Charité-sur-Loire
910 193 879 RCS Nevers

Aux termes des décisions du Président en date du 1er décembre 2022, il a été décidé de nommer en qualité de Directeurs Généraux de la société à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, M. Pierre Deco demeurant 79 boulevard Saint-Maurice 58400 La Charité-sur-Loire et Mme Monique Arnould demeurant Les Rousseaux 18140 Argenvières.

AL22005644

AVIS DE MODIFICATIONS

SCEA DU BREUIL
13 Chemin de la Chaume - Le Breuil -
58700 PREMERY
Au capital social de 59 073,99 euros
RCS NEVERS - N°323 648 121

Par pv d'AGE du 20 novembre 2022, à effet du 1er novembre 2022, il a été procédé à :
- la démission de gérance de Mme Laurence MARCEAU
- la prorogation de durée de la société de 56 ans, ce qui porte sa durée totale à 99 ans
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis, la gérance

AL22005648

Alciat-Juris
Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SAS DE REMILLY
SAS au capital de 178 563,53 euros
Siège social : Le Bourg - 58210 MARCY
RCS NEVERS 414 849 877

Suivant PV des Décisions Ordinaires de l'Associé unique du 30/11/2022, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :
DIRECTION GENERALE
ANCIENNES MENTIONS :
Président : M. Dominique COINTE, né le 30.05.1955 à NEVERS (58) dmt à CLAMECY (58500) - Moulot
NOUVELLES MENTIONS A COMPTER DU 30/11/2022 : Président : M. Dominique COINTE, sus nommé et domicilié;
Directeur Général : M Romain COINTE, né le 13.06.1989 à CLAMECY (58) dmt à NOISY-LE-GRAND (93160) - 50Bis, Bd Souchet
Pour insertion,
Le Président,

AL22005665

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP du 01/12/2022 à DECIZE, enregistré au SPFE de NEVERS 1, le 05/12/2022, Dossier 202200029562, référence 5804P01 2022 A 00814,La société OPTIQUE JOURDIER EURL, SARL au capital de 97000 euros, ayant son siège social 25 rue de la République 58300 Decize, 483 213 385 RCS de Nevers
A cédé à,
La société OLT Decize, SAS au capital de 5000 euros, ayant son siège social 25 rue de la République 58300 Decize, 921 581 385 RCS de Nevers,
Son fonds de commerce d'optique, vente et réparations de lunettes et toutes activités s'y rapportant connu sous l'enseigne ATOL JOURDIER OPTICIENS comprenant la clientèle et l'achalandage y étant attachés, le droit au bail, le matériel, l'outillage, le mobilier commercial, les stocks, sis et exploité 25 rue de la République 58300 Decize, moyennant le prix de 78 508,82 euros dont 38 266 euros pour les éléments incorporels et 40 242,82 euros pour les éléments corporels.
Date d'entrée en jouissance : 01/12/2022.
Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales aux adresses suivantes : Cabinet de Maître Stéphane MAUREL, Huissier de Justice, Le Mansard entrée C, Place Martin Luther King - 13090 Aix-en-Provence pour la correspondance et à l'adresse du fonds cédé pour la validité.

AL22005643

SCP S. KOWAL et E. DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (58800)
22 Avenue du Champ de Foire

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Sophie KOWAL, notaire à CORBIGNY 58800, le 5 décembre 2022, enregistré à NEVERS 1 le 09 décembre 2022 dossier 2022 00030136 réf 5804P01 2022 N 00652
Mr Mickaël PIDANCE - MONTIGNY-EN-MORVAN (58120), La Roche - né le 11/01/1983
A vendu à :
La SARL BOULANGERIE GUILLOTIN - MONTIGNY-EN-MORVAN (58120), Le Bourg - RCS NEVERS 920 912 599.
Un fonds artisanal de Boulangerie, Pâtisserie, Epicerie avec tournées, exploité à MONTIGNY EN MORVAN (58120), Le Bourg,
RM de la Nièvre sous le numéro 803 468 198 RM 58 (code APE 1071C) - SIREN 803 468 198,
Moyennant le prix de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80 000,00 €), dont éléments incorporels 48 684,00€ et éléments corporels 31 316,00€.
Jouissance au 05 décembre 2022.
Oppositions en l'office notarial de Corbigny, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au BODACC.
Pour unique insertion.

AL22005651

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 05/12/2022 enregistré le 07/12/2022 au SIE de NEVERS, dossier N° 2022 00029921, référence N°5804P01 2022 A 00828,
LA BELLE ETOILE
EURL au capital 7.622, 50€, 62, route de Paris, 58440 LA CELLE-SUR-LOIRE, 484 281 522 au RCS de NEVERS, a cédé à
L'IMMOBILIERE DE BOURGOGNE
SASU au capital 100€, 88, sentier du Crot Sauloy, 58450 ANNAY, 919 307 660 au RCS de NEVERS, un fonds de commerce de Restaurant, cabaret sis et exploité 62, route de Paris, 58440 LA CELLE-SUR-LOIRE comprenant clientèle, nom commercial, droit au bail, licence IV, matériels et objets mobiliers, moyennant le prix de 30.000€. La date d'entrée en jouissance est fixée au 05/12/2022.
Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse du fond cédé. La correspondance est à adresser à Me Elie SULTAN - Avocat, 148, avenue de Wagram, 75017 PARIS

AL22005664

// VENTE AUX ENCHÈRES

SELARL DLB AVOCATS
Avocats - 4 rue O Quin
64000 PAU
Tél : 05 59 27 20 17 - www.info-encheres.com

ANNONCES LÉGALES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SELARL ISABELLE MAUGUERRE
Avocats – 15 rue Gambetta
58000 NEVERS
Tél : 03 86 71 88 55
Tribunal Judiciaire de NEVERS
Place du Palais – 58000 NEVERS
Une maison d'habitation jumelée située 4 rue Gatefer
à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre)
L'adjudication aura lieu au Palais de Justice de NEVERS
MARDI 17 JANVIER 2023 à 10H 30
DESCRIPTION :
Une maison d'habitation jumelée d'une surface d'environ 89,5 m2 (outre annexes-caves et cabanon d'environ 68 m2 et garage) cadastrée Section BR n° 397 d'une contenance de 3a 84ca comprenant :
- Au rez-de-chaussée : une entrée de 5,3 m2, une cuisine équipée de 9,6 m2, un grand séjour de 26,2 m2, un WC
- A l'étage : trois chambres de 9,6 à 11,7 m2, une salle de bain, un dressing
- A cela s'ajoutent un garage d'environ 19,3 m2, une double cave d'environ 64 m2 et un cabanon de 4,7 m2
Le tout en assez bon état et situé sur un petit terrain plat.
VISITE DES LIEUX :
Le mercredi 4 janvier 2023 à 14 H 30 en présence de Maître BONNET Commissaire de justice à NEVERS 7 Rue Gambetta, téléphone : 03.86.36.13.00, pour rendez-vous ou par mail : aude.bonnet@gmail.com.
CONDITIONS D'OCCUPATION :
Les lieux sont loués selon acte de bail en date d'octobre 2020 pour une durée initiale de trois années, moyennant un loyer de 700 € mensuel tel que déclaré par le locataire
MISE A PRIX : 60.000 € avec faculté de baisse de deux fois un quart
Frais en sus
CONSIGNATION DE GARANTIE :
Pour pouvoir enchérir, tout amateur devra remettre à l'avocat qu'il aura choisi pour enchérir préalablement à la vente, contre récépissé, un chèque de banque ou une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix.
CONDITIONS DE LA VENTE :
N.B : Les enchères ne pouvant être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, s'adresser pour tous renseignements à **Maître Isabelle MAUGUERE** ou aux autres avocats près le Tribunal Judiciaire de NEVERS
N.B : Cahier des conditions de la vente et description du bien peuvent être consultés sur le site www.info-encheres.com, au greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS ou chez l'avocat poursuivant.
Fait à NEVERS, le 28 novembre 2022
Signé : Maître Christophe DUALE

AL22005390

// DIVERS

Société Coopérative Agricole des Eleveurs de Chevaux de Course
« S.C.A.E.C.C. »
Siège Social : Haras de Cercy
2 rue des Haras - 58340 CERCY LA TOUR
RCS NEVERS 750 843 799 - société à capital variable
Agrément HCCA N°12032

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
Les associés de la SCAECC sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le samedi 07 janvier 2023, 09h00, au Haras de Cercy, 2 rue des Haras, 58340 Cercy la Tour.
Les actionnaires pourront participer soit en présentiel, soit par visioconférence, soit en donnant procuration à un autre actionnaire dans les conditions statutaires.
L'ordre du jour est le suivant :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Présentation des résultats financiers de l'exercice clos le 31 juillet 2022 ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2022;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées conclues entre les administrateurs, certains associés de la Coopérative et décision à cet égard ;
- Pouvoirs au Conseil d'Administration (investissements et emprunts) ;
- Budget pour la formation des Administrateurs à la Gouvernance des Coopératives ;
- Absence d'indemnité compensatrice des administrateurs ;
- Renouvellement du quart des Administrateurs du collège des coopérateurs dont le mandat arrive à échéance : Mme Michèle JUHEN et de Messieurs Nicolas de LAGENESTE, Marc TRINQUET et Patrice VAGNE;
- Constatation de la variation du capital social à la
clôture de l'exercice ;
- Présentation du règlement intérieur modifié ;
- Questions diverses.
Ils ont en outre la faculté de prendre communication, au siège social, des comptes annuels ainsi que du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice clos le 31 juillet 2022, des rapports du Commissaire aux Comptes, et du texte des résolutions qui vous seront proposées.
Le Conseil d'Administration.

AL22005547

S.C.P. « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI »
titulaire d'un Office Notarial
à CHATEAU-CHINON (Nièvre)
2 Place Docteur Bondoux

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 3 mars 2021, Mme Francisca Harmina ETTEMA, demeurant à FACHIN (58430) LesBougnons, née à AMSTERDAM (PAYS-BAS) le 6 juin 1949,célibataire ayant conclu avec Mr Robert Zwerus Hendrik BELLOun pacte civil de solidarité sous le régime de la séparationde biens, suivant contrat reçu par Me SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (VILLE), le 2 mars 2021; contrat non modifié depuis lors, de nationalité Néerlandaise, résidente au sensde la réglementation fiscale, décédée à FACHIN (58430) le 30octobre 2021, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Stéphane SANDELLI,Notaire associé de la SCP dénommée « Sophie KREICHER etStéphane SANDELLI », titulaire d'un Office Notarial àCHATEAU-CHINON (Nièvre), 2 place Dr Bondoux, le 9 décembre2022, duquel il résulte que le légataire remplit lesconditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120) 2Place Dr Bondoux, référence CRPCEN : 58022, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Me Stéphane SANDELLI

AL22005595

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION
ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL,
ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI N° 2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016
Suivant testament olographe en date du 3 novembre 2020 Madame Jacqueline Yvonne TRIER veuve DAS NEVES a consenti unlegs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINETnotaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 10 septembre 2022 et de l'acte de notoriété du 26 novembre 2022 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET,notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition duprocès-verbal d'ouverture du testament et copie de cetestament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22005602

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SELARL
DR CLAUDINE MALKA
en liquidation
au capital social de 7500 Euros
Siège social
24 Quai Foch
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
SIREN 448 880 815 R.C.S. NEVERS

Le 15 novembre 2022, l'Assemblée a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30 septembre 2022.
Madame Claudine MALKA née PILOSSOFF 24 Quai Foch 58400 LA CHARITE SUR LOIRE.
Le 15 novembre 2022 à la CHARITE SUR LOIRE.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL22005439

DISSOLUTION

SCI PARROTTA TIMPANO
Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 1 524,49 €
Siège Social : 290, rue du Champaul 58130 URZY
437 678 253 RCS NEVERS

Aux termes d'un ASSP du 30/11/2022 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Mme Pascale PARROTTA dt à URZY (58) - 290, rue du Champaul a été nommée comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22005538

AVIS DE DISSOLUTION

UP2MOUV'
Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000,00 €
Siège social : 1 Rue des 3 Ponts
58200 SAINT-PERE
851 159 293 RCS NEVERS

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 25 octobre 2022 la dissolution anticipée de la société à compter du 25 octobre 2022 suivie de sa mise en liquidation.
A été nommé comme liquidateur Monsieur Yoann LEBROC demeurant 404 Route Eugnes Usseau - 58320 PARIGNY LES VAUX, a qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social à SAINT-PERE (Nièvre) 1 Rue des 3 Ponts. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur

AL22005557

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CUMA DE CHATILLON EN BAZOIS
Chez Mr Denis Arlaud – Crangy – 58110 CHATILLON EN BAZOIS
RCS de Nevers : 778 442 715 00034
N° d'agrément : 32839

SOCIETE EN LIQUIDATION
Liquidateurs : Mr Denis ARLAUD et Mr Jean Noël ROUCOU
Avis de clôture de liquidation
L'Assemblée générale de clôture de liquidation de la Société s'est réunie le 28 Septembre 2022 à Chatillon en Bazois sur convocation des liquidateurs :M. Denis ARLAUD et M. Jean-Noël ROUCOU.
Cette Assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.
Les liquidateurs

AL22005563

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI PARROTTA TIMPANO
Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 1 524,49 €
Siège Social : 290, rue du Champaul - 58130 URZY
437 678 253 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 02/12/2022 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Pascale PARROTTA dt à URZY (58) - 290, rue du Champaul de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/11/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL22005566

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

LABO 7
SARL en liquidation au capital de 10 671,43 €
Siège social : SEPT-VOIES
58270 ST FIRMIN
401 349 089 RCS NEVERS

Par décision du 09/12/2022, l'AGE a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. Thierry GOUEBAULT demeurant SEPT VOIES, 58270 SAINT FIRMIN, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 09/12/2022.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL22005629

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CORINA
SCI au capital de 15 244.90 euros
Siège social : GRANDE RUE 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
Siège de liquidation : 4 Place de la Mairie 58700 PREMERY
417 646 981 RCS NEVERS

L'AGE du 31/12/2020 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2020. La société sera radiée au RCS de Nevers. Pour avis.

AL22005647

DISSOLUTION

GAEC DE DOMINIQUE ET MALLORIE PABIOT
Groupement agricole d'exploitation en commun
au capital de 711 000 euros
Siège social : Les loges
58150 TRACY-SUR-LOIRE
841 650 682 RCS NEVERS

Le 01/12/2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/12/2022. M Dominique PABIOT demeurant 19 rue des Coteaux 58150 TRACY-SUR-LOIRE et Mme Mallorie PABIOT demeurant 46 rue du buisson sourd 58150 TRACY-SUR-LOIRE, ont été nommés liquidateurs. Le siège de liquidation a été fixé Les Loges 58150 TRACY SUR LOIRE.
Pour avis.

AL22005649

DISSOLUTION

L'assemblée générale de la société SARL COSNE ESCAPE, SARL au capital de 300 €, RCS NEVERS n°880 857 941, réunie le 06/12/2022 à 18h00 au siège de la liquidation, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a mis fin au mandat de liquidateur de M. Jérémy CLAYE et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis : M. Jérémy CLAYE

AL22005652

DISSOLUTION ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

GAEC TAUPIN
GAEC agréé au capital de 329 820,00 euros
Siège social : Le Bourg, 58190 SAIZY
344 565 973 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2022, il a été décidé la dissolution anticipée du groupement et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions des gérants et ces derniers, M. Francis TAUPIN et M. Régis TAUPIN demeurant tous deux à SAIZY (Nièvre), ont été nommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse suivante : Le Bourg, 58190 SAIZY, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS (58000).
Pour avis, les liquidateurs.

AL22005669

DISSOLUTION ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

SNC DE SAIZY
Société en nom collectif
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 rue de la Porte à Monnot, 58190 SAIZY
793 171 935 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions des gérants et ces derniers, M. Francis TAUPIN demeurant à SAIZY (Nièvre), 1 rue de la Porte à Monnot et M. Régis TAUPIN demeurant à SAIZY (Nièvre), 10 Poisson ont été nommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse suivante : 1 rue de la Porte à Monnot, 58190 SAIZY, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS (58000).
Pour avis, les liquidateurs.

AL22005671

// CONSTITUTION

Notaire

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 6 décembre 2022, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : KARINE COIFF'
Forme : ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE
Capital : DIX MILLE EUROS (10 000,00 €).
Siège : POUILLY SUR LOIRE (58150), 49 rue Waldeck Rousseau.
Objet : EXPLOITATION D'UN FONDS DE COIFFURE MIXTE, VENTE DE PRODUITS DE BEAUTE ET DE PARFUMERIE, exploité à POUILLY SUR LOIRE (58150), 49, rue Waldeck Rousseau, et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Apports : Madame Karine GRILLOT réalise un apport en numéraire, pour un montant de dix mille euros (10 000,00 €), le tout entièrement libéré
Gérance : Madame Karine GRILLOT, demeurant à JUSSY-LE-CHAUDRIER (18140), 42, route des Chamignons, née à NEVERS (58000), le 17 novembre 1987, est désignée gérante pour une durée illimitée.
Parts sociales – clause d'agrément : Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales possédées par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les autres cessions seront soumises à agrément.
Immatriculation au registre de commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au registre de commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
Me PAILLARD, notaire.

AL22005552

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Inès HENNO, notaire à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER, 34 avenue du Général de Gaulle, le 29 novembre 2022, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : « MAJYS ».
FORME : Société civile immobilière régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier 1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.
CAPITAL SOCIAL : CENT EUROS (100,00 €), divisé en 100 parts de UN EURO (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.
SIEGE SOCIAL : LIVRY (Nièvre), 8, rue des Maisons Neuves.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
RCS : NEVERS
ASSOCIES :
Monsieur Jérôme Jean-Claude ANDRIEUX, demeurant à LIVRY (58240), 8, rue des Maisons Neuves, né à BOURGOIN-JALLIEU (38300), le 9 mai 1973.
Madame Sandrine Alexandra HERAULT, demeurant à LIVRY (58240), 8, rue des Maisons Neuves, née à NEVERS (58000), le 9 septembre 1976.
Monsieur Yohan Robert Michel ANDRIEUX, demeurant à LIVRY (58240), 8, rue des Maisons Neuves, né à NEVERS (58000), le 30 avril 2002.
Mademoiselle Mélissa Nicole Chantal ANDRIEUX, demeurant à LIVRY (58240), 8, rue des Maisons Neuves, née à NEVERS (58000), le 24 juin 2006.
APPORTS EN NUMERAIRE :
Monsieur Jérôme ANDRIEUX fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale de SOIXANTE-DIX EUROS (70,00 €).
Madame Sandrine HERAULT fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale de DIX EUROS (10,00 €).
Monsieur Yohan ANDRIEUX fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale de DIX EUROS (10,00 €).
Mademoiselle Mélissa ANDRIEUX fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale de DIX EUROS (10,00 €).
GERANCE : Monsieur Jérôme ANDRIEUX, ci-dessus nommé pour une durée illimitée.
Pour avis, le notaire.

AL22005586

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date 24 novembre 2022 à LA CELLE SUR LOIRE (58), il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GFA DE NEUVILLOTTE
Forme : Groupement Foncier Agricole
Capital : 6 400,00 euros
Siège social : 3, NEUVILLOTTE – 58440 LA CELLE/LOIRE
Objet : la propriété, la jouissance, l'administration, par dation à bail ou mise en valeur directe, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition, et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : M. Thomas CANTIN, demeurant 3, NEUVILLOTTE – 58440 LA CELLE/LOIRE et M. Nicolas CANTON, demeurant 3, NEUVILLOTTE – 58440 LA CELLE/LOIRE
Immatriculation : RCS NEVERS
Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire
Pour avis

AL22005627

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 30/11/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
EUROPUB MPE
Forme : Société par actions simplifiées associé unique ou société par actions simplifiées unipersonnelle
Objet social : La communication graphique, à savoir les services liés à la publicité : marquage sur tous supports (personnalisés à l'unité), décors publicitaires, élément de stands, découpe de textes et logos sur tous matériaux rigides (pvc, métaux, bois), impression sur tous supports et en toutes quantités, fabrication d'enseignes lumineuses, agencement de magasin et habillage de panneau sur façade, pose de films solaires, vente en ligne de marquages et panneaux publicitaires, décoration intérieure.
Siège social : 5 rue Thomas Edison, ZI les Chamonds - 58640 VARENNES VAUZELLES.
Capital : 15 000 €.
Présidence : HERVE Michaël demeurant lieu-dit Puy Ferrand 18340 ARCAY ;
Directeur général : RUELLET Patrick demeurant 9 rue des Prochassons 45200 AMILLY; MANSILLA Enzo demeurant 81 bis route de Méry es Bois 18000 BOURGES ;
Durée : 99 ans . La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL22005636

YONNE

// MODIFICATION

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

AMA IMMO
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : Le Grand champ
89150 COURTOIN
908 085 426 RCS SENS

Le 30/09/2022, les associés ont pris acte de la démission de M. Frédéric DEJUST en qualité de co-gérant et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Seule Mme Ama KOUADIO reste gérante.
L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au GTC de SENS.

AL22005657

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE GÉRANT

GFA DE LA MONTÉE DE BEINES
Groupement Foncier Agricole
au capital de 93 756,15 euros
Siège social : Mairie de Beine - 89800 BEINE
328 631 841 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Jean LORDONNOIS, Madame Simonne PIAT et Monsieur Emmanuel MOREAU de démissionner de leurs fonctions de co-gérants et a nommé en qualité de nouveau gérant, à compter du 1er juin 2022, Monsieur Claude REGNIER, demeurant 17 Rue des Perrières – 89700 EPINEUIL, pour une durée renouvelable de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.
Aux termes d'une deuxième délibération en date du 1er juin 2022, la collectivité des associés ont décidé de proroger de 60 années la durée de la Société, soit jusqu'au 19 décembre 2093, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL22005488

RÉDUCTION CAPITAL SOCIAL

SCM BROZAÏ
SCM au capital de 2 000 €
Siège social : 10, quai Jean Moulin
89100 SENS
518 379 904 RCS SENS

Le 07/12/2022, les associés ont décidé d'autoriser le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 2 000 € à 1 000 € par rachat et annulation de 50 parts sociales ; - ont pris acte de la démission de M. Jean-Michel BROTHIER de ses fonctions de co-gérant et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Les articles 6, 7 et 14 des statuts ont été modifiés.

AL22005606

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

VOLEFI
Société par actions simplifiée
au capital de 375.790 €
Siège social : Grande Rue - 89770 CHAILLEY
817 407 919 - RCS Sens

L'associé unique a décidé le 16 juin 2022 :
- de nommer en qualité de commissaire aux compte titulaire, en remplacement de la société Exponens Conseil et Expertise, pour une durée de six exercices, la société Deloitte & Associés, SAS au capital de 2 188 160 euros, dont le siège social est 6 Place de la Pyramide à Paris La Défense et immatriculée sous le numéro 572 028 041 RCS Nanterre,
- en application de l'article L.823-1 du Code de commerce, de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Yvan Corbis.
Pour avis.

AL22005573

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

OMEGA
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège social : Grande Rue - 89770 CHAILLEY
817 407 596 - RCS Sens

L'associé unique a décidé le 16 juin 2022 que :
- le mandat de la société EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE prend fin et les conditions visées aux articles L.227-9-1 et L.823-2-3 alinéa 3 du Code de commerce n'étant pas remplies, de ne pas renouveler ce mandat.
- en application de l'article L.823-1 du Code de commerce, de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Yvan Corbis.
Pour avis.

AL22005574

CHANGEMENT DE GÉRANT

GAEC DE CHICHERY
GAEC agréé au capital de 476 145 €
Siège social : 15 route de Branches – 89400 CHICHERY
778 659 854 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2022 a :
– pris acte de la démission de M. Thierry LÉONARD de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2022.
– nommé M. Matthieu STROEBEL, demeurant à VALRAVILLON (89113), Villemer, 11 rue Saint-Germain, aux fonctions de gérant à compter du 1er janvier 2023 inclus.
– décidé de réduire le capital social de 80 685 € le 31 décembre 2022, ce qui le ramène à 395 460 €.Pour avis, la gérance.

AL22005549

TRANSFORMATION ET MODIFICATION OBJET SOCIAL

CORBERON PIERRE
SARL transformée en SAS
Au capital de 155 000 euros
Siège social : 8-10, ZA des Bas Musats
89100 MALAY LE GRAND
439 494 832 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 01/12/2022, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 155 000 euros. Il a été décidé de supprimer de l'objet social l'activité de paysagiste, l'élagage, la création, la construction et entretien d'espaces verts ou terrains de jeux et de loisirs, soins des arbres et de toutes plantes sous toutes leurs formes ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par : Président : M. Pierre CORBERON - Directeur Général : Mme Corine CORBERON, tous deux demeurant 91, Rue Victor Guichard 89100 SENS. Pour avis -Le Président

AL22005550

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

ADDICT AVENTURE
société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €
siège social : 13, rue du Gravier
89450 ST PERE
830 265 237 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 26/11/2022, la collectivité des associés a pris

ANNONCES LÉGALES

acte de la démission de M. CHARBONNET Jean-Philippe de ses fonctions de cogérant à compter de ce même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis

AL22005553

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DOMAINE POITOUT

Société civile au capital de 9 600,00 euros.
Siège social : 2 Avenue des Enfants de Chablis –
89800 CHABLIS.
R.C.S. AUXERRE 321 394 231

Aux termes de l'assemblée générale en date du 30 novembre 2022 , la collectivité des associés a transféré le siège social qui était 2 Avenue des Enfants de Chablis – 89800 CHABLIS, au 3 rue du Serein – 89800 CHABLIS, et ce à compter du 30 novembre 2022 .
L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, le gérant.

AL22005555

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BC TECHNIQUE AGRO ORGANIQUE

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : Bois Choppard -
89270 VERMENTON
510 336 027 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision unanime des associés du 30 novembre 2022, il a été décidé de transférer le siège social du Bois Choppard à VERMENTON (89270) au 2 avenue de la Gare à ARCY-SUR-CURE (89270) à compter du 1er décembre 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

AL22005568

MODIFICATIONS DES STATUTS

COCOONING INSTITUT DE BEAUTÉ & SPA

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social
37 Bis Avenue Jean Jaurès
89400 MIGENNES
Transféré
18 route de Paris Genève
89320 VAUMORT
824 269 567 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 17 novembre 2022, l'associée unique a décidé:- de remplacer à compter de cette date la dénomination sociale Cocooning Institut de Beauté & Spa par Reliance et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.- d'étendre l'objet social aux activités d'achat et vente de compléments alimentaires et produits diététiques, de tous articles de bien-être et d'ésotérisme, la thérapie holistique, les soins énergétiques et de bien-être, la relaxation, la méditation, le breathwork, le yoga, les prestations de coaching et de développement personnel et spirituel d'individus ou groupes, sous forme de cours, entretiens, ateliers, séminaires, en présentiel ou en ligne, la formation dans ces domaines, la gestion des droits d'auteurs, de reproduction et d'édition liés à l'activité de tout artiste ou écrivain, l'achat, la vente et l'exploitation par bail de tous biens immobiliers, la location de biens meublés et non meublés et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.- de transférer le siège social 37 Bis Avenue Jean Jaurès 89400 MIGENNES au 18 route de Paris Genève 89320 VAUMORT à compter de cette date et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
POUR AVIS
Le Président

AL22005577

MODIFICATION DU CAPITAL

ALKADI

SCI au capital de 2 000 euros
porté à 59 500 euros
Siège social
78 Rue Victor Hugo
89100 MALAY-LE-GRAND
438 631 525 RCS SENS

Il résulte du procès-verbal de l'AGE des associés du 24/11/2022 que le capital social a été augmenté de 57. 500 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à DEUX MILLE euros (2 000 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à CINQUANTE NEUF MILLE CINQ CENTS euros (59 500 euros).
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL22005578

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FLUIDES INGENIERIE INTERNATIONALE

EURL au capital de 1 000 €
20 Rue DU CLOS ROMAIN
89100 SAINT MARTIN DU TERTRE
529278780 RCS SENS

Par AGE du 01/10/22, il a été décidé de transférer le siège social : 5, boulevard de Mapéou – 89100 SENS à partir du 1/10/22,
Mention au RCS de Sens.

AL22005580

MODIFICATIONS DES STATUTS

LES TROIS GUEPES

SCM AU CAPITAL DE 200 euros
SIEGE SOCIAL
2 RUE DU MARCHE 89320 CERISIERS
848 710 398 RCS SENS

Modification du capital et de la gérance.
L'AGE réunie le 31/12/2021 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 300 euros à 200 euros par rachat et annulation de 10 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Le capital de fondation est fixé à 300 euros. Nouvelle mention : Le capital est fixé à 200 euros. Total égal au nombre de parts composant le capital social : 20 parts. Il a également été décidé, suite au décès le 27/03/2021 de Mme Isabelle THIBAULT, co-gérante, de supprimer son nom des statuts sans qu'il ne soit procédé à son remplacement. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL22005599

TANJAWII

SAS au capital de 100€
34 Rue de l'Hôtel de Ville, 89700 Tonnerre
844 007 203 RCS Auxerre
L'AGE a décidé, le 10/11/2022, de la démission du Directeur Général, Mme MEULNET Anne-Gaëlle, non remplacée
Mention au RCS de Auxerre

AL22005639

NON DISSOLUTION

BOURGOGNE LOCATION

SAS UNIPERSONNELLE
au capital de 50 000 €
Siège social : 5 rue des Entrepreneurs
89300 JOIGNY
898 711 189 RCS SENS

Aux termes des décisions prises par l'associé unique en date du 31/10/2022, il a été décidé, dans le cadre de l'article L.225-248 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL22005641

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

OILKAM

Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : Bâtiment Euripole
Zone Industrielle des Vauguillettes 3
17 rue de Sancey 89100 SENS
920 191 681 RCS SENS

Par décision en date du 05/12/2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de Bâtiment Euripole Zone Industrielle des Vauguillettes 3 17 rue de Sancey, 89100 SENS au 4 avenue de Foch, 75116 PARIS à compter du 02/11/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis

AL22005642

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

SCI BEPS

Société civile immobilière
au capital de 20 500 euros
Siège social : 29 Avenue Pasteur -
89000 AUXERRE
477 932 024 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 21 octobre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SCI BEPS a décidé de transférer le siège social du 29 Avenue Pasteur, 89000 AUXERRE au 2 rue Les Trucals – 30190 MOUSSAC à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL22005656

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

LAINTER

Société civile au capital de 40 000 euros
Siège social : 29 Avenue Pasteur -
89000 AUXERRE
351 275 078 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 21 octobre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société LAINTER a décidé de transférer le siège social du 29 Avenue Pasteur, 89000 AUXERRE au 2 rue Les Trucals – 30190 MOUSSAC à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL22005662

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HAO FA

SNC au capital de 2000 €
Siège social :17 boulevard de la République
91220 Brétigny-sur-Orge
819 302 670 RCS d' Evry

819 302 670 RCS d' Evry
L'AGE du 01/12/2022 a décidé de transférer le siège social 35 Avenue Vauban 89100 Sens - Gérant : M. WU Éric, demeurant 56 Bd du Général de Gaulle 91210 Draveil
Radiation au RCS d' Evry et réimmatriculation au RCS de Sens.

AL22005667

// GÉRANCE

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

CESSION DE FONDS AGRICOLE

Suivant acte reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 3 novembre 2022, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement Auxerre I le 22 novembre2022, dossier 2022 00078339, référence 8904P01 2022 N 01157a été cédé un fonds agricole par :
Monsieur Bernard Georges René DANEY, retraité, et Madame Guylène Isabelle CLEMENCEAU, retraitée, demeurant ensemble à MEZILLES (89130) Les Grands Calons.
Monsieur est né à AILLANT-SUR-THOLON (89110) le 11janvier 1954,
Madame est née à SAINTES (17100) le 10 novembre 1958.
A la société dénommée ASTOLA, société civile d'exploitation agricole au capital de 1 000,00 euros euros, dont le siège est à MEZILLES (89130) , Les Grands Calons,identifiée au SIREN sous le numéro 919 395 731 du Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
Désignation du fonds : fonds agricole d'élevage, pension, et travail des chevaux sis à MEZILLES (89130) Les Grands Calons, connu sous le dénomination professionnelle ASTOLA et pour lequel il est immatriculé au répertoire SIRENE sous le numéro 389 464 819.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er novembre 2022.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR),s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour MILLE EUROS (1 000,00 EUR),
- au matériel pour NEUF MILLE EUROS (9 000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'étude de Maître Sébastien FOSSOYEUX, notaire à Saint Sauveur en Puisaye(89520), où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22005559

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP en date à SENS du 30/11/2022, enregistré au. service de la publicité foncière et de l'enregistrement AUXERRE 1, le 5 décembre 2022, dossier 2022 00081468, référence 8904P01 2022 A 02256, la SNC LE DEPART, société en nom collectif au capital de 305 000 euros dont le siège. social est situé 35 Avenue de Vauban, 89100 SENS, a cédé à la Société HAO FA, société en nom collectif au capital de 2 000 euros, dont le siège social est situé 17 boulevard de la République, 91220 BRETIGNY SUR ORGE, immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 819 302 670, son fonds de commerce de CAFE, BAR (avec une licence de 4ème catégorie), VENTE D'ARTICLES FUMEURS, DEPOT DE JOURNAUX, BRASSERIE, FRANCAISE. DES JEUX et PMU, auquel est annexé la GERANCE D'UN DEBIT DE TABAC, exploité sous l'enseigne « LE DEPART », et nom commercial « LE DEPART », à SENS, 35 avenue de Vauban, pour lequel la SNC LE DEPART était immatriculé au RCS de SENS, sous le numéro 491 940 896, moyennant le prix de 1 280 000 euros s'appliquant aux éléments corporels pour 262 198 euros et aux éléments incorporels pour 1 017 802 euros. La propriété est le 30 novembre 2022 ; la jouissance par l'exploitation effective par l'Acquéreur a été fixée au 1er décembre 2022.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité entre les mains de l'acquéreur au fonds vendu et pour la correspondance au cabinet de Maître Sylvie VANDENBOGAERDE, avocat, 15, avenue du Val de l'Eure à FONTENAY-SUR-EURE (28630), séquestre des fonds. Pour avis.

AL22005583

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfète du Loiret
Préfet de Seine et Marne
Préfet de l'Yonne

Concernant une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.
Projet présenté par Voies Navigables de France Centre-Bourgogne en vue d'effectuer des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3)et de l'Yonne (1).
Par arrêté inter-préfectoral du 24 novembre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32jours, est prescrite du mardi 3 janvier au vendredi 3février 2023 - 17h-inclus.
Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté inter-préfectoral.
Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif d'Orléans, dont Mme Martine RAGEY est la présidente, MM. Michel BADAIRE et Michel CARQUIS les membres titulaires.
Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Montargis, dans le Loiret.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnemental, est consultable :
sur support papier en mairies de Briare (45), Ouzouer sur Trézée (45), Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing(45), Châtillon-Coligny (45), Ste Geneviève des Bois (45),Montbouy (45), Montargis (45), Châlette sur Loing (45),Nargis (45), Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77),Montcourt-Fromonville (77)
sur le site internet de la préfecture du Loiret :www.loiret.gouv.fr.
Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies mentionnées.
Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante :ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises à la Présidente de la commission d'enquête et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus.
Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Montargis-6rue Gambetta - BP 719 - 45207 MONTARGIS Cedex- à l'attention de Mme la Présidente de la Commission d'enquête ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.
Un commissaire-enquêteur, membre de la commission, recevra les observations du public en mairie de Montargis, Souppes sur Loing, Briare, Chatillon-Coligny, selon l'agenda suivant :
Montargis - 45 Siège de l'enquête
Ouverture - mardi 3 janvier 2023 de 9h à 12h
Clôture - vendredi 3 février 2023 de 14h à 17h
Souppes sur Loing - 77
mercredi 11 janvier 2023 de 9h à 12h
jeudi 19 janvier 2023 de 14h à 17h
Briare - 45
lundi 16 janvier 2023 de 14h à 17h
mardi 24 janvier 2023 de 9h à 12h
Châtillon-Coligny - 45
samedi 7 janvier 2023 de 9h à 12h
mardi 31 janvier 2023 de 14h à 17h
Dès réception du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, ceux-ci seront tenus à la disposition du public,en mairies des 13 communes et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.
Des informations sur le projet peuvent être demandées à :
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - Direction Territoriale Centre-Bourgogne -
avenue Pierre Nugue - 71100 CHALON SUR SAÔNE - 07 61 43 0849

AL22005504

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

SUCCESSION

Article 1007 du Code civilArticle 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 29 juillet 1991,
Madame Jacqueline MILLARD, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Jean Jules Clovis BUNOUST, demeurant à GURGY (89250) 7 Impasse des Fontaines.
Née à PARIS 17ÈME ARRONDISSEMENT (75017), le 4 décembre 1937.
Décédée à SOUGERES-SUR-SINOTTE (89470) (FRANCE) , le 14 novembre 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique BETREMIEUX, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « Maître Hervé CHANTIER, notaireassocié », titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 6décembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès dunotaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique BETREMIEUX , notaire àAPPOIGNY , référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe dutribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22005576

safer
Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CERISIERS - terre - fonds occupé
- 2 ha 36 a 40 ca - Chemin des ablons: ZH-27-28 - zonage : zone A du PLUi
CHAMPLAY - terre - fonds occupé
- 3 ha 18 a 65 ca - La noee: AD-88-325[89]-326[89] - zonage : zone An du PLUi
DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES - bois-taillis
- 21 a 70 ca - Le bois de ba: ZC-46[898] - Les grands bois chauds: ZE-44[234]
- 1 ha 48 a 99 ca - Fourneau verrain: ZC-30 - Le bois rameau: E-930 ZC-24 - Les cotats du puits: E-712 - Les goubinats: E-516 - Les grands buissons: F-768[188] - Les hingrains: E-944[548] - Romain paquet: ZD-57 - Sur le cotat d auxerre: F-348
zonage : zone N du PLU
ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE - terre à planter en AOC Coteaux Bourguignons / Aligoté / Crémant de Bourgogne - 15 a 15 ca - Terres de l ecrevine: H-123 - zonage : zone N1 du PLU
GUILLON-TERRE-PLAINE :
- terre et pré (en vente ou en location pour 1 an) avec bâtiment d'habitation et d'exploitation - 48 ha 45 a 26 ca - La croix de sceaux: 381ZL-17 - Champ breton: 421ZI-14 - Champ pouge - trevilly: 421ZH-3 - De montreal: 421A-314 - La butte de trevilly: 421ZC-16(A)-16(B)-16(Z) - La creuse: 421ZI-21 - La lochere: 421ZE-3-23-31[29](AJ)-31[29](AK)-31[29](BJ)-31[29](BK) - Le tartari: 421ZC-10-12 - Le village - trevilly: 421A-311 - Poil de lievre - trevilly: 421ZD-12(J)-12(K) - Pres longs: 421ZI-32-33-34
- pré (en vente ou en location pour 1 an) avec une stabulation - 3 ha 76 a 31 ca - Le champ fontaine: 421ZK-14(A)-14(Z)
- terre et pré à louer par le biais d'un Bail SAFER - 19 ha 82 a 45 ca - 'Baucouse': 421ZE- 20 - 'La lochere': 421ZE- 2 - 'Naulet': 421ZC- 3 - 'Sous les monts': 421ZC- 20(J)-20(K)- 20(L)
Zonage : RNU
JAULGES - terre, pré et verger
- 11 ha 10 a 60 ca - La ferme des gatis: ZL-16-17-18 - La pomeray: ZM-3(A)-3(B) - Les canards: ZN-35-36 - Les petites bruyeres: ZM-10(A)-10(B)-10(C) - Les verons: ZM-15 - zonage : RNU
LIGNY-LE-CHATEL - terre
- 1 ha 02 a 20 ca - Les communaux d en bas: ZR-36 - zonage : zone An du PLU
MERRY-SUR-YONNE - bois-taillis
- 23 a 15 ca - Les garelleries: B-82 - zonage : zone N du PLU
SOUGERES-EN-PUISAYE - bois-taillis
- 1 ha 07 a 23 ca - Bois de bas: AE-139 - Bois dedans: AE-223 - Les vallees cliquet: ZL-46[285] - Vallee des verderelles: AH-49-61
- 2 ha 85 a 69 ca - Bois de bas: AE-79-93-94-102-120-121-134-138 - Bois dedans: AE-211-220-233 - Bois roche: ZL-19 - Champs voisin: AE-168-173 - Cotat des boeteux: AH-94 - Cotes marguerittes: AH-16 - Le bois de la pele: S-185 - Vallee des verderelles: AH-57
zonage : RNU
LES HAUTS DE FORTERRE - bois-taillis
- 1 ha 46 a 78 ca - Bois gresset: E-273-274 - L arbre sec: ZW-102 - La chainee: E-401-1533[402] - Le buisson nicolas: ZR-51 - Les tierces: F-216[47] - Sur la vallee guelin: D-969[436] - Sur le bois monsieur: F-106 - zonage : zone N du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 02/01/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et candidater en ligne.

AL22005650

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 18 janvier 2018, Madame Monique Anne MARILLIER, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Roland Gabriel Germain CABRESPINE, demeurant à CUY (89140) 19 rue Georges Cerneau, Née à PARIS 4ÈME ARRONDISSEMENT (75004) le 5 décembre 1932.
Décédée à SENS (89100) (FRANCE), le 16 juin 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clotilde TATAT, soussigné, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou, le 6 décembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Clotilde TATAT, notaire à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22005645

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Anne FOURNIER, Notaire à VERMENTON (Yonne), CRPCEN 89027, le 9 décembre 2022, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au profit du conjoint survivant entre :
Monsieur Philippe Charles Maurice BERNAERT, retraité, et Madame Dominique Marthe Louise JOFFRONT, retraitée, demeurant

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE
Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl AUTO-ECOLE JOLIBOIS-QUINOT** 52-54 boulevard Vaulabelle 89000 Auxerre. RCS Auxerre 479786642. CIP 4360.

AL22005609

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique TRANSPORTS BLEUSE** 18 route de Bleigny le Carreau 89800 Beine. RCS Auxerre 800221475. CIP 4405.

AL22005610

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Sébastien Michel JALTIER** 10 place du chateau 89560 Courson-les-Carrières. RCS Auxerre 442117024. CIP 4550.

AL22005611

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique **SASU Y'AMASI** 26 Lieudit les 80 Besaces 89250 Hauterive. RCS Auxerre 882837511. CIP 4553.

AL22005612

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique BOTESIA** 10 Le Vau 89240 Pourrain. RCS Auxerre 833111073. CIP 4557.

AL22005613

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl 5e AVENUE** 14/16 Avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre. RCS Auxerre 881526594. CIP 4561.

AL22005614

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sci **SCI COMM III** 40 rue Alsace Lorraine 52100 Saint-Dizier. RCS Auxerre 350522686. CIP 4456.

AL22005615

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl MEUNIER** 8 lot Sainte Reine 89130 Villiers Saint Benoît. RCS Auxerre 810150706. CIP 4457.

AL22005616

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl M.C.A** 30 Rue des Guinandes 89700 Tonnerre (Fabrication et pose de mobilier bois, résine, stratifier, pose de menuiserie extérieur et intérieur, couverture, plâtrerie). RCS Auxerre 885364778. CIP 4544. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL22005617

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique NEOMEDIAS** 8 rue André Vildieu 89580 Coulanges la Vineuse (missions de conseil). RCS Auxerre 799020417. CIP 4568. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL22005618

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique Fine Solution** 13 allée de l'Esplanade 89000 Auxerre (prestations de conseils). RCS Auxerre 884774829. CIP 4604. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22005619

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS C.P.M.P** 19 place Dilo 89600 SAINT FLORENTIN (bar, brasserie, jeux). RCS Auxerre 831747936. CIP 4605. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22005620

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique SDO ELECTRO** 53 rue Paul Desjardins 89230 Pontigny (travaux de peinture industrielle). RCS Auxerre 838410454. CIP 4606. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL22005621

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS TerreDARA** 86 Rue du Faubourg Saint-martin 89600 Saint-Florentin (domiciliation d'entreprise). RCS Auxerre 888709805. CIP 4607. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22005622

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Jean-Philippe Lucien WETTA** 35 rue du Général de Gaulle 89270 Vermenton (buvette licence II licence III). RCS Auxerre 402988513. CIP 4608. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL22005623

ANNONCES LÉGALES

ensemble à DEUX RIVIERES (89460) 6 route départementale 606 ACCOLAY.
Monsieur est né à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530) le 6 février 1950,
Madame est née à PARIS 17ÈME ARRONDISSEMENT (75017) le 19 janvier 1959.
Mariés à la mairie de CRAVANT (89460) le 23 juin 1979 initialement sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Gaston PICHON, notaire à CRAVANT, le 20 juin 1979.
Actuellement soumis au régime de la séparation de biens aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Jean FOURNIER, notaire à VERMENTON (89270) le 12 juillet 1994, homologué suivant jugement rendu par le tribunal de grande instance de AUXERRE (YONNE), le 27 mars 1995.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22005668

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

SCM DE LA PORTE NOEL

Société civile de moyens en liquidation
au capital de 609,80 euros
Siège social : Place Emile Lamotte
89800 CHABLIS
Siège de liquidation : 29 Route d'Auxerre
89800 CHABLIS
300 461 589 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er décembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Sylvain RENAUDIN, demeurant 8 Rue du Foulon 89800 CHABLIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 29 Route d'Auxerre 89800 CHABLIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22005520

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

GARAGE ORBLIN

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 6 Avenue du Docteur Schweitzer
89290 CHAMPS SUR YONNE
377 636 188 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 1ER décembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Joël ORBLIN, demeurant 6 Avenue du Docteur Schweitzer 89290 CHAMPS SUR YONNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 13 RUE DU CARRE 89480 CRAIN adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL22005543

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

VILOMANS

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 16 Avenue Pierre de Coubertin,
89100 SENS
900 456 179 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Virgile LOISEAU, demeurant 19 Rue Cécile de Marsangy - Résidence Rive d'Yonne 1 – 89100 SENS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 19 Rue Cécile de Marsangy - Résidence Rive d'Yonne 1 - 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL22005548

EARL MOTTE DANIEL

EARL en liquidation au capital de 35 000,00 euros

Siège social : 3 rue du Moulin Neuf -
89140 SERGINES
442 370 862 RCS SENS
Liquidateur : M. Daniel MOTTE -
3 rue du Moulin Neuf -
89140 SERGINES

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL22005554

DISSOLUTION

VAUBAN MARCEAU

SCI au capital de 300.000,00 euros
Siège social
17 boulevard Vauban Marceau
89000 AUXERRE
504 316 647 RCS d'AUXERRE

En date du 03/12/2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 03/12/2022, nommé liquidateur Mme Colette SARRAZIN, 16 avenue Hoche - 89000 AUXERRE, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.
Mention au RCS d'AUXERRE.

AL22005593

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ARAMINTA

Société Civile Immobilière
au capital de 1.530 €
Siège social à AUXERRE (89000)
9 Rue Gabriel
431 817 501 RCS AUXERRE.

DISSOLUTION AVEC LIQUIDATION
Aux termes d'une décision en date du 21 juillet 2020, l'assemblée générale extraordinaire de la SCI ARAMINTA a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 8 février 2020, et sa mise en liquidation et constatation de l'absence d'actif et de passif.
M. Eric LAGRANGE, demeurant à PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT (33220) 2 rue Onésime Reclus, exercera les fonctions de liquidateur sans limitation de durée, avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif, et répartir le solde entre tous les membres de la société, à proportion de leurs droits sociaux respectifs.
La correspondance, les actes et les documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à AUXERRE (89000) 9 Rue Gabriel, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL22005601

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : MCLC METAL.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 4 LES BIDEAUX, 89330 VERLIN.
882498900 RCS de Sens.
Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Mickaël DENIOT demeurant 4 Les Bideaux, 89330 VERLIN, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS du de SENS.
Le liquidateur

AL22005625

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DE LA COUR BARRÉE

EARL en liquidation
au capital de 109 702,31 €
Siège social : Chez M. SEGUENOT Pascal -
La Cour Barrée -
89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE
349 061 663 RCS AUXERRE
Liquidateur : M. Pascal SEGUENOT,
1 chemin de la Motte, La Cour Barrée -
89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL22005635

DISSOLUTION

LE GRENIER

SAS au capital de 1000 €
Siège social : rue de la Gaillarde
89100 Saint-Clément
848 464 715 RCS de Sens

L'AGE du 18/03/2022 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2020, nommé liquidateur M. Baillod Serge, demeurant 17 rue de Paris 89100 Saint-Denis-lès-Sens, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.
Mention au RCS de Sens

AL22005646

DISSOLUTION

MANRES SCI

SCI au capital de 1.005,90 €
siège social : 1 rue de la Fontaine
89290 QUENNE
344 578 083 RCS AUXERRE

Suivant assemblée générale extraordinaire du 30/11/2022 il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. A été nommé liquidateur M. LUCOT ERIC demeurant 1 rue de la Fontaine 89290 QUENNE. Le siège de la liquidation est fixé au 1 rue de la Fontaine 89290 QUENNE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

AL22005654

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

JULLIS

Société civile immobilière
u capital de 1 500 euros
Siège social : 6 Rue de l'Industrie
89100 SENS
904 783 305 RCS SENS

Le 07/12/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Tania HERRMANN, demeurant 6 Rue de l'Industrie 89100 SENS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 6 Rue de l'Industrie 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur

AL22005661

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL GENNERAT JEAN-LUC

EARL en liquidation
au capital de 115 000 €
Siège social : la Croix des Lancelins -
89330 PIFFONDS
437 822 745 RCS SENS
Liquidateur : M. Jean-Luc GENNERAT –
la Croix des Lancelins -
89330 PIFFONDS

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL22005663

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL LEAU DES SAULETS

EARL en liquidation
au capital de 103 147,01 euros
Siège social : Les Saulets - 89116 CUDOT
408 001 154 RCS SENS
Liquidateur : M. Jean-Marc LEAU –
5 les Saulets -
89116 CUDOT

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL22005670

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Suivez-nos publications sur Instagram

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : EURL
Dénomination : Nicolas Beudon, conseil & formation
Siège : 7 Rue Du Bouchet 89140 VINNEUF
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS
Capital : 1 000,00 euros
Objet : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Conseil, accompagnement, formation dans le domaine culturel d'entité publique ou privée. Prestations de services, management et assistance à maîtrise d'ouvrages, à conduite du changement ainsi que toutes activités liées.
Gérant : Monsieur Nicolas BEUDON demeurant 7 Rue Du Bouchet 89140 VINNEUF

AL22004964

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 10/11/2022, il a été constitué une SASU dénommée : NONO BARBER
Siège social : 105 rue de Paris 89000 Auxerre
Capital : 1000 euros
Objet social : La vente et le commerce en ligne et en magasin de Produits de coiffures Produits cosmétiques Produits de soins du visage,Toutes activités touchant à la coiffure sous toutes ses formes et aux soins de la barbe, ainsi que la vente de tous produits et accessoires non réglementés rattachés à l'activité de coiffure et de barbier,Toutes activités de centre esthétique et de vente de produits cosmétiques non réglementés
Président : Monsieur NOUR EDDINE EL BAKKALI, demeurant 53 rue Cezanne 89000 Auxerre élu pour une durée illimitée.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :
Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées.
Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles.
Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL22005192

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 décembre 2022, à Marsangy.
Dénomination : NPCL.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 36 rue d'Heurtebise, 89500 MARSANGY.
Objet : Acquisition, administration et exploitation par bail, location meublée ou autrement d'immeubles.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'après agrément des ¾ des associés.
Gérant : Monsieur Nicolas MARTIN, demeurant 36 rue d'Heurtebise, 89500 Marsangy
Gérant : Madame Pauline JUPIN, demeurant 36 rue d'Heurtebise, 89500 Marsangy
La société sera immatriculée au RCS Sens.
Pour avis.

AL22005551

Notaire

Maître Violaine Gaudiez
24, rue du Général Leclerc
89200 Avallon
Tél : 03 86 81 53 26

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON, en date du 6 décembre 2022, à AVALLON.
Dénomination : SCI DU COLIBRI.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 10 rue Germain de Charmoy, 89000 AUXERRE.
Objet : L'acquisition, la gestion, et plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droit immobiliers, y compris la mise à disposition à titre gratuit desdits biens et droits au profit de ses associés ; exceptionnellement, la vente des immeubles appartenant à la société, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisses, avec ou sans garanties hypothécaires, destinées au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autre, à faire dans les immeubles de la société, éventuellement, le cautionnement au profit des associés, et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 382000 euros
Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés..
Gérant : Monsieur Antoine Clément Camille MARATIER, demeurant 10 rue Germain de Charmoy, 89000 AUXERRE
Gérant : Madame Marie-Claude Fanny Germaine Henriette SUCHET épouse MARATIER, demeurant 10 rue Germain de Charmoy, 89000 AUXERRE
La société sera immatriculée au RCS AUXERRE
Le notaire

AL22005575

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONETEAU (Yonne) du 15 novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SEINEG CREATIONS
Siège : 47 Route d'Auxerre 89470 MONETEAU
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Pose de menuiseries intérieures et extérieures ; Pose de vérandas, pergolas, portails ; Pose de cuisines aménagées, meubles de salle de bains, dressing, espace de rangements ; Pose de tout agencement chez des particuliers ou des professionnels ; Petits travaux de maçonnerie.Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : Monsieur Sébastien GENIES, demeurant 4 Route de Beaumont 89250 SEIGNELAY.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL22005591

FERME DE LA COMMANDERIE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 8 décembre 2022, il a été constitué une Exploitation agricole à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : FERME DE LA COMMANDERIE.
Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée, société régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article1844-5, par les articles L.324-1 à L.234-10 du Code rural et de la pêche maritime, par les décrets pris pour leur application et par les présents statuts
Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 30 000,00 €.
Siège social : 11 Grande rue – 89360 DYÉ.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Apports de numéraire pour un montant de 30 000 €.
Gérant : M. Julien BROUSSEAU, demeurant FONTENAY-PRÈS-CHABLIS (89800), 22 rue des Puits et M. Thomas DURAND demeurant à CARISEY (89360), 1 rue du Lavoir.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, un fondateur.

AL22005624

EN RAISON DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE LES BUREAUX DE TERRES DE BOURGOGNE SERONT FERMÉS DU 23/12/2022 AU SOIR AU 01/01/2023 INCLUS.

IL N'Y AURA PAS DE PARUTION LE 30/12/2022. LES BOUCLAGES RESTENT INCHANGÉS.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// ART

58 Les illus' : fait pour durer

Pour la première fois, Les illus' ont pris leur quartier rue des Francs Bourgeois à Nevers. Ils y resteront jusqu'à fin décembre.

Le vernissage de la boutique Les illus' a eu lieu le 25 novembre. Elle sera ouverte jusqu'à la fin de l'année. Afin de comprendre l'essence de ce magasin éphémère, il faut revenir à cet été. *« Avec Cyrille Berger, nous voulions faire un événement pour Noël, afin de nous retrouver tous ensemble tout en exposant nos univers et de créer une certaine dynamique. De là, nous nous sommes tournés vers une boutique éphémère qui permettait de tester quelque chose sans trop prendre de risques »* détaille Jean-Baptiste VanDerHeyDen cofondateur de l'initiative Les illus'. Ainsi, la boutique éphémère Les illus' est née.



La boutique Les illus' est située au 16 rue des Francs Bourgeois à Nevers (L'arlequin) – ouvert du mardi au dimanche de 10 à 19 h.

12 univers artistiques

Une fois passé le seuil de la porte de ce magasin, c'est donc 12 univers artistiques très différents qui y sont exposés – et dont les œuvres sont proposées à la vente. *« Comment pourrait-on nous définir ? »* s'interroge Jean-Baptiste VanDerHeyDen avant d'ajouter dans un sourire : *« je ne suis pas sûr que l'on puisse le faire. Nous sommes tous très distincts. Dans tous les cas, il est indéniable que les visiteurs trouveront au moins un artiste qui leur correspond entre les dessins d'observation d'architecture, les cartoons, les BD ou encore des créations de style psychédélique.* Outre des inspirations diverses, les 12 artistes n'utilisent pas non plus les mêmes médiums : le dessin, le collage traditionnel et numérique, l'impression, l'aquarelle, etc. Cet éclectisme est pour Yo Brenas, 70 ans et membre du Groupe (https://le-groupe-art.fr/), un bienfait : *« je viens ici pour découvrir des manières de travailler que je ne connais pas ou que je ne maîtrise pas vraiment. C'est un bonheur de voir la nouvelle génération montrer ce qu'elle sait faire. On a beaucoup à apprendre. Pour moi, l'art est une émotion, et force est de constater que leurs œuvres m'en procurent énormément ».*

Voir plus loin

Même si la boutique Les illus' est éphémère, l'envie de continuer, elle, ne l'est pas, comme le précise Jean-Baptiste. *« Nous nous relayons entre artistes pour ouvrir le magasin… et quand on se voit on parle de nos nouvelles créations, on se les montre. Il y a un véritable échange que nous ne voulons pas voir s'effilocher. Nous voudrions donc mettre sur pied une association avec un lieu dédié, où les artistes pourraient venir travailler, où il y aurait des ateliers organisés pour le grand public… mais aussi retrouver une boutique, fixe et pérenne cette fois. Nous sommes persuadés que Nevers est à un tournant au niveau de l'art. Il y a une véritable prise de conscience de ce qu'il peut apporter à la ville et aux alentours. Il faut donc montrer que les artistes sont là pour répondre à cet appel du changement ».* Randy Bertil, artiste exposant aux Illus' rebondit : *« plus ce type d'initiatives fonctionnera, plus il y aura des idées folles qui émergeront ! Il faut les soutenir car elles font la richesse et le dynamisme de notre territoire »..*

Chloé Monget

La boutique Les illus', 16 rue Francs Bourgeois à Nevers, est ouverte du mardi au dimanche de 10 h à 19 h ; fermée le lundi. Renseignements sur : https://fr-fr.facebook.com/lesillus

// EN SAVOIR +

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// BRETENIÈRE

21 Des talents cachés

Un marché de Noël vient de se tenir à la Maison de l'agriculture de Bretenière. Plusieurs salariés d'OPA proposaient eux-mêmes des produits.



Lucile Piermé, animatrice à JA, élève des lapins angoras. Leur toison permet de tricoter des vêtements très doux, comme ce joli bandeau.

Belle ambiance ce mardi à la Maison de l'agriculture de Bretenière : le réseau Bienvenue à la ferme organisait son traditionnel marché de Noël en présence d'une quinzaine de producteurs. Plusieurs salariés d'OPA s'étaient glissés parmi les exposants, à l'image de Lucile Piermé, animatrice installation à JA BFC. Cette fille d'agriculteurs originaire de la Marne, désormais à Aiserey, élève 17 lapins angoras, des animaux connus pour leurs poils très longs, utilisés pour la confection de produits haut de gamme. Lucile Piermé tricote différents vêtements et accessoires à base d'une laine très douce, fine et légère, avec un pouvoir thermorégulateur : des bandeaux, des cols, des châles, des chaussons et petits bonnets pour bébés figurent notamment dans sa gamme de produits. Sa page Facebook « Le Toupet de Panpan » permet de se donner une idée plus précise sur ces belles créations. *« Les lapins angora muent naturellement trois fois par an, ils perdent beaucoup de poils à chaque fois. Ces derniers sont récoltés par simple peignage, chaque mue génère environ 300 grammes de poils par animal. Avec cette quantité, il est possible de tricoter un col, par exemple ! »*, indique Lucile Piermé, qui a déjà reçu beaucoup de commandes pour les fêtes de fin d'année.

AG

Contact : letoupetdepanpan@gmail.com, page Facebook « Le Toupet de Panpan ».

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

// Marché de Noël de la Plaine Dijonnaise à Genlis

• Tous les week-ends jusqu'au 24 décembre

Le marché de Noël à Genlis a fait son grand retour à l'ancienne usine Thomson depuis le vendredi 18 novembre. Retrouvez stands et animations tous les week-ends jusqu'à Noël.

Renseignements : contact@festiplaine.com Tél. 03 80 79 15 00 page Facebook "Marché de Noël 2022 - Genlis"

// Féerie de Noël au Chateau de Bussy-Rabutin

• Du 3 décembre au 3 janvier

Vivez des fêtes enchantées au château de Bussy-Rabutin. Pendant tout le mois de décembre, le château se pare de ses plus beaux atours et vous plongera dans la féerie de Noël grâce aux somptueux décors intérieurs et extérieurs de l'artiste Benoit Duvergé. Les enfants sont aussi invités à déposer leur lettre au Père Noël dans la boîte aux lettres du cher bonhomme rouge.

Compris dans le droit d'entrée http://www.chateau-bussy-rabutin.fr

NIÈVRE

// Marché de Noël traditionnel, La Machine

• 17 décembre

La place des Fusillés de La Machine accueillera un marché de Noël de 10 h 30 à 19 h 30. Au programme : Stands d'artisans et producteurs locaux, animations musicales et présence du Père Noël et de son traineau pour des photos souvenirs inoubliables...Pour clôturer la journée, un feu d'artifice est prévu pour 19 h 30.

// Marché de Noël

• 17 décembre

L'association CODAF organise à Saint-Saulge le marché de Noël, réparti dans les trois salles de la Mairie de Saint-Saulge. Entrée gratuite, gourmandises et boissons à découvrir. De 10 h à 19 h.

Renseignements : 03 86 58 30 33

// Marché de Noël traditionnel

• 18 décembre

Le comité des fêtes de Montigny-aux-Amognes, propose un marché de Noël traditionnel le 18 décembre. Il regroupa des artisans, des producteurs et des créateurs. En sus, les visiteurs pourront se divertir avec le manège et la venue du Père Noël. Restauration sur place (vin chaud, chocolat chaud, tartiflette et dégustation d'huîtres). Le rendez-vous est fixé à partir de 9 h.

Renseignements à la mairie : 03 86 58 62 43

// Noël Gourmand

• 18 décembre

L'association des commerçants, artisans et professions libérales organise une journée de fête à Clamecy de 10 h à 18 H dans toute la ville. Ils seront présents avec leur stand de crêpe, gaufre, pain beurré, soupe, chocolat, café, vins chaud, etc. En sus, des animation et spectacles auront lieu toute la journée.

Renseignement : https://www.facebook.com/events/505758314614012

// Vide dressing

• 13, 14 et 15 janvier

Trois jours de vide-dressing, de brocante, et de trouvailles, de marque, de style et de créateurs, pour vous ravir, pour les hommes, les femmes et les enfants. Rarities c'est aussi des disques, des livres, des objets déco, des bijoux, des créations, quelques gâteaux et des boissons chaudes, une ambiance feutrée sur fond musical pour trouver sa pépite ! Le Vide-Dressing Rarities est organisé dans l'ancienne galerie USANII, 27 bis rue Saint-Étienne à Nevers, de 10 h à 20 h.

Renseignement : bikinitheorie@gmail.com ou https://www.facebook.com/AnaisEleonore

YONNE

// Marché de Noël chez Rabuat

• Samedi 17 et dimanche 18 décembre

Comme chaque année, la ferme Foie gras Rabuat organise son marché de producteurs, à quelques jours de Noël. De 10 heures à 18 h 30, les deux jours, il sera possible de venir découvrir et déguster les produits de Jérôme Rabuat ainsi que ceux d'une trentaine de producteurs. Des artisans d'art seront également présents pour mettre en avant leur savoir-faire et leurs produits.



ALÉAS CLIMATIQUES & RÉFORME DE L'ASSURANCE RÉCOLTE

Groupama
PARIS VAL DE LOIRE

GRANDES CULTURES, VITICULTURE : LE NOUVEAU DISPOSITIF

A l'occasion de la COP26 de Glasgow, France Assureurs, dans son étude d'impact du réchauffement climatique sur l'assurance, a mis en avant un doublement de la sinistralité entre 1989 et 2050.

Face à cette perspective et à la singularité des aléas, Groupama s'est mobilisé aux côtés des Pouvoirs publics pour réformer l'assurance récoltes.

Cette réforme est historique et elle sera en application dès le 1er janvier 2023.

Destinée à tous, elle engage la responsabilité de chacun et un partenariat entre l'État et les assureurs afin que vous puissiez bénéficier d'une protection optimale.

Fidèles à nos valeurs et plus que jamais engagés à vos côtés, qui mieux que Groupama pour vous accompagner dans la gestion des risques climatiques de votre exploitation ?

Daniel Collay
Président

À PARTIR DU 1ER JANVIER 2023,
tous les agriculteurs accéderont au nouveau dispositif de gestion des risques climatiques.
Dans ce cadre, en tant qu'exploitant agricole :

» **vous bénéficierez du Fonds de Solidarité Nationale (FSN)* pour vos pertes exceptionnelles(1),** que vous choisissiez de vous assurer contre les aléas climatiques sur récolte ou pas.

» vous pourrez souscrire une **assurance multirisque climatique subventionnée à 70 %** (dans la limite de 120 % du prix pivot) pour mieux protéger votre exploitation.

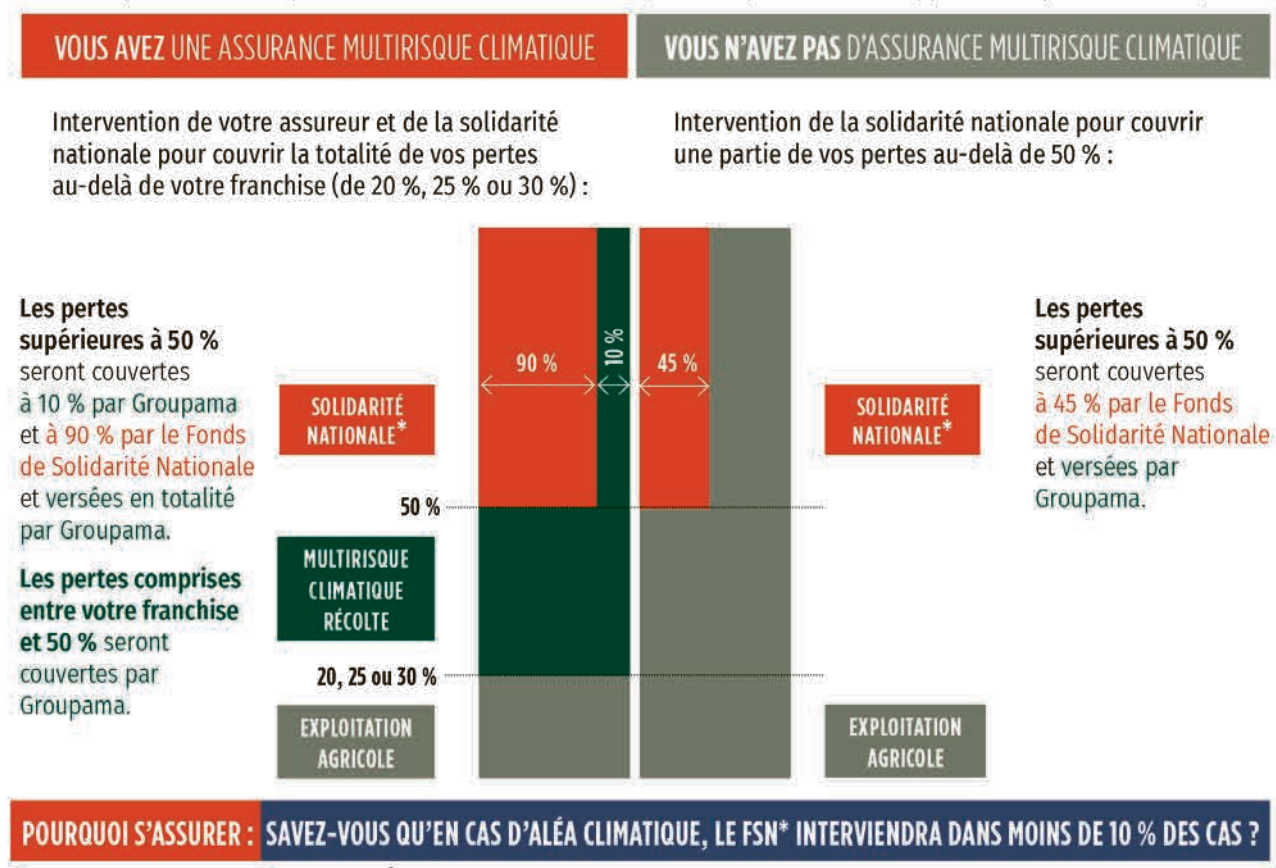
» vous devrez désigner votre **Interlocuteur Agréé**(2) et vous adresser à lui pour gérer vos sinistres climatiques.

LE RÔLE DE GROUPAMA COMME INTERLOCUTEUR AGRÉÉ

- ✓ Vous conseiller et vous accompagner
- ✓ Simplifier et regrouper vos démarches
- ✓ **Verser l'ensemble de vos indemnités (assurance privée et Fonds de Solidarité Nationale)**

NOUVEAU DISPOSITIF D'INDEMNISATION EN CAS DE PERTES DUES À UN ALÉA CLIMATIQUE

Communiqué à titre de simple illustration, sous réserve de confirmation par les textes d'application à paraître de la réforme.



(1) Hors cultures non éligibles qui seront gérées par l'État.
(2) Les modalités de désignation de l'Interlocuteur Agréé ne sont pas encore définies, Groupama vous informera dès qu'elles le seront.

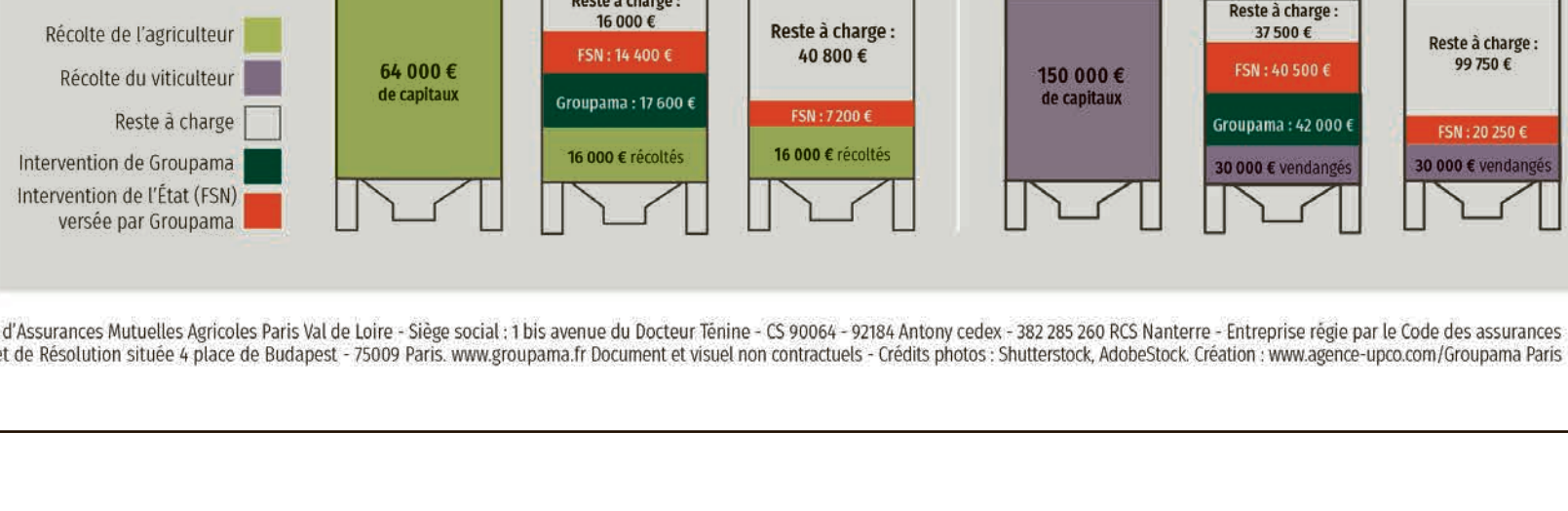
CONCRÈTEMENT COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Communiqué à titre de simple illustration, sous réserve de confirmation par les textes d'application à paraître de la réforme.

Pour la campagne 2023, vous bénéficierez d'une intervention de l'État en cas de pertes exceptionnelles.

FSN* ou Solidarité Nationale*

*L'indemnité FSN sera limitée au prix pivot fixé par le cahier des charges. Si vous choisissez, dans votre contrat, un prix supérieur au prix pivot, vous serez indemnisé sur ce prix choisi (dans la limite du prix maxi Groupama).



Groupama Paris Val de Loire - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - Siège social : 1 bis avenue du Docteur Ténine - CS 90064 - 92184 Antony cedex - 382 285 260 RCS Nanterre - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 4 place de Budapest - 75009 Paris. www.groupama.fr Document et visuel non contractuels - Crédits photos : Shutterstock, AdobeStock. Création : www.agence-upco.com/Groupama Paris Val de Loire. 12/2022